

SÉANCE DU 26 MAI 2011

CONVOCACTION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 26 MAI 2011 à 19H00, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- COMPTE DE GESTION 2010 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PRINCIPAL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION ÉLISPACE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE DE LA MARETTE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE LES RIGALLOIS
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE AGEL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE PA TILLOY
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE ZAC SAINT QUENTIN OUEST
- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE LES LONGUES RAYES
- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 - BUDGET PRINCIPAL
- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 - BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ÉLISPACE
- SIGNATURE DU PROCÈS VERBAL CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA MALADRERIE SAINT-LAZARE

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS
 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE POUR LA RÉALISATION DE PLATEAUX SURÉLEVÉS ET DIVERS AMÉNAGEMENTS AVENUE WINSTON CHURCHILL (RD 139) ET AVENUE JEAN ROSTAND (RD 93)
 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOSIE 'SOS INSERTION EMPLOI DE BEAUVAIS' ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
 - APPROBATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DE VOIRIE DE LA VILLE DE BEAUVAIS
 - PRIX DE BÉNÉVOLAT 2011
 - ORGANISATION PAR LA VILLE DES FUNÉRAILLES DES PERSONNES ISOLÉES - DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRÈS DE LA FAMILLE DU DÉFUNT
 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
 - PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION FORFAITAIRE À L'ORDRE DES ARCHITECTES POUR UN AGENT COMMUNAL
 - AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011 6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
- ### Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire
- ADHÉSION A LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE JUMELAGE DE L'OISE (FCJO)
 - FESTIVAL PIANOSCOPE 2011 SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT
 - COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAU-

VAISIS (C.G.T.B.) SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011 6574 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- VENTE DE TERRAINS À L'OPÉRATEUR NEXITY DOMAINES / SODES

- DÉNOMINATION DE LA 3^{ÈME} RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

- VENTE DE TERRAIN À L'OPÉRATEUR 3C HABITAT SITE AGEL - PRU SAINT-JEAN

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL DES SALARIÉS DES 3 CHANTIERS D'INSERTION VILLE DE BEAUVAIS/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. POUR PERMETTRE L'EXTENSION DU KIOSQUE DE LA GARE

- MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (AJUSTEMENT DES DROITS À BATIR SUR LES EXTRÉMITÉS DE FAUBOURGS, AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES)

- RÉSIDENTIALISATION CITÉ DES FLEURS ÉCHANGES FONCIERS AVEC L'OPAC

- ÉCHANGE DE TERRAIN CONSORTS DEWULF / VILLE DE BEAUVAIS RUE DE TILLÉ

- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2010

- EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES JARDINS FAMILIAUX DE VOISINLIEU ACQUISITION DE PARCELLES

- ACQUISITION D'UN TERRAIN À L'ÉTAT AVENUE MARCEL DASSAULT

- REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL SAINT-LUCIEN CESSION DE TERRAIN À L'OPAC

- VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR KOTARSKI

- VENTE PAR ADJUDICATION ANCIENNE CRÈCHE SAINT-QUENTIN

- BEAULIEU SUD VENTE DE TERRAIN À L'OPAC

- CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE PÉNITENTIAIRE CESSION DE TERRAIN À L'ÉTAT

- LOTISSEMENT LA LONGUE HAYE CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS + DÉCLASSEMENT DES CHEMINS SUITE À L'ENQUÊTE DE DUP

- CESSION DE TERRAINS AU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

- CENTRE COMMERCIAL SAINT-LUCIEN IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE CONVENTION ERDF

- DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARKING SUR LA PLACE FOCH

- RÉALISATION DES ÉTUDES DE 'BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES' AUTOUR DES CAPTAGES D'EAU POTABLE ET SOLlicitation DES FINANCIERS

- DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RESTAURATION DE LA VÉGÉTATION SUR LES RIVIÈRES DE BEAUVAIS

- ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE (SNHF)

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- RESTAURATION SCOLAIRE

- INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

- SUBVENTION 'ÉCOLE OUVERTE' AUX COLLÈGES CHARLES FAUQUEUX ET HENRI BAUMONT

- CONVENTION AVEC LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AMIENS 'CHÈQUE RESSOURCES NUMÉRIQUES'

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION - QUARTIER ARGENTINE ET QUARTIER SAINT JEAN

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011 - ASSOCIATION IFEP

- SUBVENTION À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Sport, Jeunesse

- CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL - ACTIONS 2011

- L'ÉTÉ S'ANIME 2011 - ORGANISATION

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

- PLAN D'EAU DU CANADA - CRÉATION DE TARIFS LOCATION DE CATAMARANS ET LOCATION DE VÉHICULES À PÉDALES

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 20 mai 2011.

Le jeudi 26 mai 2011 à Dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENT : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN (départ au dossier n°15, représentée par M. DJENADI), M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile LALOI, M. Ali DJENADI, M. Serge ADAM, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, Mme Françoise BRAMARD, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU (Présent jusqu'au dossier n°62), Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI (Représentée par Mme DE NATTES, arrivée au dossier n°2), Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Brigitte CARPENTIER, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT, Mme Fatima LEFRANC, M. Mehdi RAHOUI

POUVOIRS : Mme Priscille DIKONGUE NYABEN à M. Ali DJENADI, Mme Odette BLEIN à Mme Caroline CAYEUX, M. Armand BORGNE à M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Claire LEROY à Mme Catherine THIEBLIN, M. Eric MARDYLA à M. Olivier TABOUREUX, Mme Malika BOUBEKER à M. Sébastien CHENU (jusqu'au dossier n°62)

Date d'affichage :	01/06/2011
Date de la convocation :	20/05/2011
Nombre de présents :	38 au dossier n°1 39 jusqu'au dossier n°14 38 jusqu'au dossier n°62 36 à partir du dossier n°63
Nombre de votants :	45 43 à partir du dossier n°63

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, bonsoir à tous. Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce conseil municipal.

Je voudrais vous informer que le 3 mai 2011, Monsieur le Préfet a accusé réception de la démission de M. Thibaud VIGUIER de son mandat de conseiller municipal et par conséquent de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste concernée immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller dont le siège est devenu vacant. Ce soir, nous procédons donc à l'installation de Mme Fatima LEFRANC à qui nous souhaitons la bienvenue.

Mme Le MAIRE : Je vous propose de désigner Hélène DE NATTES comme secrétaire de séance. Y a-t-il des oppositions ? Des votes contraires ? Mme de NATTES est donc notre secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Mme Le MAIRE : Je voudrais vous proposer avant de passer à l'ordre du jour, l'adoption des procès-verbaux des conseils municipaux du 17 décembre et du 9 février.

D'abord le 17 décembre. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de question et de remarque, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 février. Pas de remarque ? Pas de question ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, nous venons d'apprendre par la Préfecture de l'Oise que nous sommes obligés d'organiser un conseil municipal le 17 juin pour désigner les grands électeurs en vue des élections sénatoriales du 25 septembre. Un conseil municipal le vendredi 17 juin à 19h00 se tiendra donc à cet endroit. Vous recevrez bien évidemment la convocation dans les délais.

D'autre part, nous sommes obligés de reporter le conseil municipal initialement prévu le 1^{er} juillet au jeudi 7 juillet 2011.

COMPTE DE GESTION 2010 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales, produit au maire avant le 1 juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante, qui arrête les comptes au plus tard avant le 30 juin de l'exercice.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M49,

Considérant qu'après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2010 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et les comptes de gestion dressés par la Trésorière Principale de Beauvais Municipale,

Considérant qu'après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur,

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le trésorier municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation, ni réserve,
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des comptes de gestion 2010 dressés par le Trésorier Municipal et déclare que ceux-ci n'appellent aucune observation de leur part.

- En annexe, les résultats d'exécution 2010. -

4344

SÉANCE DU 26 MAI 2011

M. CNOCKAERT : En préambule à nos débats, je voudrais me permettre de dire ici mon étonnement devant des délais de plus en plus courts laissés aux Conseillers Municipaux de l'opposition – et peut-être de la majorité – pour prendre connaissance du contenu des délibérations du Conseil Municipal que nous aurons à voter. Aucun conseiller – de l'opposition en tous cas – n'a reçu son enveloppe, qui fait plusieurs kilos, avant lundi soir puisque la plupart d'entre nous travaillons, pour un Conseil Municipal ce jeudi. Donc, ce constat est tout à fait préoccupant.

Et la deuxième chose également, est que nous n'avons que quatre à cinq conseils qui ont eu lieu cette année, et donc je rappelle que le dernier Conseil Municipal a eu lieu le 7 février, ce qui fait trois mois et demi entre deux conseils et que l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales indique que le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Vous constaterez, que nous devons nous réunir pour faire un certain nombre de points. Je vous demande donc, Madame le Maire, solennellement, de faire en sorte que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre travail de conseiller en nous permettant de nous réunir plus fréquemment et en nous permettant également de prendre connaissance des dossiers dans des délais plus raisonnables. Je pense que le débat démocratique en sortira forcément grandi. Merci.

Mme Le MAIRE : Monsieur CNOCKAERT, depuis dix ans maintenant nous avons toujours veillé à ce que les dossiers vous arrivent dans les temps réglementaires. Malheureusement, quelquefois la Poste n'est pas tout à fait au rendez-vous mais les documents ont toujours été postés pour qu'ils vous arrivent cinq jours francs avant le Conseil Municipal. Néanmoins, ils sont à votre disposition à la mairie si d'aventure vous ne les aviez pas à votre domicile.

Alors, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire le compte de gestion 2010. Madame HOUSSIN vient d'arriver et je passe la parole à Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN : Il s'agit d'une procédure habituelle. En même temps que nous examinons le compte administratif qui est le compte du Maire, le compte de l'ordonnateur, nous devons examiner aussi en préalable le compte du comptable public, c'est-à-dire les comptes de gestion qui nous sont soumis.

Alors, quel est l'objet unique de cette délibération ? Il s'agit de vérifier que les comptes de gestion qui ont été dressés par notre comptable public municipal sont strictement conformes aux comptes administratifs dressés par l'ordonnateur et dont nous aurons connaissance tout à l'heure.

Alors il apparaît des chiffres qui nous ont été communiqués par notre trésorière principale municipale que les résultats d'exécution et que les bilans comptables de notre collectivité tels qu'ils ont été dressés par la comptabilité publique sont strictement conformes aux comptes administratifs. Pour cette raison, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir déclarer que les comptes de gestion dressés par notre comptable public n'appellent pas d'observation ni de réserve de notre part et d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été dressés par notre comptable public. Je vous en remercie.

Mme Le MAIRE : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Le Conseil Municipal a pris acte des comptes de gestion 2010 dressés par le Trésorier Municipal et déclare que ceux-ci n'appellent aucune observation de leur part.

- En annexe, le rapport de présentation du Compte administratif 2010. -

4346

SÉANCE DU 26 MAI 2011

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Monsieur Jean-Marie JULLIEN est désigné Président ad hoc.
Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009 approuvant le budget primitif 2010,

Vu les Décisions Modificatives prises lors des séances du Conseil Municipal 9 juillet et 18 octobre 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du budget principal de la Ville arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	1.3283.064,13	Résultat reporté N-1	967.581,12
Dépenses exercice	81.128.672,95	Recettes exercice	90.795.180,39
Total :	82.456.737,08	Total :	91.762.761,51
		Résultat (excédent)	9.306.024,43

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	2.901.845,22	Résultat reporté N-1	1.464.665,04
Dépenses exercice	26.795.520,97	Recettes exercice	29.809.912,21
Total :	29.697.366,19	Total :	31.274.577,26
		Résultat (excédent)	1.577.211,06

D'où un résultat de clôture de : **10 883 235,49 €**

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de **-3 321 082,43 €**
(906 800 € de recettes – 4 227 882,43 € de dépenses),

Le résultat cumulé est de : **7 562 153,06 €**
(Résultat de clôture + solde des restes à réaliser)

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Nous arrivons maintenant au compte administratif et vous savez maintenant que, comme c'est l'usage, je vais vous proposer d'élire Jean-Marie JULLIEN comme président de séance. S'il n'y a pas de vote contraire ou d'abstention, Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint et adjoint aux finances, est donc le président de séance pour les différents comptes administratifs qui vont suivre.

M. JULLIEN : Je vous propose donc d'entendre tout d'abord l'exposé de Madame le Maire sur le compte administratif de l'ensemble des budgets. Madame le Maire, je vous donne la parole.

Mme Le MAIRE : Chers collègues, je vais donc vous présenter les grandes lignes du compte administratif pour l'année 2010. Mais je voudrais au préalable souligner que le rapport de présentation qui vous a été remis va bien au-delà des obligations légales qui sont les nôtres. En effet, plus que la simple photographie de la situation financière de la collectivité à un instant, ce compte administratif apporte une vision dynamique du bilan de l'année écoulée en comparaison avec les années précédentes. Je tenais particulièrement à cette nouvelle présentation qui intègre des éléments nouveaux, comme la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteur, des commentaires sur les principales évolutions ou encore sur les taux d'exécution. Ce travail répond à notre souci de transparence et illustre de la manière la plus claire possible, je le crois, la façon dont nous gérons les deniers publics Beauvaisiens. La transparence et la clarté sont donc les deux qualificatifs que j'emploierai pour définir sur la forme cette présentation du compte administratif.

Pour ce qui concerne le fond, je crois, mes chers collègues, que nous pouvons être fiers de ce compte administratif qui suit la ligne de conduite que nous nous sommes fixée depuis 2001 et qui repose sur trois piliers fondamentaux qui sont devenus au fil du temps la marque de fabrique de la gestion municipale de « Beauvais pour tous », à savoir :

- des charges de fonctionnement maîtrisées ;
- un endettement encadré ;
- un investissement soutenu et dynamique.

Ainsi, sur les 107 924 193 €, les grandes masses se répartissent de la manière suivante :

- en fonctionnement :
 - o les recettes s'élèvent à 90 795 180 € ;
 - o les dépenses s'élèvent à 81 128 673 €.
- en investissement :
 - o les recettes s'élèvent à 29 809 912 € ;
 - o les dépenses s'élèvent à 26 795 521 €.

Regardons d'abord les charges de fonctionnement, qui sont maîtrisées.

Concernant les dépenses totales de fonctionnement qui totalisent 75,2 M €, je voudrais signaler les efforts d'économie réalisés avec une diminution de près de 72 000 € de nos charges à caractère général par rapport à 2009. Cette économie est d'autant plus remarquable que notre collectivité a dû faire face, par exemple, à une augmentation de la facture globale du gaz de l'ordre de 60 000 € ou alors à une nouvelle dépense liée à la mise en service de la chaufferie au bois de Saint-Jean : +84 544 €.

Nous avons diminué notre consommation électrique et économisé ainsi plus de 141 000 €. Nous avons aussi réduit nos dépenses en matière de communication en reprenant la conception et la réalisation du journal municipal en interne, ce qui représente par exemple 49 000 € d'économies.

Ont été réduites aussi nos dépenses en matière de gestion du réseau informatique, en économisant là plus de 43 000 €. Ces quelques exemples montrent que notre collectivité a su gérer au plus juste l'argent public.

Je me félicite de cette « chasse aux gaspils » que nous menons depuis 2001 mais j'en profite aussi pour saluer l'ensemble des agents qui ont su faire preuve de vigilance en adoptant de nouvelles pratiques sur leur lieu de travail, en éteignant leur ordinateur par exemple avant de partir le soir, en triant leurs déchets. Autant de petits gestes qui ne sont pas sans conséquences et participent d'un comportement citoyen autant qu'ils valorisent l'exemplarité de notre collectivité en la matière.

C'est d'autant plus satisfaisant que ces efforts n'ont en aucun cas porté atteinte à la qualité et à la quantité de service public apporté aux Beauvaisiens. Notre action au service des habitants ne faiblit pas en effet et s'inscrit dans la continuité des années passées. Contrairement à d'autres collectivités, nous avons en effet maintenu l'enveloppe budgétaire allouée aux associations par la Ville de Beauvais. Des subventions ont ainsi totalisé en 2010 plus de 7,3M €, soit un montant équivalent à celui alloué ces cinq dernières années. Nous avons donc en 2010 maintenu notre fort soutien au monde associatif. J'ajoute, et j'en prends une nouvelle fois l'engagement, que nous maintiendrons ce cap dans les prochaines années.

Deuxièmement, je le disais en introduction, un endettement encadré. Les charges financières à Beauvais sont très inférieures à ce qui est constaté en moyenne dans les villes de même strate. Ainsi, l'encours de la dette est inférieur de 12 % à la moyenne constatée dans les villes de même taille et s'établit à 66,6M €. Les charges financières consacrées aux intérêts de la dette ne représentent que 2,79 % du budget de fonctionnement 2010 contre 3,23 de la moyenne des villes de même strate, un écart en notre faveur qui atteint tout de même -45 %. Enfin, la durée de vie résiduelle des emprunts à la Ville de Beauvais qui atteint 9,2 ans, est bien moindre que celle des villes comparables qui est en moyenne de 15 ans. Cet écart illustre notre volonté de minimiser la charge de la dette sur les années futures et de conserver une capacité d'investissement qui ne soit pas obérée par le financement des investissements d'aujourd'hui. J'ajouterai enfin que 97% des emprunts sont classés sans risque. Notre encours de dette est donc six fois moins risqué que la moyenne des villes de même strate. Et je voudrais d'ailleurs remercier Jean-Marie JULLIEN pour sa gestion prudente en matière de la dette et saluer ici sa volonté affirmée et démontrée de ne pas céder au « chant des sirènes » en souscrivant des emprunts dits « structurés » aux formules de calcul non maîtrisées qui font aujourd'hui le malheur de trop nombreuses collectivités.

Cette sagesse nous permet donc de maintenir une dynamique et une capacité d'investissement importante. Il s'agit du troisième point que j'abordais dans l'introduction. Si nous intégrons les budgets annexes, les dépenses globales d'investissement atteignent plus de 41,5M €. Cet investissement est donc soutenu et dynamique. Les dépenses réelles d'investissement représentent un total de plus de 23M € sur le seul budget principal. Plus de 69 % de ces dépenses ont été consacrées à des aménagements urbains, comme la participation aux aménagements des abords de la cathédrale, les aménagements du parc Marcel Dassault, le réaménagement de la rue de Clermont, la construction d'un terrain de foot synthétique, les travaux de construction d'un nouveau pôle de proximité à Saint-Jean, la sixième tranche de réhabilitation des berges du Thérain, pour citer quelques exemples.

Pour ce qui concerne les budgets de zone, ils ont permis de consacrer plus de 13M € à la poursuite de nos actions en faveur du logement et de l'emploi.

Ces budgets ont permis la réalisation de travaux destinés à la construction de nouveaux lotissements et donc de nouveaux logements dans le cadre de notre plan « 4 000 clés ». Je voudrais citer les lotissements d'Agel, Longue Haie, Rigallois, zone de la Murette, ZAC de Saint-Quentin, Tilloy et Longue Rayes. A ce propos, je voudrais vous indiquer que depuis 2008, 771 logements ont été construits à Beauvais sous notre impulsion. Rien qu'en 2010, on comptabilise 313 nouveaux logements sortis de terre et 1 658 logements supplémentaires

ont eu leur permis de construire accordés. Ainsi en trois ans, l'objectif « 4 000 clés » est atteint à près de 61 %.

Les budgets de zone ont également permis de financer de nouveaux aménagements, favorisant le développement de structures économiques, et d'agir concrètement pour l'emploi et le développement économique de notre territoire. La municipalité à elle seule a directement soutenu la création ou le maintien de 300 emplois en 2010.

En conclusion, mes chers collègues, le bilan financier de l'année 2010 fait ressortir, tous budgets confondus, un excédent de 5,2M € qui s'explique par l'excédent dégagé du seul budget principal, à savoir 7,6M €. Il s'agit donc d'une illustration dans ce compte administratif d'une gestion responsable de l'argent public et la volonté de notre municipalité de s'autofinancer au maximum et de limiter le recours à l'emprunt.

Je vous remercie.

M. JULLIEN : Je voudrais quand même compléter le propos de Madame le Maire avant l'intervention de Monsieur AURY.

M. JULLIEN : Alors il est évident je prends la parole maintenant simplement parce que je suis également le principal responsable de ce compte administratif et je ne doute pas que mon opposition souscrive à un certain nombre d'arguments soit en faveur soit en défaveur de ce compte administratif et je leur fais confiance.

Madame le Maire, votre exposé sur les comptes administratifs 2010 de la Ville me paraît particulièrement clair et explicite et je suis bien en peine d'y ajouter quelque chose. Vous m'avez notamment fait plaisir en citant les mots suivants « Ne pas céder au chant des sirènes en souscrivant à des emprunts structurés », en parlant d'une gestion responsable de l'argent public, en soulignant aussi le signe d'une gestion rigoureuse des deniers publics.

Comme vous le savez, mes chers collègues, l'examen du compte administratif est l'occasion de vérifier la bonne exécution dans l'esprit et dans les faits des décisions budgétaires prises pendant l'année 2010. A ce propos, je rappellerai que lors du vote du budget 2010, Madame le Maire, vous aviez inscrit votre propos sous le signe du volontarisme et de la responsabilité pour qualifier ce budget. J'avais alors rajouté la notion d'ambition. Qu'en est-il, mes chers collègues, au moment de vérifier les résultats ? Des 44 pages particulièrement détaillées qui vous sont présentées, trois lignes de force ont prévalu dans l'exécution de nos budgets 2010 et vous les avez citées, Madame le Maire : des charges de fonctionnement maîtrisées, un endettement encadré, un investissement soutenu et dynamique. Malgré les contraintes qui pèsent sur l'ensemble des budgets des collectivités territoriales, et je les avais abordées lors de la discussion sur les différents budgets, nous avons réussi à dégager un résultat cumulé de 9,3M € en fonctionnement qui permet largement de financer le solde des restes à réaliser en investissement et de dégager 7,56M € au bénéfice de l'exercice 2011. Nous en reparlerons lors des délibérations relatives à l'affectation des résultats qui vous seront soumises tout à l'heure.

En effet, si le total des recettes de fonctionnement est légèrement (2 %) supérieur à nos prévisions, par contre, le total de nos dépenses de fonctionnement a permis de dégager 3,8M € d'économies par rapport à nos prévisions budgétaires. Et puisque vous m'avez remercié tout à l'heure, Madame le Maire, à mon tour de remercier l'ensemble des services pour ce travail d'efficacité budgétaire et de respect de chaque euro d'argent public récolté.

Deux secteurs ont été particulièrement contraints, sans pour autant nuire au service public. Il s'agit des charges à caractère général, sur lesquelles plus de 1,5M ? ont été économisés par rapport au budget, et des intérêts d'emprunt, dits « charges financières », où nous avons pu économiser près de 18,2 % par rapport aux prévisions.

Vous avez pu trouver, mes chers collègues, page 11 de votre rapport, la répartition par fonction des dépenses de fonctionnement dont les deux premiers postes sont, dans l'ordre, l'enseignement et l'aménagement urbain, hors dépenses d'investissement. Ces deux postes sont bel et bien des postes privilégiés de service public local sur lesquels nous avons été particulièrement attentifs, outre les autres secteurs qui n'ont pas été oubliés.

Venons-en maintenant à l'investissement. La première remarque qui pourra être faite est relative à la comparaison entre le montant des emprunts contractés en 2010, c'est-à-dire 5,89M €, et le montant des emprunts remboursés en 2010, 8,69 M €. Ce constat signifie, mes chers collègues, que nous avons continué à nous désendetter en 2010 et vous avez le tableau comparatif des quatre dernières années page 22 de votre rapport. Mieux, le rapport entre l'encours de dette en capital et le montant des recettes réelles de fonctionnement - en abrégé RRF - ne cesse de s'améliorer puisque le taux de 73,7 % est inférieur de 12 % de la dernière moyenne nationale connue de la strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants.

Pour en terminer sur l'endettement, avant de dire un mot des investissements réalisés, la qualité de notre encours de dettes a fait l'objet d'une surveillance particulièrement attentive. Et vous l'avez bien souligné, Madame le Maire, en parlant de ma volonté de ne pas céder au « chant des sirènes » des emprunts structurés dont sont malheureusement victimes nombre de collectivités territoriales appâtées par des conditions séduisantes au début des contrats d'emprunt mais bien vite rattrapées par des formules risquées proposées par les banques. Pour une parfaite transparence, vous avez page 23 la classification par catégorie de risque de l'ensemble de notre endettement selon la norme officielle Gissler et je pense que vous avez pu utilement en prendre connaissance sans qu'il soit nécessaire de vous en relire le détail, et surtout l'écart en notre faveur par rapport à la moyenne relevée sur les villes de 50 000 à 100 000 habitants selon l'observatoire « finances actives ».

Sur les investissements réalisés, Madame le Maire, votre propos a été particulièrement complet et je n'ai pas beaucoup d'éléments à y rajouter. Simplement, je vais rappeler que les dépenses réelles d'investissement ont dépassé les 23,4M € dont 69 % au titre des aménagements urbains. Il ne faudrait pas oublier le domaine du sport et le domaine de la rénovation des écoles qui ont été particulièrement soignés.

Sur les budgets annexes, je distinguerais les budgets des services publics classiques (l'eau, l'Elispace), des budgets de zone que sont la Murette, la Longue-Haie, Rigallois, Agel, parc d'activité du Tilloy, la ZAC Saint-Quentin Ouest et le lotissement des Longue Rayes. Sur les budgets de services publics classiques, je relèverai pour l'eau un excédent de fonctionnement de 441 897 € pour un déficit d'investissement de 954 021 €.

Mais, mes chers collègues, il ne faut pas oublier que ce déficit d'investissement est lié à une absence totale d'emprunt en 2010 alors qu'il était budgété 1,11M € et alors que nous avons remboursé durant la même période 87 423 € et bien sûr mis en œuvre aussi 1,18M € de travaux de renforcement du réseau qui ont été financés sur notre trésorerie courante.

Il n'existe donc pas d'anomalie dans ce résultat où le choix a été de ne pas contracter d'emprunt tant que ce n'était pas strictement nécessaire. En ce qui concerne l'Elispace, si les résultats cumulés sont strictement à l'équilibre, j'attire votre attention sur le fait que la subvention d'équilibre en provenance du budget principal n'a été consommée qu'à 83 %, ce qui signifie que les autres recettes de fonctionnement ont été légèrement supérieures aux prévisions mais aussi que les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'économies, notamment sur les charges à caractère général.

Sur les budgets de zone, nous trouvons des zones en phase de commercialisation qui recommencent à trouver l'équilibre

et des zones en phase d'investissement qui font l'objet d'investissements importants pour permettre ultérieurement leur commercialisation. L'objectif final étant l'équilibre strict des opérations. Il ne faut donc pas s'étonner de la disparité des résultats liée à l'évolution des dites opérations. Mais vous noterez néanmoins que chaque fois que nous l'avons pu, nous avons limité le montant des emprunts à ce qui était strictement nécessaire au règlement de la facturation qui nous parvenait et que la nature des emprunts souscrits se matérialisait sur des durées courtes afin d'une part de limiter le montant des frais financier et d'autre part de rembourser les emprunts au fur et à mesure de la commercialisation des opérations.

Sur l'ensemble des comptes administratifs, vous trouverez une consolidation page 44 de votre rapport d'où il ressort un excédent global cumulé au 31 décembre 2010 tous comptes confondus de 5,22M €. C'est pourquoi, mes chers collègues, sans céder à un optimisme béat, je vous invite à approuver ces comptes administratifs et à soutenir ainsi tout le travail accompli durant l'année 2010 par l'ensemble des services à qui je rends une nouvelle fois hommage.

M. AURY : Quelques mots à propos de ce compte administratif qui nous permet chaque année de disposer des dépenses et des recettes réelles de la Ville sur une année et donc de pouvoir comparer avec les années précédentes et de faire les évolutions.

En même temps, ce compte administratif s'inscrit évidemment dans la logique des budgets que vous avez adoptés et sur lesquels nous avons eu, lorsqu'ils ont été soumis au Conseil Municipal, l'occasion de débattre et de critiquer des aspects importants. Je ne reviendrai pas en détail sur ces débats. Je voudrais simplement dire à la suite de vos interventions, Madame le Maire et Monsieur le premier adjoint, que vous cherchez évidemment à nous présenter ce compte administratif sous un jour favorable ; comme on dit familièrement à un peu embellir la mariée. Je crois que la réalité est moins exaltante, malgré la très forte hausse des impôts sur les ménages, dont vous avez dit à plusieurs reprises implicitement qu'elle pèsera désormais jusqu'à la fin du mandat – puisque vous ne semblez pas vouloir revenir pour l'instant sur les mesures qui ont conduit à cette explosion des impôts sur les ménages il y a deux ans. Je pense notamment, ce qui serait toujours possible, de revenir sur la suppression de l'abattement général à la base – donc je disais, même si cette très forte hausse d'impôts qui va être maintenant un acquis – là, pour le coup nous conservons cet acquis jusqu'à la fin du mandat – vous permet certainement de retrouver quelques marges de manœuvre mais il ne faut jamais oublier qu'il s'élève à ce prix, et il est important de le souligner. Je résumerai en quelques constats simples la situation de ce compte administratif : vous demandez plus aux Beauvaisiens en matière d'impôt et de taxe – j'en dirai deux mots –, vous dépensez moins pour les Beauvaisiens, notamment en matière d'investissement et vous continuez à rembourser plus aux banques. Quand nous comparons 2009 à 2010, tels sont les trois constats que nous pouvons faire.

Je reprends : vous demandez plus aux beauvaisiens en matière d'impôt et de taxe. Oui, nous avons 982 000 € de plus sur ce chapitre-là en 2010 qu'en 2009. Et en fait, il faudrait toujours avoir en mémoire que 2009 était une année qui avait enregistré la très forte augmentation de l'année précédente, c'est-à-dire qu'en fait si nous regardons par rapport à 2008, 5,8M € de plus sont sur le chapitre « impôts et taxes ». Donc, chaque année, vous prélevez sur les Beauvaisiens 5,8 M € en impôts et taxes en plus par rapport au début de ce mandat. D'ailleurs, cette augmentation de ce chapitre « impôts et taxes » fait uniquement progresser les recettes de fonctionnement. Les impôts et taxes représentent 66 % des recettes réelles de fonctionnement.

Deuxième constat : vous dépensez moins pour les Beauvaisiens. Quand nous regardons entre 2009 et 2010 : moins de dépenses de fonctionnement (-1,178M € par rapport

en 2009), moins en dépenses d'investissement (-2,593M € par rapport à 2009), avec un recul net des chapitres « travaux en cours » et « opérations d'équipement ».

Par contre, troisième point, nous continuons à rembourser plus aux banques, plus sur le capital (+500 000 € par rapport à 2009 est quand même 8 % de plus) et plus de charges financières (+305 000 €, c'est presque 16 % de plus qu'en 2009). Il faut toujours rappeler que l'encours général de la dette diminue au prix d'un recul des investissements et de la hausse massive des impôts depuis deux ans.

Je voudrais souligner au passage que le compte administratif nous apprend que 70 % des dettes sont sur des emprunts qui vont de 3 % à plus de 6 %. Je voudrais dire – évidemment cette démarche ne dépend pas du Conseil Municipal de Beauvais mais je crois qu'il est utile d'avoir cette idée en tête – que nous avons une forme de scandale de voir la collectivité obligée d'emprunter à ces taux-là alors que la Banque centrale européenne prête aux banques à 1 %. 70 % de nos dettes sont sur des emprunts de plus de 3 % à 6 % alors que la Banque centrale européenne prête aux banques à 1 %. Et je voudrais faire une constatation. On voit qu'après avoir massivement renfloué les banques en 2008 avec de l'argent public, les banques continuent de nous ponctionner à travers les emprunts réalisés par les collectivités.

Un autre élément inquiétant concerne la baisse des concours de l'Etat, qui est aussi inscrite dans les comptes administratifs, puisque désormais nous constatons année après année, une baisse de la dotation globale de fonctionnement. Je me souviens que pendant de nombreuses années, avec mes amis, avec beaucoup d'élus, nous demandions que la dotation globale de fonctionnement soit basée sur les richesses réelles qui sont produites sur le pays. Et donc, nous constatait qu'elle ne suivait pas l'évolution des prix, elle n'augmentait pas assez vite. Aujourd'hui, nous avons passé un cap. Maintenant, non seulement elle n'augmente plus mais elle diminue alors que dans le même temps les prix augmentent. Il s'agit d'un élément de fragilité supplémentaire pour le budget municipal. Vous soutenez évidemment cette politique nationale que je mets en cause puisqu'évidemment cette baisse de la dotation globale de fonctionnement, cette baisse des concours de l'Etat s'inscrivent dans la politique dite de « réduction générale des politiques publiques », une politique qui tout à la fois accorde des cadeaux fiscaux aux plus riches et ampute dans les dépenses publiques utiles.

En conclusion, je voudrais dire que ce que confirme finalement ce compte administratif : la fragilité de la situation financière de notre ville qui vous oblige tout à la fois à maintenir à un niveau élevé la pression sur les ménages et à ne pas pouvoir revenir sur cette hausse très forte d'impôts que vous aviez imposée en 2008 tout en – de fait – comprimant sur des dépenses utiles et dans le même temps, en maintenant l'endettement vis-à-vis des banques.

Et j'en profite pour dire qu'au-delà de vos choix locaux, cette situation nécessite plus que jamais, – puisque nous sommes à quelques mois de choix importants nationaux – une profonde réforme de la fiscalité et des ressources locales afin de redonner aux collectivités locales dans la durée les moyens de répondre aux besoins des populations sans que cette initiative ne se traduise par toujours plus d'impôts toujours plus élevés sur des ménages dont le revenu ont la tendance à suivre, eux, une pente inverse. Voici les quelques premières réflexions que je voulais donner en ce début de débat sur le compte administratif.

Mme HOUSSIN : Comme vous l'avez dit, ce compte administratif montre un excédent de clôture de l'exercice 2010 d'un montant inédit : 10,8M € contre 6 M € en 2009 et 5,3M € en 2008. Ce qui veut dire qu'en deux années à peine, cet excédent de clôture a plus que doublé. Pour vous, il serait le signe d'une bonne gestion financière. Nous avons bien sûr nous une toute autre lecture de cette situation et de cet excédent. Il existe des excédents que nous pouvons qualifier d'excédents toxiques. Notre constat est tout autre.

Premier constat : cet excédent est le résultat de la ponction fiscale sans précédent que vous avez opérée entre 2009 et 2010. Durant l'année 2010, l'évolution des recettes de fonctionnement fait ressortir une nouvelle progression importante des recettes fiscales qui passent de 58,3 M € en 2009 à 59,3M € en 2010. Cette nouvelle augmentation d'1M € vient après celle, colossale, constatée entre 2008 et 2009, d'un montant de +5 M €, c'est-à-dire, en deux ans, une augmentation des produits de la fiscalité communale de plus de 6 M € (+11%) qui est la conséquence directe, rappelons-le, de vos choix fiscaux durant votre second mandat municipal : +8 % d'augmentation des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et surtout la suppression de plusieurs abattements à la base servant au calcul de la taxe d'habitation, aboutissant au final à une hausse moyenne de 30 % à 35 % de la taxe d'habitation, un alourdissement annuel de la facture fiscale de chaque famille beauvaisienne de près de 150 €. Car, rappelons-le aussi, ce sont 89 % des foyers Beauvaisiens paient tout ou une partie de la taxe d'habitation – votre rapport qui le dit en page 6. Lorsque vous écrivez que la progression du produit des contributions directes résulterait « de nouvelles impositions qui s'expliquent par l'importance des nouvelles constructions réalisées », vous vous moquez des Beauvaisiens. Les produits de la fiscalité augmentent en raison de vos choix fiscaux qui viennent d'être rappelés, et en raison du fait que de nombreux contribuables, très modestes, qui étaient jusqu'alors dispensés de la taxe d'habitation doivent en payer une depuis un an ou deux en raison de la remise en cause de plusieurs abattements à la base les ayant rendus soudainement éligibles à cet impôt. Telle est la réalité de votre politique injuste dans notre ville, et rien d'autre.

Deuxième constat : cet excédent est le résultat de la ponction fiscale que vous avez opérée en 2008 et 2010, tout en diminuant drastiquement les investissements pour notre ville. En 2010, la somme des dépenses d'équipement brut – c'est-à-dire celles directement mises en œuvre par notre collectivité –, atteint son niveau le plus bas : 13,1M € contre 19,1M € l'an passé, soit un recul en un an de 31% de vos réalisations en faveur des beauvaisiens. Mais aussi beaucoup moins que lors de chacune des années précédentes, sans doute un triste record pour notre ville à ranger sur votre étagère à trophées. Ce très faible niveau d'investissement est d'ailleurs avéré par le ministère de l'Intérieur qui constate qu'à Beauvais les dépenses d'équipement brut par habitant retombent à 231 € contre 244 € en 2009 ou encore 269 € en 2008, c'est-à-dire une régression de 14 % en deux années. Cet état de fait situe, rappelons-le, Beauvais à un niveau bien plus bas que celui des villes de taille comparable qui, elles, investissent en moyenne 327 € d'équipement par habitant soit 40 % de plus que ce que vous vous apprêtez à faire à Beauvais.

Ajoutons à ce constat que vous ne pourrez même pas tenter d'incriminer les autres collectivités territoriales si souvent partenaires de vos réalisations puisque cette année encore, le Conseil Général de l'Oise a accru ses subventions à la Ville de Beauvais à un montant de 1,1M € en 2010 contre 976 00 € en 2009, ce qui veut dire que vous n'avez pas utilisé cette manne fiscale supplémentaire pour agir davantage en faveur des Beauvaisiens.

Troisième constat : cet excédent est le résultat de la ponction fiscale que vous avez opérée en 2008, tout en diminuant drastiquement les investissements et bien sûr sans désendetter la Ville. Rappelons en effet que la dette de la Ville de Beauvais par habitant, l'encours de la dette, est passé de 946 € en 2003 à – je cite les ratios du ministère de l'Intérieur – 1176 € en 2010. Ce montant est plus élevé que la moyenne des villes de même taille et il représente une hausse de l'endettement de Beauvais de 58 % en sept ans. Il s'agit du résultat de votre gestion financière, Madame le Maire. Vous n'avez jamais levé le pied en matière d'endettement puisque vous avez contracté 5,9M € d'emprunts supplémentaires et notre ville ne profite nullement de ce surcroît de recettes fiscales pour préparer l'avenir et reconstituer ses capacités d'autofinancement. L'encours de la dette reste à peu près au même niveau que l'an

passé et il faut noter que pour 2010 le montant des dépenses liées au remboursement ou au refinancement d'emprunts est à 8,7M € exactement le même montant que celui des travaux engagés dans notre ville, c'est-à-dire que vos marges de manœuvre restent nulles. Cette année encore vous usez et vous abusez du seul ratio présentable pour tenter de faire croire que l'endettement serait stabilisé à Beauvais et vous écrivez dans votre rapport « il s'agit du ratio relatif à l'annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement », ratio auquel vous faites évidemment et largement allusion. Or je me dois de rappeler que les Beauvaisiens paient particulièrement cher cette soi-disant stabilité qui ne résulte en fait que de l'augmentation des recettes de fonctionnement et donc essentiellement de l'envolée faramineuse du produit de la fiscalité : +6M € de recettes fiscales en deux ans, conséquence d'une progression de la taxe d'habitation de 150 € par moyenne par famille, je le répète, et de celle de 100 € en moyenne de la taxe foncière pour les familles propriétaires de leur logement.

Ainsi donc, le compte administratif de la Ville de Beauvais pour l'année 2010 fait apparaître d'une manière encore plus crue que les années précédentes que vous avez fait le choix de ponctionner durement, très durement, les contribuables beauvaisiens tout en agissant de moins en moins pour notre ville et pour ses habitants, mais en continuant d'endetter de façon inquiétante notre collectivité. Vous auriez pu, au regard de cet excédent de clôture, répondre favorablement aux demandes répétées des élus de l'opposition municipale et aux attentes de nos concitoyens et rendre aux beauvaisiens une partie de la manne fiscale que vous avez brutalement prélevée en baissant dès le vote du budget prévisionnel 2010 les taux de fiscalité. Vous auriez pu ainsi réparer le tort que vous leur avez causé. Mais vous avez préféré une fois encore rester sourde à nos propositions et à leurs attentes, sans doute pour vous constituer un bas de laine que vous envisagez vraisemblablement d'utiliser à des fins purement électoralistes dans les mois qui précéderont les prochaines municipales. Les élus socialistes n'auront de cesse de dénoncer, Madame le Maire, votre gestion qui va laisser notre ville dans un triste état. Nous voterons donc évidemment contre ce très mauvais compte administratif qui, hélas, confirme les craintes et les mises en garde que nous avions exprimées précédemment.

M. JULLIEN : vous avez fait un brillant discours rempli de contradictions entre le début la fin et le milieu, dans lequel vous nous reprochez pêle-mêle des recettes exceptionnelles, des excédents exceptionnels tirés d'une super-fiscalité et par ailleurs vous nous dites aussi qu'on continue à surendetter la Ville alors que nous aurions pu distribuer l'argent indument perçu. Si j'ai bien résumé, il s'agit de vos propos.

Alors, je voudrais simplement rappeler des choses qui figurent dans votre rapport et des éléments d'information que je vais vous communiquer car il me semble que vous n'avez peut-être pas la totalité des éléments qui vous auraient permis d'avoir un discours un peu différent. Je vais vous demander de vous reporter page 30 de notre rapport dans lequel, puisque vous nous avez dit que le Département avait soigneusement distribué des subventions à la Ville de Beauvais à des proportions importantes, que les autres partenaires avaient également largement subventionné la Ville et que nous n'avions pas cru devoir utiliser correctement les sous. Et bien sur un billet de 100 € – je crois que la démonstration est assez parlante sur ce petit tableau – nous voyons la colonne de financement. Et dans cette colonne de financement, répartition des recettes sur 100 €, nous observons « impôts locaux : 31,71 €, agglomération du Beauvaisis : 23,87 €, Etat : 21,25 €, Département : 1,31 €... ». Ces montants sont remarquables, hein ? Ces sommes sont considérables dont nous pouvons vraiment nous féliciter. Mais je vais continuer « Région : 0,29 €, usagers : 2,02 € ».

En réponse à une intervention hors-micro de Madame HOUSSIN

M. JULLIEN : Attendez, Madame HOUSSIN, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompue, je vous ai laissé causer

gentiment et sortir votre discours, maintenant vous n'allez pas m'interrompre. « Les cessions foncières : 1,55 €, diverses autres recettes : 12,29 € et les emprunts : 5,71 € », soit 5,71 % de nos recettes sont tirées de nos emprunts. Je voudrais rebondir d'ailleurs sur nos emprunts. Vous nous dites que nous avons continué à endetter la Ville et vous vous êtes glorifiée de cet afflux d'emprunts nouveaux : 5,9M €. Vous ne vous rendez pas compte, chers collègues, nous avons surendetté la Ville parce que nous avons emprunté 5,9M € en 2010. Et nous avons remboursé combien, Madame HOUSSIN, en capital, pendant ce temps-là ? 3M € de plus. Et puis vous avez également pu regarder, un tableau figure également dans le dossier qui montre la valeur, en valeur absolue, de l'endettement de la Ville qui ne cesse de baisser depuis quatre ans. Je crois qu'il faut quand même être clair, il faut savoir lire, il faut lire complètement. Je sais bien que 44 pages de rapport, ça fait peut-être un peu beaucoup à lire mais il ne faut pas le lire en diagonale, il faut le lire en détail, et il s'agit de notre devoir de transparence que nous avons fait vis-à-vis de l'ensemble des membres du Conseil municipal. Alors quant à la surtaxation fiscale... Ah, les pauvres gens... J'aurais compris effectivement votre péroraison au moment du vote du budget, car c'est à ce moment-là que nous décidons des taux. Alors ce débat-là, je pouvais parfaitement l'entendre en décembre 2009 quand nous avons décidé du budget 2010 dont nous clôturons, dont nous examinons les résultats aujourd'hui.

Alors bien sûr vous nous dites aussi que sur les personnes qui bénéficiaient d'exonérations ou de dégrèvement en ce qui concerne les impôts locaux, que ces pauvres gens d'un seul coup sont devenus beaucoup moins nombreux. Alors là j'ai les chiffres entre 2008 et 2010 les redevables exonérés. Le nombre était de 2 704 en 2008, il est passé à 3 043 en 2010. Donc, il n'y a pas de diminution des redevables exonérés.

En ce qui concerne les dégrèvements et plafonnements totaux ou partiels, 8 789 contribuables ont bénéficié d'une réduction sous forme d'exonération partielle en 2008, chiffre qui est passé en 2010 à 11 172, ce qui est quand même une progression tout à fait importante. Mesures d'allègements en matière de taxe d'habitation : le nombre total des bénéficiaires d'une mesure d'allègement en matière de taxe d'habitation représente 41% des contribuables Beauvaisiens. Je suis désolé, les chiffres sont là, ils sont à votre disposition et je suis tout à fait prêt à vous les redonner par écrit. Alors, que vous critiquiez l'exercice 2010 dans le cadre budgétaire, je le comprends. Que vous critiquiez le compte administratif qui, je vous le rappelle, est simplement le reflet de l'exécution d'un budget, en nous disant derrière : « Vous avez mal exécuté le budget », cette remarque, je suis désolé, je ne peux pas l'accepter.

Alors voilà un peu la situation. La seule raison pour laquelle vous pourriez critiquer, et je crois qu'une expression beaucoup plus courte pourrait être employée, ce serait de dire : « Puisque nous n'avons pas voté le budget, nous ne votons pas le compte administratif » et à ce moment-là votre propos était terminé, tout avait été dit.

M. PIA : Je voudrais réagir aux propos de Monsieur AURY et j'essaie en fait, ce qui est un exercice pas forcément évident, de résumer ses propos. Au fond, si nous vous écoutions, Monsieur AURY, il ne faudrait pas emprunter mais en même temps il faudrait investir davantage et dépenser davantage pour les Beauvaisiens en baissant l'impôt. Alors je vous dis une chose, je ne sais pas comment on fait financièrement. Avez-vous une recette ? Je me suis tourné tout à l'heure vers le Directeur général des services, il ne trouve pas non plus. Il s'agit du premier point, concernant Monsieur AURY. Madame HOUSSIN nous reproche de faire des excédents en disant que nous faisons une cagnotte, que nous avons un bas de laine – un « bas de laine », elle a prononcé le terme « bas de laine ». Alors cet excédent, Madame HOUSSIN, vous le savez très bien, n'est pas une épargne placée. Il est justement là pour financer des dépenses d'investissements qui nous permettront de limiter les emprunts et donc l'endettement. Et vous le savez très bien, Madame HOUSSIN. Ce qui est d'au-

tant plus important aujourd'hui – et qui n'a pas échappé d'ailleurs à Monsieur AURY qui évoquait les taux d'intérêt – est que les taux d'intérêt sont effectivement en augmentation, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années et nous avons bien fait de lancer une politique d'investissement ambitieuse à l'époque où les frais financiers étaient très bas. Aujourd'hui nous sommes dans une tendance plutôt inverse. Peut-être vont-ils redescendre mais nous sommes dans la plus grande incertitude sur les marchés financiers et il me semble que cette politique, à travers ces excédents que génère le budget, nous permet de minorer nos emprunts et donc nos endettements. Donc vous entendre dire que nous avons un endettement qui augmente, excusez-moi, est vraiment une lecture faussée du budget puisque nous vous avons écrit l'inverse dans les rapports. Je vous rappelle que le compte administratif, sont des rapports rédigés par les services financiers et il serait un comble que les services financiers nous mettent dans l'erreur sur des sujets aussi importants.

M. AURY : Suite à vos interventions, Monsieur JULLIEN et Monsieur PIA, le sens de mon intervention est de partir des éléments qui font partie du compte administratif et qui donnent une vision de ce qu'est la situation financière de la collectivité. Je vous reproche en quelque sorte de faire croire que tout va bien. A vous entendre, la situation est très bonne, tout se passe bien, vous tenez bien tous les cordons de la bourse. Les choses vont bien et continuons comme ça. Je vous ai entendu ainsi pendant plusieurs années nous expliquer que Beauvais pouvait faire des travaux, emprunter et que ces projets ne se traduiraient jamais par des augmentations d'impôts. Vous étiez plus forts que tous les autres et vous alliez réussir à le faire. Vous avez effectivement réussi pendant un temps mais, à un moment donné, vous avez été rattrapés par la réalité des choses. J'ai voulu pointer tout à l'heure dans l'intervention que nous continuons dans cette situation de fragilité de la situation financière de la Ville. Vous êtes obligés de maintenir intégralement l'impôt que vous aviez fortement augmenté il y a deux ans. Alors vous dites maintenant « *Je ne vais plus augmenter jusqu'à la fin du mandat* ». Je vous ai dit là que vous déclarez implicitement « *Je maintiendrai la hausse des impôts jusqu'à la fin du mandat, je ne reviendrai pas dessus* ». D'ailleurs, au passage, une petite contradiction existe parce que vous aviez dit à l'époque que des erreurs avaient été commises et que vous y étiez allés un peu fort. Finalement, vous dites aujourd'hui qu'il est nécessaire de maintenir intégralement, à peu de chose près, ce qui avait été décidé.

Ces impôts, j'entends, Monsieur JULLIEN... Nous n'allons pas épiloguer très longtemps. Vous dites en gros qu'ils passent bien, que les gens n'ont pas à s'en plaindre. J'entends cela quand vous dites « *Ah, les pauvres gens, il ne doivent pas se plaindre* ». Et finalement, apparemment, beaucoup de gens ont des exonérations. Nous ne devons pas rencontrer les mêmes personnes dans la rue. Je n'ai pas ce sentiment quand j'entends un tas d'habitants dans cette ville. Deuxièmement, vous êtes obligés de comprimer sur des dépenses et vous dites « *C'est la chasse aux gaspis* », « *C'est vertueux* » et tout cela. Nous devons avoir certainement un peu plus d'ordinateurs fermés le soir et un peu plus de papiers triés. Je crains que ces perspectives n'aillent au-delà. Je crains que telle soit l'apparence des choses mais qu'il soit plus amputé sur d'autres dépenses. Nous y reviendrons mais le compte administratif nous dit aujourd'hui qu'il est moins dépensé en fonctionnement, moins en investissement, moins en opérations d'équipement, moins en travaux en cours que l'an dernier.

Troisièmement, le recours à l'emprunt. Monsieur PIA, vous avez reconnu que j'avais au moins pointé un élément juste : nous sommes effectivement à nouveau repartis sur des taux d'intérêt élevés. J'ai précisément dit que je mettais en cause le choix que vous soutenez nationalement parce que les banques qui réclament aujourd'hui des taux d'intérêt plus élevés sont les mêmes qui ont été renflouées avec l'argent public et qui bénéficient de taux d'intérêt à 1 % de la Banque centrale européenne. Et les mêmes banques vous instaurent des

taux d'intérêt de plus de 3 % à 6 % qui sont payés par l'impôt sur les ménages aux revenus modestes et moyens. Or, vous ne dites pas un mot concernant ces éléments. Je mets en cause ces caractéristiques dans votre discours et dans ce que vous nous présentez. Jamais vous ne le mettez en cause. Or si vous ne le mettez pas en cause, je pense que vous aurez beau faire les meilleurs discours aujourd'hui et embellir la réalité, nous irons au-devant de nouvelles situations financières difficiles qui vous contraindront à nouveau à augmenter la pression fiscale sur les ménages aux revenus modestes et moyens. Je terminerai là-dessus. Vous pouvez vous masquer la réalité, nous avons vécu une fois au début de ce mandat et jusqu'à aujourd'hui le fait que vous avez été rattrapés par cette réalité. Vous semblez ne pas vouloir voir les dangers qui s'annoncent pour la suite. Faites. Le pire est que ce sont les Beauvaisiens qui paient à l'arrivée.

M. PIA : Je voulais préciser une chose par rapport à ce que disait Madame HOUSSIN - Excusez-moi, Monsieur AURY - concernant la baisse de notre investissement. Vous semblez observer que notre investissement baisse. J'observe, Madame HOUSSIN, que vous nous disiez il y a quelques années que nous investissions trop, que nous étions incapables de faire des choix, que nous dépensions trop d'argent, etc. Je vois que votre position a quelque peu évolué. Elle est à géométrie variable. Le deuxième point est plus technique. Vous devez savoir que nous avons transféré de nombreuses compétences à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Nous avons le problème des transports. Nous avons transféré toutes les zones d'activité et également les équipements culturels et sportifs. Tous ces projets sont portés aujourd'hui par l'Agglomération. Ce qui n'est pas investi par la Ville l'est par l'Agglomération. Il s'agit de vases communicants. Mais sachez que ces équipements servent aux Beauvaisiens. Je voulais préciser ces éléments.

Mme HOUSSIN : Je voudrais répondre à Monsieur PIA. Il y a quelques années, vous avez investi. Oui, nous l'avons dit, et d'ailleurs pour investir vous vous êtes endettés très fortement. Et comme l'a dit mon collègue Thierry, à un moment vous avez levé le pied. Au début de ce mandat, les trois premières années de ce mandat. Vous avez réalisé cette tâche. Vous avez levé le pied sur les investissements et en même temps vous avez augmenté de façon drastique les impôts.

Donc une manne financière est là aujourd'hui. Trois ans après, elle se présente et vous allez sûrement la consommer dans les trois ans qui viennent juste avant les élections municipales. Je n'ai rien dit de plus. A un moment, vous avez beaucoup investi, vous nous avez beaucoup endettés. Vous avez beaucoup emprunté. Nous sommes sur cette situation financière aujourd'hui. Depuis trois ans, vous avez levé le pied sur les investissements puisqu'ils baissent depuis trois ans. D'ailleurs, il suffit de regarder autour de nous. Nous sommes tous Beauvaisiens. Aujourd'hui, nous voyons qu'effectivement les événements se sont passés. Et ce n'est pas vrai qu'un transfert à la Communauté d'Agglomération a eu lieu. Non ! Des transferts de compétence ont eu lieu mais la Communauté d'Agglomération investit également extrêmement faiblement. Donc ce n'est pas vrai. Vous nous trompez en tenant ce propos. Nous avons le constat, et je regarde aussi, vous vous en doutez bien, le budget de la Communauté d'Agglomération. Les budgets de la Communauté d'Agglomération sont extrêmement faibles.

Mme ROUBI-GEFFROY : A ce moment de notre débat sur le compte administratif, je souhaite attirer un peu votre attention sur le dernier tableau de la page 23, puisque je lis vos 44 pages, Monsieur JULLIEN, et je lis en entier le document M14. Et donc ce dernier tableau de la page 23 du rapport de présentation nous parle de la répartition de l'encours de la dette. Et dans ce tableau nous constatons quand même, à 3 %, la présence d'emprunts à risque élevé. Ils s'intitulent ainsi. Ils sont classifiés 6F. Alors que vous nous affirmez régulièrement que nous ne sommes pas concernés par les produits toxiques.

Une contradiction dans votre explication existe puisque nous voyons quand même des emprunts qui paraissent dangereux. L'argument développé dans votre document avec la comparaison avec la moyenne des villes de même strate ne donne pas la raison de fond de la présence de ces emprunts dans le budget. Et puis, comme je lis aussi beaucoup et très attentivement les décisions prises en délégation donnée au Maire, je ne vais pas attendre la fin du conseil où en général tout le monde est très fatigué et n'écoute pas mais j'ai remarqué que des précisions étaient peut-être nécessaires sur une décision, la décision numéro 49 du 31 janvier 2011. Cette décision comporte seulement deux lignes qui annoncent un remboursement anticipé temporaire à Dexia, alors que pour un même problème financier, au dos de la feuille, la décision 54 présente sur au moins 15 lignes tous les détails du réaménagement d'un prêt avec le Crédit Agricole. Alors je voudrais savoir précisément quel est le montant de ce remboursement à Dexia, de quel emprunt s'agissait-il et je vous remercie pour vos explications.

M. JULLIEN : Il s'agit des « produits hors-charte risque élevé ». Je vous disais tout à l'heure que notre encours d'emprunt était sécurisé à 97 %. Vous dites qu'il n'est pas sécurisé à hauteur de 3 % ; ce qui est un taux extrêmement faible de produits non-sécurisés par rapport à la moyenne nationale et par rapport à un certain nombre d'autres collectivités territoriales que j'ai été amené à rencontrer, notamment lors d'un colloque à Paris. Vous remarquez également sur le tableau – et là nous avons le même document –, que la moyenne de l'observatoire « Finances actives » montre que les « produits hors-charte risque élevé » pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants est de 8,3 %, n'est-ce pas ? Ce qui veut dire que nous sommes nettement en-dessous. Et là, nous ne vous cachons rien, nous avons effectivement encore un emprunt pour lequel nous avons quelques difficultés et pour lequel nous sommes en phase de négociation pour pouvoir en sortir. Mais cette démarche est extrêmement limitée. Sur le deuxième point, nous avons prévu des remboursements anticipés temporaires d'emprunts Dexia. Alors pourquoi ? Cette opération est la décision pour laquelle vous nous posez des questions.

Puisque nous avons cet excédent que vous semblez critiquer, nous avons envisagé à travers cette décision, de pouvoir utiliser cette manne financière pour pouvoir nous libérer par anticipation d'une grande partie des emprunts pour lesquels nous avions la possibilité de faire ce remboursement anticipé sans pénalité afin de diminuer encore le montant des intérêts que nous allons payer en 2011. Alors évidemment cette opération aura une incidence sur le compte administratif 2011 et là nous en verrons le résultat. Sauf erreur de ma part – je vous parle de mémoire – nous devrions a priori grâce à cette opération économiser au minimum 35 000 € d'intérêts au titre de l'exercice 2011, une fois que nous aurons apuré l'intégralité des conditions prévues dans ce contrat. 35 000 € plus, également sur un autre contrat, 11 000 € supplémentaires d'économies d'intérêt qui sont prévus. Voilà les éléments que je voulais vous donner au titre de cette décision qui est l'illustration parfaite de la gestion active de la dette qui va nous permettre effectivement de diminuer le profit – et je vais faire plaisir à mon collègue AURY – qui est lâchement distribué aux maudites banques.

M. RAHOUI : Je voulais intervenir rapidement sur ce dossier, sur le compte administratif, qui est un acte politique fort. Il est l'occasion d'effectuer un bilan chiffré de l'année écoulée et de mesurer l'adéquation entre les prévisions du budget prévisionnel et les réalisations effectuées. Pour relayer ma collègue Anne ROUBI, j'aimerais déjà tout d'abord savoir, Monsieur JULLIEN, pourquoi vous avez toujours déclaré que nous n'avions aucun emprunt toxique. Telle est la première question que je voulais vous poser.

Ensuite, Monsieur JULLIEN, puisque nous avons un dossier pour approfondir notre étude, observons-le. J'aimerais souligner à quel point vous accordez d'intérêt à votre politique en terme d'action sociale. Nous pouvons constater à la répar-

tion par fonction des dépenses de fonctionnement que la fonction « intervention sociale » arrive en fin de peloton. En temps de crise, je trouve, cher collègue, que vos élans en termes d'harmonie sociale sont plutôt timorés mais assez vendus, dans un registre que vous maîtrisez bien, celui de la communication. Tout comme Sylvie HOUSSIN, tout comme Thierry AURY, je me contente de m'appuyer sur le travail rigoureux effectué par les services municipaux afin de faire une analyse et je crois que nous sommes tous contraints de nous rendre à cette évidence-là.

Mme Le MAIRE : Monsieur RAHOUI, je suis très surprise que vous fassiez cette analyse-là sur la subvention donnée au CCAS, si j'ai bien compris. Elle a augmenté depuis dix ans chaque année entre 1 % et 2 % à l'occasion du budget principal. Alors je ne comprends pas bien votre façon de lire les choses, d'autant qu'à l'intérieur de diverses compétences transversales que sont le CUCS, la politique de la ville etc., énormément de subventions sont accordées à des associations. Je pense même au sport, à la culture... A travers les nombreuses compétences municipales, des dotations à la solidarité s'expriment dans différentes responsabilités municipales. Nous avons la subvention du CCAS, soit, mais en plus, et vous le savez très bien, des dotations extrêmement importantes sont faites à des associations assez performantes, je dois l'avouer, dans la ville. Je pense à UTILE ou à d'autres associations qui nous aident et sont des partenaires efficaces pour l'action sociale.

M. JULLIEN : Je donne simplement quelques chiffres concernant l'action sociale pure. Je précise également qu'au niveau du compte administratif 2010, la subvention CCAS, c'est-à-dire en fait la fonction qui est indiquée dans votre tableau sous forme de camembert est 2 809 993 €. Je précise également que la fonction « petite enfance » a été répartie dans d'autres secteurs d'activités, dans d'autres chapitres. Donc elle n'apparaît pas dans ce camembert mais est ventilée sous d'autres chapitres. J'ajoute également qu'en ce qui concerne les subventions aux associations, il faut savoir que nombre d'associations sont subventionnées à raison d'une importante action sociale.

Le montant des subventions aux associations a été pour 2010, puisque nous parlons de ce compte administratif, de 7 322 760 €. Je précise qu'au compte administratif 2001 elle n'était que de 6 514 708 €.

M. CHENU : Il s'agit juste d'une petite précision au Président RAHOUI. D'abord, le compte administratif n'est pas un acte fort. L'acte fort de la politique municipale est le budget. Le compte administratif entérine un certain nombre de décisions qui ont été votées, il n'est donc pas un acte fort du tout. Il entérine simplement ce que nous avons débattu et voté ces derniers mois. Développer l'interventionnisme social, comme vous le réclamez, n'est pas la philosophie qui nous anime, c'est vrai. Nous ne développons pas l'interventionnisme social et considérer la Ville comme un robinet ou un guichet n'est pas notre façon de gérer. Je le dis parce que je me souviens qu'il s'agit d'une de vos précédentes interventions, vous souhaitiez que nous donnions toujours plus à un certain nombre d'associations. J'en serais absolument ravi mais gérer ce n'est pas cela. En tous cas, ce ne sont pas nos choix. Nous n'avons pas la capacité de donner, d'arroser, nous ne nous considérerons comme un guichet ainsi que vous le souhaitez. Non, il ne s'agit pas de cela. Nous essayons de contribuer au retour à l'emploi, à l'insertion, nous aurons l'occasion d'en reparler lors de ce Conseil Municipal, plutôt qu'à l'assistanat. Cette action est tout ce qui nous différencie évidemment de l'autre côté des bancs des élus que nous sommes et je vous remercie, Président RAHOUI, de l'avoir souligné.

Mme Le MAIRE : Je voudrais ajouter tout à l'heure que sur une subvention suivante avec une nouvelle association, nous aurons un nouvel exemple de notre volonté d'investissement social puisqu'il s'agira d'insertion, d'insertion sociale par le

travail. Vous le verrez tout à l'heure et je m'étonne que vous ne le sachiez pas en ayant approfondi votre dossier.

M. RAHOUI : Mais je voudrais répondre rapidement à Sébastien CHENU par rapport au compte administratif. Nous n'allons pas polémiquer. Nous avons tous notre point de vue par rapport aux notions des différentes étapes qui jalonnent les années et les mandats. Je pense vraiment que le compte administratif est un acte fort parce qu'une différence existe toujours, que nous voyons dans le document que nous étudions ce soir, entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé. Pour cette raison, je pense que le compte administratif représente quelque chose d'assez marquant. Ensuite, j'aimerais revenir à l'un des points essentiels de la question que j'ai pu poser tout à l'heure vis-à-vis des emprunts toxiques : j'aimerais savoir pourquoi vous nous avez toujours déclaré que nous n'avions aucun emprunt toxique. J'aimerais avoir une réponse de ce côté-là et je pense que les différents comptes-rendus de conseils municipaux pourront prouver ce que j'avance ici. Mais il est important pour chacun d'entre nous, pour notre commune, de savoir pourquoi vous vous êtes engagé sur ces propos-là précédemment.

M. JULLIEN : Je vous renvoie à la lecture des documents que je vous avais communiqués sur l'état de notre endettement et la structure de notre endettement sur l'échelle Gissler lors du débat d'orientation budgétaire il y a plus d'un an. Vous aviez déjà cette information selon laquelle 97 % était sécurisé et donc 3 % non sécurisé. Je ne crois pas me souvenir, et là je vais me reporter au compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de cette époque au moment du débat d'orientation budgétaire, que vous ayez posé des questions mais si vous regardez dans les documents que vous avez reçus à ce moment-là, vous avez les tableaux avec l'information détaillée sur les risques et sur les fameux 3 % que nous retrouvons aujourd'hui. Donc ne venez pas dire que vous n'aviez pas l'information. Nous avons dit, et je le maintiens, il y a plus d'un an que 97 % était sécurisé, que nous avons donc un petit reliquat de 3 %. Nous ne vous avons jamais menti.

Cela étant, au niveau du débat, je pense qu'autour de cette table, l'ensemble des éléments d'information, des questions, des interrogations et des critiques a été formulé. Je vous propose maintenant, mes chers collègues, que nous passions au vote compte administratif par compte administratif de ces différents comptes et je vais inviter Madame le Maire à se retirer comme le veut la Loi pour le vote de ces comptes administratifs.

Nous passons au vote, qui vote contre ? 9 voix contre. Qui s'abstient ? personne. Le rapport est adopté à la majorité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Monsieur Jean-Marie JULLIEN est désigné Président ad hoc.
Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009 approuvant le budget primitif 2010,

Vu les Décisions Modificatives prises lors des séances du Conseil Municipal 9 juillet et 18 octobre 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « EAU » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0,00
Mandats émis	518.749,33	Titres émis	960.646,58
Total :	518.749,33	Total :	960.646,58
		Résultat (excédent)	441.897,25

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	452.644,47		
Mandats émis	1.653.257,97	Titres émis	1.562.367,60
Total :	2.105.902,44	Total :	1.562.367,60
Résultat (déficit)	543.534,84		

D'où un résultat de clôture de : - 101 637,59 €

Restes à réaliser – Investissement

Dépenses		Recettes	
Soldes restes à réaliser (déficit)	410 486,56		0,00

D'où un résultat Cumulé : - 512 124,15 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION ÉLISPACE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Monsieur Jean-Marie JULLIEN est désigné Président ad hoc.
Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 18 décembre 2009 approuvant le budget primitif 2010

Vu les Décisions Modificatives prises lors des séances du Conseil Municipal du 29 mars et du 9 juillet 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACÉ » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0
Mandats émis	515 189,81	Titres émis	531 188,86
Total :	515 189,81	Total :	531 188,86
		Résultat (excédent)	15 999,05

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	15 113,51		
Mandats émis	29 134,14	Titres émis	37 584,99
Total :	44 247,65	Total :	37 584,99
Résultat (déficit)	6 662,66		

D'où un résultat de clôture : + 9 336,39 €

Restes à réaliser – Investissement

Dépenses	9 336,39	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	9 336,39		

D'où un résultat Cumulé : 0 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE DE LA MARETTE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Monsieur Jean-Marie JULLIEN est désigné Président ad hoc. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « MARETTE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1(excédent)	819 594,02
Mandats émis	568 100,22	Titres émis	986 558,45
Total :	568 100,22	Total :	1 806 152,47
		Résultat (excédent)	1 238 052,25

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	339 262,13		
Mandats émis	163 295,45	Titres émis	339 262,13
Total :	502 557,48	Total :	339 262,13
Résultat (déficit)	163 295,45		

D'où un résultat de clôture : 1 074 756,80 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Dépenses	642 739,85	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	642 739,85		

D'où un résultat Cumulé : 432 016,95 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010
 BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Monsieur Jean-Marie JULLIEN est désigné Président ad hoc. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « LONGUE HAIE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	200 969,13
Mandats émis	504 445,90	Titres émis	504 445,90
Total :	504 445,90	Total :	705 415,03
		Résultat (excédent)	200 969,13

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	329 829,64		
Mandats émis	504 445,90	Titres émis	329 829,64
Total :	834 275,54	Total :	329 829,64
Résultat (déficit)	504 445,90		

D'où un résultat de clôture : 303 476,77 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses	17 837,21		0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	-17 837,21		

D'où un résultat Cumulé : 321 313,98 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010
 BUDGET ANNEXE LES RIGALLOIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « LES RIGALLOIS » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	43 800,50
Mandats émis	10 605,48	Titres émis	0,00
Total :	10 605,48	Total :	43 800,50
		Résultat (excédent)	33 195,02

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	0,00		
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00
Résultat (déficit)	0,00		

D'où un résultat de clôture : 33 195,02 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses	19 830,49		0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	-19 830,49		

D'où un résultat Cumulé : 13 364,53 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE AGEL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Monsieur Jean-Marie JULLIEN est désigné Président ad hoc. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « AGEL » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	1 723 743,96
Mandats émis	12 846 454,08	Titres émis	11 122 710,12
Total :	12 846 454,08	Total :	12 846 454,08
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	3 035 810,82		
Mandats émis	11 163 612,29	Titres émis	14 130 197,95
Total :	14 199 423,11	Total :	14 130 197,95
Résultat (déficit)	69 225,16		

D'où un résultat de clôture : - 69 225,16 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Dépenses	Recettes
88 471,09	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	-88 471,09

D'où un résultat Cumulé : - 157 696,25 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE PA TILLOY

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « PA TILLOY » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	45 870,00
Mandats émis	295 198,72	Titres émis	295 198,72
Total :	295 198,72	Total :	341 068,72
		Résultat (excédent)	45 870,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	14 487,70		
Mandats émis	295 198,72	Titres émis	14 487,70
Total :	309 686,42	Total :	14 487,70
Résultat (déficit)	295 198,72		

D'où un résultat de clôture : - 249 328,72 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Dépenses	Recettes
18 322,68	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	-18 322,68

D'où un résultat Cumulé : - 267 651,40 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010
 BUDGET ANNEXE ZAC SAINT QUENTIN OUEST

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « ZAC SAINT QUENTIN OUEST » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	804 061,18	Titres émis	804 061,18
Total :	804 061,18	Total :	804 061,18
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	799 195,18		
Mandats émis	804 061,18	Titres émis	799 195,18
Total :	1 623 256,36	Total :	799 195,18
Résultat (déficit)	804 061,18		

D'où un résultat de clôture : - 804 061,18 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Dépenses	153 146,13	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	-153 146,13		

D'où un résultat Cumulé : - 957 207,31 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010
 BUDGET ANNEXE LES LONGUES RAYES

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 29 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 du Budget Annexe « LES LONGUES RAYES » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	386 082,79	Titres émis	386 082,79
Total :	386 082,79	Total :	386 082,79
		Résultat (excédent)	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'invest. N-1	536 746,27		
Mandats émis	186 082,79	Titres émis	200 000,00
Total :	722 829,06	Total :	200 000,00
Résultat (déficit)	522 829,06		

D'où un résultat de clôture : - 522 829,06 €

Restes à réaliser – Fonctionnement

Dépenses	40 611,23	Recettes	0,00
Soldes restes à réaliser (déficit)	-40 611,23		

D'où un résultat Cumulé : - 563 440,29 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : J'invite Madame le Maire à bien vouloir reprendre la présidence du Conseil Municipal puisque nous avons terminé avec les comptes administratifs.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2010 du Budget Principal,

Vu l'article L. 2311-5 1^{er} alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 9.306.024,43 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 1.743.871,37 euros au vu du solde des restes à réaliser (- 3.321.082,43 euros), du résultat d'exécution 2010 d'investissement (3.014.391,24 euros) et du résultat reporté de 2009 (-1.437.180,18 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter 8.000.000 euros du résultat de la section d'exploitation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et financer pour partie les investissements 2011 ;

- de reporter 1.306.024,43 euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITY avec 7 voix contre et 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Bien. Nous en sommes donc à la délibération numéro 12, l'affectation des résultats 2010. Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN : Nous allons procéder à travers différentes délibérations à l'affectation des résultats de ces comptes administratifs 2012 et pour bien marquer notre volonté d'utiliser cet argent dans le cadre de l'investissement, je vous propose, mes chers collègues d'affecter les 9,306M € d'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

- nous allons mettre 8M € au titre de l'investissement, qui vont nous permettre de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement 2010, c'est-à-dire les restes à réaliser et financer également pour partie les investissements 2011, donc ce sera autant d'argent que nous n'aurons pas à emprunter ;
- et de reporter 1 306 024,43 € au compte 002 « résultats de fonctionnement reportés ». cette somme servira d'ailleurs de support au budget supplémentaire lorsqu'il vous sera présenté.

Mme Le MAIRE : Avez-vous des questions ? Si vous n'avez pas de question nous passons au vote. Vote contre ? Sept contre. Ensuite qui s'abstient ? Deux abstentions ? Et le reste vote favorable, la délibération est votée à la Majorité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe de l'Eau,

Vu l'article L. 2311-5 1^{er} alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 441 897,25 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 954 021,40 euros au vu du solde des restes à réaliser (- 410 486,56 euros), du résultat d'exécution 2010 d'investissement (- 90 890,37 euros) et du résultat reporté de l'année 2009 (- 452 644,47 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir, en partie, le besoin de financement de la section d'investissement, soit 441 897,25 euros

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ÉLISPACE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2010 du Budget Annexe Elispace,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 15 999,05 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement

s'établit à 15 999,05 euros compte tenu du solde des restes à réaliser (-9 336,39 euros), du résultat d'exécution de l'exercice (+8 450,85 euros) et du résultat reporté de l'année 2009 (-15 113,51 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 15 999,05 euros.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Vu le projet de procès verbal contradictoire entre la Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de transfert des éléments d'actif et de passif joint ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter la mise à disposition en faveur de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des biens rattachés à la Maladrerie Saint-Lazare située sur le territoire de la commune de Beauvais ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le procès verbal contradictoire entre la Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de transfert des éléments d'actif et de passif de cet équipement.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le procès-verbal contradictoire de transfert des éléments d'actif et de passif.

SIGNATURE DU PROCÈS VERBAL CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA MALADRERIE SAINT-LAZARE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Il est rappelé que le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements culturels, par délibération du 10 mai 2005, a reconnu d'intérêt communautaire la Maladrerie Saint-Lazare.

Depuis lors, cet ensemble qui couvre une superficie de l'ordre de 5ha situé sur le territoire de la commune de Beauvais est un équipement mis à disposition de l'Agglomération du Beauvaisis par la Ville de Beauvais. En effet, la mise à disposition des biens constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

Aussi, l'établissement d'un procès verbal contradictoire entre la Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est nécessaire pour acter cette mise à disposition.

Le travail effectué par la Ville de Beauvais sur son inventaire a permis d'identifier des fiches d'inventaire se rattachant à cet équipement et ouvre la possibilité d'acter cette mise à disposition. Dans l'éventualité où ce travail sur l'inventaire de la Ville, qui reste à achever, permettrait de déceler à nouveau des fiches d'inventaire à rattacher à cet équipement, un nouveau procès-verbal serait alors soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-5 et L1311-1 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 mai 2005 reconnaissant l'intérêt communautaire de la Maladrerie Saint-Lazare dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements culturels ;

M. JULLIEN : Comme vous le savez, un transfert au niveau de l'intérêt communautaire de la Maladrerie Saint-Lazare a eu lieu. Cette délibération a été prise le 10 mai 2005. Et pour pouvoir concrétiser la totalité de cette mise à disposition, nous sommes tenus d'établir un procès-verbal contradictoire entre la commune de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis pour acter cette mise à disposition. Alors vous avez entre les mains un tableau qui reprend l'inventaire comptable des éléments de cette opération d'inventaire d'actif et de passif pour une balance totale de 532 801 €. Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération qui concrétise ce transfert de mise à disposition et ce procès-verbal contradictoire.

Mme Le MAIRE : Pas de question ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Lors de la séance du 9 Février 2011, le Conseil Municipal a procédé à l'installation de Madame Françoise BRAMARD, suite à la démission de Madame Claire BEUIL.

Madame Claire BEUIL a été désignée par le Conseil Municipal :

- En qualité de membre des commissions suivantes :

- Administration Générale, Travaux et Vie Associative
- Emploi, Commerce, Projet de rénovation urbaine Saint-Jean, Politique de la Ville, Relations avec les associations conventionnées
- Action Sociale, Lien social dans les quartiers, proximité
- Petite Enfance, Famille, Logement, Santé, Plan Alzheimer, EPODE – DALO, Hébergement d'urgence
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge – en qualité de suppléant

- En qualité de représentant de la Ville au sein des organismes suivants :

- Collège George Sand – en qualité de titulaire
- Lycée Professionnel Langevin – en qualité de suppléant
- Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Beauvais – en qualité de titulaire
- Conseil d'Etablissement de l'EHPAD Saint Lucien – en qualité de titulaire
- Hôpital de Grandvilliers – en qualité de titulaire
- Groupement Régional de Santé Publique – en qualité de titulaire
- COD Pandémie grippale – en qualité de correspondant
- Association Parentale de la crèche Kolobane – en qualité de titulaire
- Association de gestion de la crèche Pierre Jacoby – en qualité de titulaire
- Conseil d'Administration de la Pouponnière Départementale – en qualité de titulaire
- Conseil d'Etablissement de la Farandole – en qualité de titulaire
- Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleuses – en qualité de titulaire

De plus, suite à la démission, en date du 19 avril 2011, de Monsieur Thibaud VIGUIER, Conseiller Municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation dans les commissions et organismes extérieurs suivants, dans lesquels il siégeait :

- En qualité de membre des commissions suivantes :

- Administration Générale, Travaux et Vie Associative
- Finances, budget, contrôle de gestion, relations avec les associations patriotiques
- Urbanisme, circulation et stationnement, environnement, cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement, plan vert
- Comité de pilotage Agenda 21 – en qualité de titulaire
- Commission Consultative des Services Publics Locaux – en qualité de titulaire

- En qualité de représentant de la Ville au sein des organismes suivants :

- Collège George Sand – en qualité de suppléant
- Collège Pellerin – en qualité de titulaire
- Lycée Félix Faure – en qualité de titulaire
- LEP Jacobins – en qualité de titulaire

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein des commissions et organismes précités.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Le dossier numéro 16 concerne les désignations des représentants de la Ville de Beauvais au sein de commissions municipales et d'organismes extérieurs. Je vous rappelle que nous avons eu deux départs, le départ de Madame Claire BEUIL et celui de Monsieur VIGUIER. L'équipe de « Beauvais pour tous » proposera bien évidemment ses candidatures et j'aimerais savoir ce que les collègues de l'opposition envisagent de faire pour remplacer Monsieur VIGUIER.

Personne n'intervient ? Si ? Monsieur RAHOUI.

M. RAHOUI : Pour le remplacement dans les commissions, donc nous proposons :

- dans la commission « administration générale, travaux et vie associative » Madame Jacqueline MENOUBE.

Mme Le MAIRE : Attendez, pardon. Vous avez donné combien de noms ?

M. RAHOUI : Jacqueline MENOUBE.

Mme Le MAIRE : Oui, Jacqueline MENOUBE.

M. RAHOUI : Oui, voilà.

• La seconde commission « finances, budget, contrôle de gestion, relations avec les associations patriotiques » Monsieur Xavier CNOCKAERT.

Mme Le MAIRE : Nous n'avons pas cela.

M. RAHOUI : Ensuite, pour la commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement... »...

Mme Le MAIRE : Attendez, excusez-moi, parce que j'ai une feuille, je me suis trompée de délibération. Alors...

Mme Le MAIRE : Thibaud VIGUIER... Vous m'avez dit : commission « administration générale, travaux et vie associative » Jacqueline MENOUBE, d'accord ?

M. RAHOUI : Voilà.

Mme Le MAIRE : « Finances, budget, contrôle de gestion » ?

M. RAHOUI : Xavier CNOCKAERT

Mme Le MAIRE : Oui.

M. RAHOUI : « Urbanisme, circulation et stationnement, environnement, cadre de vie, développement durable, Agenda 21, fleurissement, plan vert » Fatima LEFRANC.

Mme Le MAIRE : Donc si j'en déduis bien, Madame LEFRANC est dans le groupe socialiste ?

M. RAHOUI : Non mais nous...

Mme Le MAIRE : Non ? Dans quel groupe êtes-vous, Madame LEFRANC ?

Mme LEFRANC : Je vais répondre. Je ne suis dans aucun groupe. Voilà.

Mme Le MAIRE : Ah bon d'accord. Très bien. Ensuite ? Comité de pilotage Agenda 21 en qualité de titulaire ?

M. RAHOUI : Fatima LEFRANC.

Mme Le MAIRE : D'accord. Commission consultative des services publics locaux ?

M. RAHOUI : Anne ROUBI.

Mme Le MAIRE : Oui. D'accord.

M. RAHOUI : Ensuite, pour les représentations de la Ville au sein des organismes, collèges, établissements scolaires :

- Pour le collège Georges Sand, en qualité de suppléant, Fatima LEFRANC ;

Mme Le MAIRE : Oui.

M. RAHOUI : Pour le collège Pellerin, en qualité de titulaire, Jacqueline MENOUBE ;

Mme Le MAIRE : Oui.

M. RAHOUI : Pour le lycée Félix Faure, en qualité de titulaire, Xavier CNOCKAERT ;

Mme Le MAIRE : Oui.

M. RAHOUI : Et au lycée professionnel des Jacobins en qualité de titulaire, Fatima LEFRANC.

Mme Le MAIRE : Bien. Alors, moi je vais proposer... Avez-vous d'autres candidats sur ces commissions ou ces organismes suivants ? Madame ABLA ?

Mme ABLA : Madame le Maire, dans la délibération, il n'est pas indiqué le nombre de postes à pourvoir.

Mme Le MAIRE : Non, pour la bonne raison que Monsieur VIGUIER était seul et n'en a occupé qu'un.

Mme ABLA : Je souhaiterais poser ma candidature pour la commission « administration générale, travaux et vie associative ». Et puis la deuxième : « Finances, budget, contrôle de gestion, relation avec les associations patriotiques ».

Mme Le MAIRE : Très bien. Alors, Madame LEFRANC ?

Mme LEFRANC : Je souhaite poser ma candidature pour la commission « petite enfance, famille, logement, santé ».

Mme Le MAIRE : Ah, mais elle n'est pas ouverte celle-là, Madame. Vous n'avez le choix qu'entre les...

Mme LEFRANC : Elle n'est pas ouverte pour nous ?

Mme Le MAIRE : Non, ce n'est pas ça. Vous ne pouvez remplacer que Monsieur VIGUIER. Les autres étaient occupées par Mme BEUIL et seront donc remplacées par quelqu'un de la majorité « Beauvais pour tous ».

Mme LEFRANC : D'accord. Merci.

Mme Le MAIRE : Alors autant pour moi, vous pouvez être candidate. Le siège est à nous donc vous pouvez essayer. Bien.

Alors, chez nous, nous vous proposons les candidats suivants :

- « administration générale – je ne fais pas tout – travaux et vie associative » : Madame BRAMARD ;
- « emploi, commerce, projet de rénovation urbaine » : Monsieur François GAIRIN ;
- « action sociale, lien social dans les quartiers » : Madame Malika BOUBEKER ;
- « petite enfance, famille, logement » : Madame LALOI ;
- « commission locale d'évaluation transfert de charges » : Madame BRAMARD ;
- collègue Georges Sand en qualité de titulaire : Madame BRAMARD ;
- lycée professionnel Langevin en qualité de suppléant : Madame PÉRNIER ;
- conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais en qualité de titulaire : Madame PICARD ;
- conseil d'établissement à l'EHPAD Saint-Lucien en qualité de titulaire : Madame PICARD ;
- hôpital de Grandvilliers en qualité de titulaire : Monsieur HIBERTY ;
- groupement régional de santé publique : Madame BRAMARD ;
- s'il devait y avoir une pandémie grippale, en qualité de correspondant : Madame BRAMARD ;
- association parentale de la crèche Kolobane, de la crèche Pierre Jacoby, de la pouponnière départementale, de l'établissement de la Farandole : Madame Cécile LALOI ;
- Conseil d'administration du foyer de jeunes travailleuses en qualité de titulaire : Monsieur Jacques DORIDAM.

Alors je vous propose donc, si vous l'acceptez, que nous votions à main levée pour les remplacements et ceci d'une manière groupée si vous êtes d'accord. Donc, pour remplacer Madame Claire BEUIL avec les fonctions que je vous ai proposées, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes... Alors, Madame MENOUBE, vous votez aussi ?

Il faut que je fasse voter les commissions une par une ? Après nous ferons autrement... Alors, on me dit que je dois les faire une par une pour le bon déroulement juridique de la séance. Donc je suis désolée, je reprends, mais si vous faites le même vote, je dirai « même vote ». Je voudrais m'assurer avant : vous êtes neuf, comment votez-vous sur ces dispositions ? Abstention. Donc :

- « administration générale » : Madame BRAMARD, 9 abstentions et le reste sont des votes favorables ;
- même vote pour l'emploi et le commerce ?
- même vote pour l'action sociale ?
- même vote pour la petite enfance ?
- même vote pour la CLET ?
- même vote pour le collège Georges Sand ?
- même vote pour le lycée professionnel ?
- même vote pour le conseil de surveillance du centre hospitalier, Madame PICARD ?
- même vote pour l'EHPAD St-Lucien, Madame PICARD ?
- même vote pour l'hôpital de Grandvilliers et Monsieur HIBERTY ?

- même vote pour le conseil régional de santé publique : Madame BRAMARD ?
- même vote pour la pandémie grippale : Madame BRAMARD ?
- même vote pour la crèche la Kolobane, la crèche Pierre Jacoby, la pouponnière départementale, la Farandole : Madame Cécile LALOÏ ?
- même vote pour le conseil d'administration du foyer de jeunes travailleuses : Monsieur DORIDAM ?

Par contre, puisque nous avons plusieurs candidats pour remplacer Monsieur VIGUIER, le groupe « Beauvais pour tous » ne prendra pas part au vote parce que vous êtes en compétition et que nous n'allons pas arbitrer dans l'opposition. Il s'agit de vos affaires.

- pour « l'administration générale, travaux et vie associative », nous avons deux candidats : Madame MENOUBE... Je veux bien distribuer des bulletins secrets si cette procédure vous arrange.

Mme Le MAIRE : Non ? Mesdames et Messieurs de l'opposition ? Non ? Nous avons une opposition décomplexée, très bien. Alors, combien de voix pour Madame ABLA ? Deux. Combien de voix pour Madame MENOUBE ? Sept. Ah non, Monsieur AURY n'a pas voté. Alors six.

Mme Le MAIRE : Le vote est difficile à suivre, quel ensemble ! Alors attendez. Deux votes pour, une abstention et six votes pour. Madame MENOUBE est donc élue.

- « finances, budget », nous n'avons que Monsieur CNOCKAERT. Comment votez-vous ?

Mme Le MAIRE : Ah non, nous avons aussi Madame ABLA. Qui vote pour Madame ABLA ? Deux. Qui vote pour Monsieur CNOCKAERT ? Six. Et Monsieur AURY s'abstient. Bien.

- « urbanisme... » Après cela, nous n'avons que Madame LERANC candidate pour l'urbanisme ? Même vote ? Comment votez-vous, Madame ABLA et Madame CARPENTIER ? Vous vous abstenez ? Vous aussi ? Donc là nous avons trois abstentions ? Vous votez pour ?

Le vote est à géométrie variable. Nous avons sept pour et deux abstentions pour Madame LEFRANC.

- « comité de pilotage Agenda 21 » : même vote pour Madame LEFRANC ? Bien. Donc deux abstentions, sept pour ;

- et la commission consultative des services publics locaux, comment votez-vous pour Madame ROUIBI, qui vote pour ? Six. Nous n'en avons plus que six. Qui s'abstient ? Trois. Donc trois abstentions. Très bien.

Mme Le MAIRE : Non mais je continue, il faut être sérieux.

- Georges Sand, collègue Georges Sand, Madame LEFRANC. Alors, trois abstentions et six votes pour, c'est ça ? J'ai fini par comprendre ;

- Collègue Pellerin, Madame MENOUBE. Six/trois ? six/trois ;

- Le lycée Félix Faure, docteur CNOCKAERT. Six/trois ? Bien ;

- Et les Jacobins ? Six/Trois ? Les Jacobins concernent Madame LEFRANC. Ah maintenant, vous votez pour ? Le nombre s'élève à sept maintenant. Ah oui, d'accord. Alors c'est sept/deux. Sept/deux.

Voilà, écoutez, je vous remercie.

DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

En raison de la démission de Madame Claire BEUIL du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais, membre titulaire du Conseil Communautaire, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

De plus, un siège supplémentaire a été attribué à la commune de Saint-Martin-le-Nœud du fait de l'augmentation de sa population (chiffres publiés au JO par l'INSEE).

Par conséquent, afin de maintenir à 40% la représentativité de la Ville de Beauvais au sein du Conseil Communautaire (article 11 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) un siège en plus est à pourvoir par un représentant de la ville, portant ainsi à 27 le nombre de conseillers communautaires Beauvaisiens.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 2 membres du Conseil Municipal afin de siéger au Conseil Communautaire.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a désigné Mesdames Cécile LALOÏ et Lucienne BERTIN, qui étaient suppléantes, en qualité de titulaires. De ce fait, Mesdames Françoise BRAMARD et Cécile CHAMORIN ont été désignées en qualité de suppléantes afin de siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Mme Le MAIRE : Alors, attendez, ça va continuer un petit peu. Dossier numéro 17. Ce n'est pas fini, nous en avons encore deux. Le dossier numéro 17 concerne les titulaires à la Communauté d'Agglomération et leurs suppléants. Nous devons en avoir deux. Alors, en qualité de titulaire, les candidats de « Beauvais pour tous » sont Madame LALOÏ et Madame Lucienne BERTIN. Voilà. Existe-t-il d'autres candidats ? Monsieur RAHOUI et Madame LEFRANC ?

M. RAHOUI : Je propose la candidature de Sylvie HOUSSIN et de Fatima LEFRANC.

Mme Le MAIRE : D'accord. Êtes-vous d'accord pour que nous votions à main levée pour une opposition et une majorité décomplexées ? J'ai le bon mot. Madame ROUIBI ?

Mme ROUIBI-GEFFROY : Je voudrais juste faire une petite intervention. Je vous demande, Madame le Maire, s'il n'est pas possible d'anticiper la réforme des collectivités territoriales qui va permettre la représentation avec une part de proportionnalité à la Communauté d'Agglomération. Ces deux nouvelles possibilités d'être membre de cette Communauté d'Agglomération ne peuvent-elles pas être appliquées avec un peu d'anticipation pour que l'opposition soit représentée ? Merci.

Mme Le MAIRE : Le conseiller territorial a décidé de quitter le conseil, donc malheureusement il n'est pas possible de l'accepter. Ensuite, avant la Loi, ce n'est pas la Loi. Ce constat est semblable à l'expression « avant l'heure, ce n'est pas l'heure ». Je vous propose... Vous êtes candidats, d'accord. Je vous ai posé une question : Acceptez-vous que le vote soit fait à main

levée ? Oui ? Qui vote pour Madame LALOI ? Le groupe « Beauvais pour tous » à l'unanimité. Qui vote pour Madame HOUSSIN ? Ils ne sont plus que six. Six voix. Donc Madame LALOI... Vous abstenez-vous ? Donc trois abstentions. Donc Madame LALOI est élue.

Le vote est-il le même pour Madame Lucienne BERTIN ?

M. AURY : Si je peux me permettre, Madame le Maire, le vote est un peu bizarre. Soit nous votons sur une... Enfin, je ne comprends pas la méthode de vote.

Mme Le MAIRE : Pourquoi ne comprenez-vous pas ?

M. AURY : Je ne sais pas. Nous avons un vote, là visiblement Madame LALOI est élue. Donc, je ne vois pas... Ensuite, vous reposez...

Mme Le MAIRE : Deux titulaires, il nous faut deux titulaires. Nous n'avons pas que...

Mme Le MAIRE : Alors, je vais m'expliquer un peu mieux, Monsieur AURY, puisque vous avez l'air perdu. Madame BEUIL a démissionné, nous la remplaçons. Mais il se trouve que nous avons un retard d'un titulaire depuis l'arrivée de la commune d'Auneuil, d'Auteuil et de Berneuil et que donc la représentation de la Ville de Beauvais méritait deux candidats supplémentaires. Donc nous profitons de ce vote ce soir pour remplacer Madame BEUIL et pour élire le candidat manquant.

Non, le vote est uninominal. Donc la première est élue, je repasse sur la deuxième question. L'autre candidate est Madame Lucienne BERTIN et nous avons Madame LEFRANC. Donc qui vote pour Madame BERTIN ? L'unanimité du groupe « Beauvais pour tous ». Qui vote pour Madame LEFRANC ? Ils sont six ou sept ? Sept et deux abstentions.

Ensuite nous avons besoin de deux suppléants. Nous vous proposons Madame BRAMARD et Madame CHAMORIN. Avez-vous des candidats suppléants, Monsieur RAHOUI ?

M. RAHOUI : Oui, nous proposons Anne ROUBI et le docteur CNOCKAERT.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Je vous propose d'abord la candidature de Françoise BRAMARD et du docteur CNOCKAERT. Qui vote pour Madame BRAMARD ? L'unanimité du groupe « Beauvais pour tous ». Pour le docteur CNOCKAERT ? Vous êtes six, cette fois-ci. Et qui s'abstient ? Trois. Très bien.

La candidature de Madame CHAMORIN. Qui vote pour elle ? L'unanimité du groupe « Beauvais pour tous ». Pour Madame ROUBI, qui vote pour elle ? Vous êtes six et trois abstentions. Donc même vote, je vous remercie.

Le rapport est adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a désigné Mesdames Cécile LALOI et Lucienne BERTIN, qui étaient suppléantes, en qualité de titulaires. De ce fait, Mesdames Françoise BRAMARD et Cécile CHAMORIN ont été désignées en qualité de suppléantes afin de siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

En raison de la démission de Madame Claire BEUIL du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais, représentante au

sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant du Conseil Municipal afin de siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame Francine PICARD afin de siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

18. Désignation d'un représentant de la Ville de Beauvais au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Mme Le MAIRE : Dernier point. Là, il s'agit de remplacer, dans la délibération numéro 18, Madame BEUIL dans le conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Un seul poste est à pourvoir. Nous vous proposons la candidature de Madame PICARD. L'opposition a-t-elle une candidature ? Madame LEFRANC.

Bien, nous passons au vote. Qui vote pour Madame PICARD ? L'unanimité du groupe « Beauvais pour tous ». Qui vote pour Madame LEFRANC ? Vous êtes sept cette fois-ci ? Et deux abstentions ? C'est ça ? Merci beaucoup. Madame PICARD siègera donc au CCAS. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE POUR LA RÉALISATION DE PLATEAUX SURÉLEVÉS ET DIVERS AMÉNAGEMENTS AVENUE WINSTON CHURCHILL (RD 139) ET AVENUE JEAN ROSTAND (RD 93)

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

À l'occasion de la création du Lotissement de la Longue Haye, il est nécessaire de réaliser deux plateaux ralentisseurs : le premier avenue Winston Churchill et le second avenue Jean Rostand.

Une zone mixte piétons-cyclistes va être créée le long de ces 2 avenues, permettant ainsi aux nouveaux résidents de circuler en toute sécurité le long de ces 2 voies.

Enfin des travaux vont être entrepris afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales issues de ce nouveau lotissement.

Ces 2 axes de circulation étant classés en voies départementales (RD n°93 et RD n°139), il convient de signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général de l'Oise afin de préciser les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité en matière de sécurité.

Par ailleurs, elle vise à régler les dispositions particulières

d'occupation du domaine public départemental dans le cadre des travaux à réaliser.

Le financement de ces aménagements sera assuré par la Ville de Beauvais.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ci-annexée dont l'objet est de fixer les obligations de la Ville de Beauvais et du Conseil Général de l'Oise en ce qui concerne les modalités de réalisation, de financement et d'entretien de ces aménagements situés sur des voiries départementales.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION GÉNÉRALE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL EN AGGLOMÉRATION.

Travaux et aménagements des avenues Winston CHURCHILL
et Jean ROSTAND liés au lotissement de la LONGUE HAYE

ENTRE D'UNE PART,

Le département de l'Oise, représenté par Monsieur Yves ROME, Président du Conseil général, dûment habilité par délibération du Conseil général en date du 14 décembre 2006 ;

ET D'AUTRE PART,

La commune de Beauvais représentée par Madame Caroline CAYEUX, Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal en date du.....

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1615-2 et L. 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 131-2 à L. 131-7,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique modifiée,

Vu le règlement de voirie départementale approuvé par délibération de l'Assemblée départementale en date du 20 mars 1996,

Considérant la volonté de clarifier les rôles et les responsabilités du Département et de la Commune lorsque des travaux sont entrepris sur le domaine public routier départemental en agglomération, ainsi que sur ses dépendances,

Considérant que l'attribution, par dérogation, du fonds de compensation pour la TVA aux communes et leurs groupements maîtres d'ouvrage de travaux d'investissement, notamment d'aménagement de sécurité et de bordures-trottoirs-canalisation, réalisés dans ce cadre, est subordonnée à la passation d'une convention entre la collectivité maître d'ouvrage et le département propriétaire,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I^{er} - ÉCONOMIE GÉNÉRALE DE LA CONVENTION

Article 1 : Objet

En vertu des dispositions législatives et réglementaires susvisées, les compétences de maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement intéressant les routes départementales en agglomération,

et les responsabilités qui en découlent, échoient partiellement tant au département qu'à la commune.

Dans ce cadre, la présente convention a pour objet de préciser de manière générale les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité en matière de voirie départementale et de ses dépendances, de chaque signataire.

Par ailleurs, elle vise à régler les dispositions particulières d'occupation du domaine public départemental, pour les travaux définis à l'article 7, réalisés par la commune.

Article 2 : Prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa notification aux parties, après signature par celles-ci et réception par le contrôle de légalité.

Article 3 : Modification - Résiliation - Litiges

La présente convention pourra être modifiée par avenant signé par les deux parties lorsque les évolutions juridiques ou réglementaires conduiraient à en contredire les dispositions.

Chacune des parties pourra demander la résiliation de la présente convention, par lettre recommandée adressée à l'autre partie. La résiliation ne prendra effet que trois mois après réception de cette lettre.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention et non susceptibles d'un accord amiable, seront portés devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

TITRE II - CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Article 4 : Maîtrise d'ouvrage

4-1 : Généralités

Conformément à l'article 2 de la loi n° 85-704 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, « le maître d'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre ».

4-2 : Maîtrise d'ouvrage du département

Les missions d'intérêt général assurées par le département en matière de voirie départementale en agglomération, en application de l'article 25 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et de l'article L. 131-1 du code de la voirie routière, concernent :

- la conservation du domaine public permettant la circulation sur ce domaine.

En conséquence, à l'intérieur de l'agglomération, le département demeure maître d'ouvrage des travaux portant sur les couches de chaussées, à l'exception des produits de couche de surface autre que des tapis d'enrobés et les enduits superficiels (enduits rouges, chaussées pavées...).

4-3 : Maîtrise d'ouvrage de la commune

Les missions d'intérêt général assurées par le maire concernant le domaine public routier départemental en agglomération, en application de l'article L. 2213-1 du code général des collectivités territoriales concernent :

- la sécurité publique,
- la salubrité

En conséquence, à l'intérieur de l'agglomération, la commune demeure maître d'ouvrage, sur le domaine public départemental, de tous travaux autres que ceux de couches de chaussées visés au 4-2 supra.

Article 5 : Responsabilité

Sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, le département sera seul responsable de tous les dommages causés aux biens et aux personnes du fait du mauvais état de l'un des éléments évoqués à l'article 4.2.

De même, la commune sera seule responsable de tous les dommages causés aux biens et aux personnes du fait du mauvais état de l'un des éléments évoqués à l'article 4.3.

TITRE III - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

Article 6 : Définition et caractéristiques techniques des travaux

La commune de Beauvais s'engage à réaliser sur les routes départementales n°93 et n°139, à l'intérieur de l'agglomération, les équipements suivants :

Pose de 2 plateaux surélevés (1 sur l'avenue Winston Churchill et 1 sur l'avenue Jean Rostand)

Selon les caractéristiques ci-après énumérées :

Avenue Winston Churchill

La longueur du plateau sans les rampants sera de 12 mètres. La structure de chaussée n'est pas modifiée. Une grave bitume 0/20 sera mise en œuvre sur 5 cm puis un béton bitumineux 0/10 (type Scintiflex) sur 5 cm. Les rampants seront réalisés en granit (éléments de 1,50m x 0,20m).

Une zone mixte piétons-cycles sera réalisée. Elle sera éclairée par des mâts bois type Evolis ou similaire d'une hauteur de 4m (RAL 9007 chiné) équipés de lanternes 100 wM.

Un réseau d'eaux pluviales Ø 1000 sera créé en prévisionnel d'autres projets. Il traversera l'avenue Jean Rostand et l'avenue Winston Churchill pour se rejeter dans le futur bassin de rétention.

Avenue Jean Rostand

Un plateau du même type que sur l'avenue Winston Churchill sera créé. Sa longueur, sans les rampants sera de 10 mètres.

Pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales, des bouches avaloirs seront réalisées et collectées sur un réseau Ø 300 en lieu et place du fossé existant.

Afin de supprimer une station de relevage en eaux usées, un collecteur Ø 200 traversera l'avenue Jean Rostand depuis la rue Georges Buisson et se rejettera sur le réseau existant avenue Winston Churchill.

La zone mixte piétons-cycles créée sur l'avenue Winston Churchill sera prolongée sur l'avenue Jean Rostand. Elle sera éclairée par les mêmes types de mâts.

Article 7 : Conditions de réalisation des travaux

1- Le département de l'Oise autorise la commune de Beauvais à réaliser les travaux susvisés sur le domaine public départemental.

2- Pendant les travaux, la signalisation temporaire sera conforme à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - Huitième partie «Signalisation Temporaire», approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992.

3- La commune de Beauvais informera le département de l'Oise, au moins 15 jours à l'avance, de la date d'ouverture du chantier et de l'achèvement des travaux.

4 - Le département de l'Oise, ou son représentant, se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur la fourniture des matériaux, sur la mise en œuvre de ceux-ci pendant le déroulement du chantier, ainsi que sur la géométrie des ouvrages construits.

5- À l'issue de ceux-ci, le département sera invité aux opérations préalables à la réception.

6- Dans le cadre des garanties contractuelles (article 44 du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de travaux), et en cas de malfaçon, la commune de Beauvais restera engagée et fera son affaire des poursuites envers les entreprises concernées.

Article 8 : Conditions de réalisation des travaux

La commune de Beauvais assurera le financement des ouvrages précédemment cités pour un MONTANT DE 360 000 € (TTC) indépendamment des subventions qu'elle pourrait obtenir par ailleurs.

Elle assurera à ses frais l'entretien à titre permanent des

aménagement ainsi que des différents équipements routiers correspondants.

Elle assurera également leur viabilité hivernale en cas de mauvais fonctionnement des engins de déneigement dû à leur configuration.

Pendant sa réalisation, le Maire sera entièrement responsable des dommages pouvant intervenir de ce fait.

Si un mauvais entretien venait à être constaté et risquait de causer un dommage à l'usager, le Président du Conseil général s'autorise, après mise en demeure, à se substituer au Maire et à pourvoir d'urgence au défaut d'entretien aux frais et risques de ce dernier.

En cas d'extrême urgence, si un mauvais entretien principalement sur la chaussée, venait à être constaté, et risquerait de causer un dommage à l'usager, le Président du Conseil général s'autorise, avant mise en demeure, à se substituer au Maire, et à pourvoir d'urgence au défaut d'entretien aux frais et risques de ce dernier.

Article 9 : FCTVA

La présente convention établie en deux exemplaires originaux et conformément à l'article L. 1615-2 du Code général des collectivités territoriales, permet de conférer aux dépenses ainsi réalisées sur le domaine public routier départemental le caractère de dépenses éligibles au FCTVA dès lors que les critères ci-après énumérés sont satisfaits :

- avoir été réalisées par une **personne bénéficiaire du FCTVA et compétente en matière de voirie,**
- se rapporter à des **travaux d'équipement**, à l'exclusion des dépenses de fonctionnement,
- avoir été réalisées sur le **domaine public routier du département,**
- avoir été impérativement **précédées de la signature de la présente convention** entre le département, propriétaire de la voirie, et de la commune (ou le groupement) qui prend en charge et réalise les travaux d'investissement, précisant :
 - le lieu,
 - les équipements à réaliser,
 - le programme technique des travaux,
 - les engagements financiers des parties.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Beauvais, le

Pour le département de l'Oise,
Le Président du Conseil général,

Pour la commune de Beauvais,
Le Maire,

Yves ROME

Caroline CAYEUX

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOSIE 'SOS INSERTION EMPLOI DE BEAUVAIS' ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais intervient depuis plusieurs années dans

le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Mais malgré tout, de nombreux habitants sont confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi, exacerbées par la crise.

Ainsi, la Municipalité souhaite soutenir une nouvelle association dénommée SOSIE « SOS Insertion Emploi » de Beauvais dont les objectifs sont :

- participer à la politique de solidarité au service de la Ville,
- dynamiser davantage la vie de quartier et améliorer le lien social,
- lutter contre la délinquance et promouvoir la citoyenneté,
- assurer une action offensive de médiation sociale et urbaine,
- favoriser l'accès à un emploi durable des Beauvaisiens à travers des chantiers d'insertion.

Cette structure globale interviendra sur toute la ville, mais plus spécifiquement dans les quartiers de la politique de la ville. Elle aura pour but de prendre en charge les habitants dans la complexité de leurs difficultés et organisera une intervention spécifique dans la Cité des Fleurs. En effet, ce territoire fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une rénovation urbaine qui bénéficie uniquement des seuls moyens financiers de la commune, de la CAB et de son partenaire OPAC de l'Oise.

L'action de cette association s'articulera donc autour de deux volets majeurs complémentaires :

- Médiation, citoyenneté et lien social : ce premier volet vise à proposer des actions familiales, d'éducation et de mobilisation en vue d'une meilleure projection des habitants dans la société. Il se développera en étroite liaison avec les activités des éducateurs spécialisés, du Service Prévention de la Ville et du Service Jeunesse entre autres,
- Insertion et amélioration du cadre de vie : dans ce second volet, il s'agira de développer des chantiers et d'impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et le maintien dans leur logement en lien avec les Services Techniques, les bailleurs, l'association Elan CES et la cellule de la gestion urbaine de proximité mise en place par la Ville.

La Collectivité souhaite apporter à l'association SOSIE « SOS Insertion Emploi » de Beauvais une aide financière à hauteur de 100 000 euros et conclure pour ce faire une convention d'objectifs et de moyens.

Les dispositions législatives imposent à la Collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, la Collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Les contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget 2011 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 3 ans la durée de conventionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de signer la convention d'objectifs et de moyens ;
- d'allouer une subvention de 100 000 euros à l'Association SOSIE « SOS Insertion Emploi » de Beauvais.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. PIA : Nous vous proposons dans cette délibération

d'accorder une subvention à une association qui a été créée dernièrement sur Beauvais qui est l'association SOSIE. SOSIE signifie « SOS insertion emploi » de Beauvais et notamment, en annexe, vous avez la convention d'objectifs et de moyens que nous proposons de signer avec cette association. Nous avons rajouté également les éléments de budget qui étaient absents du rapport.

Donc, en fait, cette nouvelle structure qui émerge sur notre ville doit intervenir sur l'ensemble de notre ville, plus précisément sur les questions – et j'y reviendrai tout à l'heure – qui ont trait à l'insertion et à l'emploi mais elle aura pour but de prendre en charge les habitants dans la complexité de leurs difficultés, c'est-à-dire qu'elle ne va pas se contenter d'intervenir sur les questions d'emploi. Et plus particulièrement sur la Cité des Fleurs, je rappelle que nous avons l'association « la Caisse à outils » qui malheureusement a dû fermer en fin d'année, que sur ce quartier qui est un quartier difficile avec des problèmes sociaux de tous ordres – vous voyez, Monsieur RAHOUI, que nous nous préoccupons beaucoup des problèmes sociaux dans cette ville – les responsables de cette association ont souhaité relayer ou venir sur le quartier de la Cité des Fleurs pour traiter des problèmes de ce quartier.

L'action de cette association va donc s'articuler autour de deux volets majeurs mais complémentaires :

- la médiation citoyenneté-lien social. Ce premier volet vise à proposer en direction des familles des actions d'éducation et de mobilisation en vue d'une meilleure projection des habitants dans la société. Il se développera en étroite liaison avec les activités des éducateurs spécialisés du service « prévention » de la Ville et du service « jeunesse », entre autres ;

- et puis un autre volet, non des moindres, est, compte tenu de la crise économique et des difficultés d'emploi qui touchent les personnes éloignées de l'emploi, le volet insertion et amélioration du cadre de vie. Dans ce second volet, il s'agira de développer des chantiers et d'impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et le maintien de leur logement en lien avec les services techniques de la Ville, les bailleurs sociaux qui le souhaiteront, l'association « élan CES » et la cellule de gestion urbaine de proximité mise en place par la Ville.

Ce point est relativement important. Vous savez que nous avons signé dans les quartiers Saint-Jean, Saint-Lucien et Argentine une convention de gestion urbaine de proximité. Concrètement, il s'agit d'intervenir le plus rapidement possible pour régler les problèmes de dysfonctionnement urbain qui peuvent se rencontrer sur les quartiers et également sur les logements. L'idée est de faire travailler cette association pour intervenir le plus rapidement possible, en lien étroit avec les services techniques de la Ville mais aussi les bailleurs qui solliciteront cette association pour justement réparer les dégradations qui pourraient être commises ou simplement entretenir le patrimoine de notre ville et des bailleurs.

Alors nous vous proposons ce soir d'attribuer à cette association une subvention de 100 000 € et d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens qui était annexée au rapport. Sachant que la commission « administration générale, travaux et vie associative » qui était réunie le 10 mai 2011 a émis un avis favorable.

Mme CARPENTIER : Oui, je voulais savoir si vous aviez prévu des rencontres entre partenaires qui agissent sur le même territoire avec des associations semblables ou proches, avec des missions souvent identiques. En fait, nous nous rendons compte rapidement que nous avons souvent le même public. Nous faisons deux fois la même chose et ne travaillons pas en cohérence. D'où l'intérêt d'avoir quelqu'un qui réunisse les différents partenaires. Voilà.

M. PIA : je crois que la remarque que vous faites est extrêmement pertinente. Il est vrai que... Je dirais plus globale-

ment dans cette ville que nous essayons, notamment avec les agents de proximité du service « politique de la Ville », de faire travailler les associations entre elles. Ce point est extrêmement important parce que nous nous apercevons qu'en général les associations, comme d'ailleurs les services de la Ville, ne connaissent pas ce que fait le voisin. Et je dirais que ce fait est extrêmement dommage parce que nous en arrivons à des points où nous constatons parfois effectivement que des associations font la même chose que d'autres. Au niveau des services nous pouvons parfois constater ces mêmes dysfonctionnements. Nous essayons véritablement sur la ville d'avoir une politique de coordination des associations et des services de la Ville – et d'autres intervenants d'ailleurs – au niveau de chacun des quartiers. Donc je crois que ce que vous dites là par rapport à l'association, celle-ci n'échappera pas, je dirais, à cette règle que nous nous sommes imposée au niveau du service « politique de la ville » et les expériences montrent d'ailleurs – en tous cas les réunions de coordination qui ont lieu démontrent que – les choses se passent généralement bien. Alors, je ne dis pas que les différents acteurs associatifs ne discutent pas mais en général nous constatons que les personnes sont extrêmement présentes et assidues à ces réunions. Après, je dirais qu'il importe aussi aux responsables de cette association – en général la Présidente et son Conseil d'Administration puisque la Présidente a été nommée – mais également je dirais au futur Directeur de l'association de mener ce travail de partenariat. Tel est tout l'art du travail de relations qui incombera à l'association.

Il est clair que notre volonté est d'approfondir et d'aller plus loin sur notre politique d'insertion déjà importante sur notre ville puisque je rappelle que nous menons quand même de très nombreux chantiers d'insertion, que nous finançons à travers le PLI de très nombreuses actions d'insertion grâce notamment au fond social européen mais également à l'aide importante qui nous est allouée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le rôle de cette association sera au fond de faire l'interface entre les services techniques, les bailleurs et la population qui pourra effectivement être amenée à travers différentes actions à solliciter l'intervention de cette association.

Voilà. Ce pas est le premier. Il est vrai que l'action qui a plus trait à la prévention, à l'animation, n'était au départ pas forcément inscrite dans la volonté, n'était pas la première volonté des membres constitutifs de cette association qui était plus axée sur l'insertion. Mais dans la mesure où en même temps la caisse à outils a arrêté ses activités, il est apparu important à la Présidente de mener une action un peu plus ciblée sur le quartier de la cité des Fleurs.

Mme CARPENTIER : Oui, enfin juste pour répondre parce qu'effectivement nous devons faire la juste limite entre prévention et animation parce que la prévention n'est pas de l'animation. Nous sommes toujours à la limite des deux domaines. Avoir vraiment travaillé en association sur Beauvais donne parfois l'impression de s'arracher les pauvres, malheureusement. Nous devons vraiment essayer... Je le dis parce que ces choses-là se passent et nous devons arriver à mettre de la coordination. Faire en sorte que les associations puissent avoir un objectif commun sur le même territoire est vraiment très important.

M. PIA : Effectivement, je pense qu'un lien étroit devra être réalisé avec l'IFEP si j'ai compris votre remarque. Sachez par ailleurs que quand la Caisse à outils a fermé ses portes, nous avons pris l'initiative de réunir l'ensemble des partenaires pour analyser la situation. Alors lorsque je dis les partenaires, il s'agit de la caisse d'allocation familiale, le Conseil Général qui était également présent, les services de la Ville. Nous avons effectivement analysé cette question et il est apparu important pour les partenaires de travailler sur cet aspect animation et prévention également, de lier les deux.

Mme Le MAIRE : Excusez-moi, Monsieur AURY, mais Monsieur CNOCKAERT avait levé la main avant vous. Je lui donne d'abord la parole.

M. CNOCKAERT : Permettez-moi et permettez-nous d'être un peu surpris lorsque nous avons découvert dans ce dossier la hauteur de la subvention que vous nous demandez d'allouer à l'association SOSIE, et ce dès sa première année de fonctionnement au regard des documents qui nous ont été fournis. Dans le dossier que nous avons reçu, le budget prévisionnel de l'annexe 2 se résumait à une page blanche. L'annexe financière qui a été remise ce jour a l'air d'avoir été quand même un peu remplie « à la va-vite » et laisse essentiellement apparaître des charges de personnel à hauteur de 144 000 € et nous ne trouvons pas beaucoup d'éléments, nous ne trouvons rien, même, sur les dépenses concernant les actions concrètes à mener. Monsieur PIA nous a quand même éclairés, un peu plus que ce que nous avions dans les dossiers.

Alors vous accordez 100 000 € à une association qui a trois mois d'existence alors que de nombreuses associations Beauvaisiennes qui poursuivent les mêmes buts ne touchent pas ces sommes dès la première année. Je voudrais comparer – puisque j'ai regardé le compte administratif – l'association VOISINLIEU POUR TOUS qui a soixante ans, qui touche cette somme. Ne serait-il pas plus judicieux de mieux doter les associations qui entreprennent déjà ces actions ?

Enfin, nous ne disposons pas des statuts de ladite association, nous ne connaissons rien de la composition de son Conseil d'Administration et nous allons quand même donner une somme de 100 000 € – ni même son bureau. Quant à son programme d'action tel qu'il est défini là encore dans les documents que nous avons, il nous paraît surtout très général et très incantatoire : renforcer les solidarités, dynamiser la vie de quartier, lutter contre la délinquance, favoriser la médiation sociale. Nous aurions souhaité, Madame le Maire, un dossier plus conséquent pour mieux appréhender et mieux apprécier les moyens utilisés pour atteindre les buts. Pour l'instant, je pense que cette association SOSIE est surtout l'association « trompe-l'œil ». Voilà.

Mme Le MAIRE : Monsieur CNOCKAERT, seriez-vous contre l'insertion et l'emploi ? Je n'ose l'imaginer. Je n'ose l'imaginer.

Pour être plus sérieuse, Franck PIA vous a parlé de l'absence de la Caisse à outils sur le quartier. Nous avons essentiellement dans un premier temps voulu permettre au quartier de se doter d'une association, je dirais, d'une association de remplacement et nous avons souhaité qu'elle soit la plus efficace possible le plus rapidement possible. Alors je conviens que vous n'avez peut-être pas assez d'information et je vous promets de vous adresser sous peu l'organigramme. Et je sais que l'association est à la recherche d'un directeur ou d'une directrice, qu'un appel à candidature a été lancé. Mais rassurez-vous, la volonté de Franck PIA qui est en charge de ce dossier est essentiellement de pouvoir aider le plus rapidement possible les personnes en grande difficulté dans les quartiers et aussi prendre la suite de l'excellent travail fait par Monsieur PASQUIER avec la caisse à outils.

M. PIA : Oui, malgré les propos extrêmement provocateurs de Monsieur CNOCKAERT, et du reste je trouve qu'ils ne lui ressemblent pas... Vous essayez de comparer ce qui n'est pas comparable. L'association SOSIE a une activité dirigée vers l'insertion. Que va faire cette association ? Elle va recruter... Si vous voulez bien écouter, Monsieur CNOCKAERT, parce que je pense que c'est important. Cette association va recruter des personnes qui sont à la recherche d'un emploi, qui sont en insertion. L'argent que nous allons donc apporter à cette association est pour le financement d'un directeur, d'un adulte relais qui sera aussi porté par l'Etat – mais un reliquat demeurera toujours à la charge de l'association – ainsi que l'ensemble des personnes qui seront embauchées en contrat d'insertion. Vous faites véritablement un procès à une association qui a besoin de démarrer son activité et qui a besoin d'avoir un fond de roulement nécessaire pour lancer son activité sur l'ensemble de la ville et plus particulièrement sur la cité des Fleurs. Je regrette qu'au fond vous ne voyez que l'aspect formel des choses sans vous attaquer au fond à un pro-

blème qui est celui des habitants qui sont aujourd'hui confrontés au chômage et des personnes qui sont en difficulté sur le quartier des Fleurs.

Mme Le MAIRE : Le docteur CNOCKAERT, j'imagine, veut intervenir, ensuite Monsieur AURY, ensuite Madame HOUSSIN.

M. CNOCKAERT : Oui, juste pour répondre. Mes propos n'avaient rien de provocateurs. Il me semble normal, en tant que conseillers, que, vu les sommes engagées, nous souhaitions mieux maîtriser ce dossier et avoir le plus d'informations. Je ne vois pas en quoi cette démarche est provocatrice.

Quant à répondre à des questionnements qui sont de savoir comment cette association va être gérée, quand nous constatons que les dépenses qui ont été allouées l'ont été, et l'ont été visiblement de façon un peu rapide, il est tout à fait normal que le conseil s'interroge sur la ventilation. Madame le Maire a dit et s'est engagée à nous fournir dans le détail un certain nombre de pièces que j'ai demandées. Le caractère de cette demande est peut-être un peu formel mais il ne s'agit pas d'allouer 500 € à une petite association, il s'agit de 100 000 €, Monsieur.

Mme Le MAIRE : Merci Monsieur. Monsieur AURY et ensuite Madame HOUSSIN.

M. AURY : Oui, je souhaiterais avoir quelques précisions, justement, parce que les éléments sont annoncés de manière un peu contradictoire. Par exemple dans les charges de personnel, que devons-nous comprendre entre les lignes dactylographiées et celles écrites de manière manuscrite ? Parce que nous ne comprenons pas très bien. Devons-nous lire que la rémunération pour le directeur est de 40 000 € ? Les charges sociales pour l'adulte-relais de 52 000 € ? Divers visites médicales pour sept bénéficiaires de 40 000 € ? Les autres charges / secrétaires : 12 500 € ? Pourriez-vous au moins nous apporter quelques précisions à ce propos et sur ce que recouvrent ces différents postes, ces différents emplois ?

M. PIA : Vous avez là tout simplement un budget qui a été élaboré par l'association. Alors, tout simplement, l'association... Je sais bien que formellement vous allez me dire que ces mentions sont manuscrites. Vous avez ici l'ensemble des éléments recueillis par les responsables de l'association et qui relatent la réalité du coût d'un directeur, du coût d'un adulte-relais, du coût d'une secrétaire... Cette association a besoin de se mettre en place et a besoin des moyens nécessaires pour pouvoir exercer les activités qui seront les siennes. Dans l'avenir, évidemment, vous aurez les rapports nécessaires pour toute association. Je vous invite à nous rencontrer dans quelques mois au besoin pour analyser l'activité de cette association en toute transparence.

M. AURY : Oui, toujours pour des précisions. Devons-nous comprendre que le directeur est rémunéré 40 000 € sur la ligne « rémunération 40 000 € ou est-ce la totalité des rémunérations qui est égale à 40 000 € ? Parce que tel que nous le voyons écrit là, il ne s'agit pas que la mention soit ou pas manuscrite – à la limite il ne me dérange pas qu'elle le soit – mais il est difficile de comprendre la réalité de ce budget. Or, encore une fois, des sommes conséquentes sont allouées, il serait intéressant d'y voir un peu plus clair.

Mme Le MAIRE : Il s'agit du salaire chargé du directeur, Monsieur AURY.

M. AURY : Madame le Maire, si je peux me permettre, le salaire du directeur avec les cotisations sociales est de 40 000 €. Ensuite, nous ne devons pas lire « charges sociales » ? Nous devons lire ce qui est manuscrit et non ce qui est dactylographié ?

Ensuite, les adultes-relais correspondent bien à 52 000 € ? Deux postes, sept bénéficiaires. Qu'appelle-t-on les bénéficiaires ?

D'accord. Et une secrétaire : 12 500 € avec les cotisations sociales également ?

Mme Le MAIRE : Il s'agit d'un temps partiel, Monsieur AURY. Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN : Monsieur PIA, nous avons bien compris les objectifs de cette association et nous y adhérons absolument totalement. Je vous rappelle que la Caisse à outils était une association financée par l'ensemble des partenaires présents dans le cadre de la politique de la ville et nous adhérons absolument à ces objectifs. Il n'empêche que 100 000 € n'est pas rien, que ce budget est pour le moins un peu bâclé, d'autant plus que même la dernière colonne n'est pas bien en place. Les encours à l'exercice « n » devraient normalement être dans la case prévisionnelle. Il me semble d'autant plus important de le dire que nous avons à la tête de cette association une Présidente qui est une ancienne Conseillère Municipale de la majorité. Donc, rigueur absolue dans les comptes. Pour l'instant, nous n'avons pas franchement le sentiment que ce projet est bien sérieux en matière de présentation donc nous attendons avec intérêt les documents que vous allez nous transmettre, Madame le Maire. Mais comme les objectifs de cette association sont importants, nous voterons pour quand même.

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, je vous remercie de la confiance que vous accordez à cette association et, comme je l'ai dit au docteur CNOCKAERT, nous vous transmettrons les différentes parties du budget qui aujourd'hui – je vous l'accorde car je n'avais pas vu que la feuille était écrite ainsi – laisse un peu à désirer. Je vous l'accorde.

Si j'ai bien compris, le rapport est adopté à l'unanimité pour cette association. Je vous remercie.

En annexe, la convention Ville de Beauvais/Association SOSIE.

4370

SÉANCE DU 26 MAI 2011

APPROBATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DE VOIRIE DE LA VILLE DE BEAUVAIS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'exécution des travaux de concessionnaires et des services publics sur le domaine public occasionne une gêne plus ou moins importante aux usagers, au risque de compromettre la sécurité.

La loi 83-663 du 22 juillet 1983 et les décrets du 27 novembre 1985 permettent aux collectivités locales d'imposer des règles aux différents intervenants afin de coordonner au mieux leurs interventions et d'être assurées de la bonne exécution de leurs travaux.

Ce règlement s'applique à l'installation et à l'entretien de tous types de réseaux divers et d'ouvrages annexes situés dans l'emprise des voies dont la commune est propriétaire, qu'il s'agisse de réseaux souterrains ou aériens.

FRANCE TELECOM n'étant plus occupant de droit mais étant soumise à permission, et afin de prendre en compte les nouvelles technologies telles que les micro-tranchées pour la fibre optique, il convient de réactualiser le précédent règlement de voirie, adopté par le Conseil Municipal de Beauvais le 25 avril 1991.

Suite aux réunions de concertation du 26 novembre 2010 et du 18 février 2011 avec les concessionnaires, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le présent règlement de voirie afin de définir les dispositions administratives et techniques auxquelles est soumise l'exécution des travaux.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Donc nous changeons de sujet. Le document est très technique. Ce règlement vise à remplacer celui qui a été adopté le 25 avril 1991, vous le voyez donc il y a vingt ans. Il s'applique à l'installation et à l'entretien des réseaux situés dans l'emprise des voies.

Nous avons donc tenu des réunions avec les représentants des concessionnaires de réseaux et un règlement qui reprend l'essentiel du document précédent est proposé, avec cependant des aménagements notables dont d'ailleurs :

- la prise en compte de nouvelles technologies, et notamment la notion de micro-tranchées pour la mise en place du réseau de fibres optiques ;
 - le fait que France Télécom soit devenu un simple opérateur soumis à permission de voirie et non plus un occupant de droit ;
 - l'actualisation des textes réglementaires de référence et la conversion de pénalités en Euros.
- En plus, nous pensons beaucoup aux problèmes des usagers dans les cas de travaux plus importants. Pour cette raison, finalement, nous exigeons dans le cas de futurs travaux :
- la connaissance de dates de début et de fin de chantier ;
 - le maintien de l'accès aux entrées cochères ;
 - l'obligation de prévenir les riverains 48 heures à l'avance. Nous avons un accord technique préalable ;
 - un contrôle des travaux ;
 - une remise en l'état ;

- la protection et le remplacement éventuel des plantations ; Parmi plein d'autres éléments.

Toutes ces questions-là préoccupent beaucoup les riverains et ce document est là pour y répondre le plus parfaitement possible.

La commission « administration générale » a émis un avis favorable sur ce document, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Avez-vous des questions sur cette délibération ? Si vous n'en avez pas, avons-nous des votes contraires ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

En annexe, le règlement de voirie.

4372

SÉANCE DU 26 MAI 2011

PRIX DE BÉNÉVOLAT 2011

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Dans le cadre de la Journée de l'engagement associatif qui s'est déroulée le 7 mai 2011, la Ville a initié un projet pour créer un Prix du bénévolat.

En effet, les associations contribuent quotidiennement à faire vivre nos villes et nos villages. Elles fonctionnent en grande partie grâce à leurs bénévoles, avec des moyens très réduits et beaucoup d'imagination et de débrouillardise. Cet enthousiasme et cette énergie sont la principale ressource de plus de 900 000 structures en France. Trop souvent dans l'ombre, les bénévoles doivent être remerciés pour leur engagement et, une fois n'est pas coutume, placés sous le feu des projecteurs afin que chacun sache ce qu'ils font et puisse les remercier comme il se doit.

2011 est placée sous le signe du volontariat et du bénévolat et la Ville de Beauvais a décidé de contribuer à cet élan de reconnaissance en créant le Prix du bénévolat. Il nous permettra de saluer la précieuse contribution des bénévoles beauvaisiens au rayonnement de notre ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à approuver le règlement du prix du bénévolat organisé par la Ville de Beauvais ci-annexé.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le règlement du Prix du Bénévolat.

4374

SÉANCE DU 26 MAI 2011

ORGANISATION PAR LA VILLE DES FUNÉRAILLES DES PERSONNES ISOLÉES

DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRÈS DE LA FAMILLE DU DÉFUNT

MADAME THIEBLIN, MAIRE ADJOINT

Toute personne a droit à une sépulture et à des funérailles décentes.

Face aux difficultés rencontrées pour retrouver certaines familles de défunts, la Ville souhaite avancer temporairement les frais funéraires des personnes isolées afin de respecter les délais légaux d'inhumation.

En vertu de l'article L. 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire a l'obligation de pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ni de croyance dans les six jours ouvrés.

De plus, l'article L. 2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L. 2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes et choisit l'organisme qui assurera ces obsèques.

Actuellement, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville prend en charge partiellement ou totalement les frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Le maire a la possibilité, sur le fondement de l'article R. 2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder au recouvrement des frais engagés par la commune en en dressant un état. Les frais funéraires sont ainsi des dettes de succession qui doivent être prélevés sur l'actif successoral.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à avancer les frais d'obsèques des personnes isolées ;

- d'autoriser Madame le Maire à procéder au recouvrement des frais ainsi engagés par la commune ;

- d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le budget de la Ville.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOUI : Pourrions-nous savoir, Madame le Maire, le montant que représente aujourd'hui cette dépense pour la Ville ?

Mme Le MAIRE : Cela n'est arrivé qu'une seule fois, donc ça ne doit pas être très élevé. Mais légalement parlant, nous sommes obligés de prendre cette décision.

Pas d'autre question, votez-vous à l'unanimité ? Excusez-moi. Votez-vous la délibération à l'unanimité ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Un rapport retraçant les activités 2009 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis nous a été transmis afin qu'il soit présenté par le Maire au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Mme Le MAIRE : Elle n'est pas soumise au vote mais est faite pour information. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur AURY ?

M. AURY : Dans le bilan d'activité, un point – il y en aurait plusieurs mais je vais m'attarder sur un seul point – concerne le bilan de la zone Franche urbaine des Champs Dolents. Dans la brochure, un bilan extrêmement flatteur est indiqué avec 211 entreprises présentes, une augmentation de plus de 100 % par rapport à 2007, 1 400 salariés 60 % en CDI, d'autres recrutements prévus... J'avais cru lire dans la presse il y a quelques temps une appréciation pour le moins beaucoup plus mitigée de Franck PIA de ce bilan de la zone franche urbaine. Je souhaiterais que nous puissions disposer d'un bilan précis. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de formuler la proposition que nous ayons un bilan établi, y compris en lien avec les organisations représentatives des salariés des organisations syndicales dans cette ville, notamment en terme de création réelle d'emplois sur cette zone. Cette zone, effectivement, est pleine de bâtiments, c'est clair. Des gens y travaillent. Mais il semble que dans la réalité des choses, le bilan net en matière de création d'emploi soit bien inférieur au chiffre global de salariés qui travaillent là.

Au passage d'ailleurs, et Franck PIA le pointait dans cet interview il y a quelques semaines dans la presse, nous avons vu s'installer sur cette zone franche urbaine y compris des activités qui n'étaient pas prévues au départ. Je pense à tout un ensemble de cabinets de professions libérales qui n'ont semble-t-il pas recruté largement sur les quartiers populaires de cette ville qui étaient concernés par les recrutements prioritaires.

De surcroît, et je terminerai sur ce point, j'ai entendu des commerçants du centre-ville de Beauvais pointer le fait que cet appel d'air vers un certain nombre de cabinets médicaux, paramédicaux, professions libérales, notaires et ainsi de suite, avait fait partir du centre-ville des activités qui, au-delà, généralisent de l'activité sur les commerces du centre-ville. Non seulement nous avons aidé des sociétés à s'installer, souvent semble-t-il par des délocalisations à l'intérieur de la ville, mais en plus ce projet a été une mauvaise chose en partie sur l'animation du centre-ville. Je souhaiterais donc vraiment que nous puissions disposer d'un document avec un bilan dont je souhaiterais qu'il puisse faire l'objet d'une appréciation contradictoire avec les organisations syndicales des salariés.

M. PIA : Ah, eh bien, Monsieur AURY, figurez-vous que nous avons exactement les mêmes préoccupations. Moi aussi,

j'aimerais bien pouvoir avoir ce bilan et je dirais que nous n'avons pas ménagé nos efforts pour avoir un bilan très précis et objectif en termes de création d'emploi sur cette zone franche urbaine compte-tenu de la nécessité de rendre un bilan chiffré du fait que des exonérations du fait de la zone franche ont été accordées et qu'il est tout à fait normal d'être en mesure de produire des chiffres.

Nous avons pour ce faire, au niveau de la Communauté d'Agglomération, sollicité les services de l'URSSAF puisqu'au fond ils peuvent le mieux nous renseigner sur l'incidence sur la création d'emploi et de transfert. Et l'URSSAF nous a répondu que notre demande était impossible, que ces éléments étaient confidentiels et qu'il ne pouvait pas nous donner les informations. Toutefois, nous aurons bientôt un bilan à faire sur cette zone franche et il est clair que les services de l'État interviendront auprès de l'organisme pour que nous puissions avoir des chiffres précis. Nous sommes dans l'attente de ce bilan précis.

Mais, Monsieur AURY, telle est votre habitude, vous voyez toujours le verre à moitié vide. Bien évidemment, lorsque nous réalisons un projet, nous essayons de démontrer les réalisations extrêmement positives par rapport au quartier Argentine.

Je crois que la zone franche urbaine nous a permis d'attirer de très nombreuses entreprises sur ce quartier, sur ce secteur et vous ne pouvez pas nier que ce bilan soit positif. En ce qui concerne les créations d'emploi, nous attendons des chiffres précis mais toutes les entreprises que j'ai pu rencontrer – et il est vrai qu'une analyse a été faite par le service économique de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – démontre que les entreprises, y compris celles qui ont été transférées, créent de l'emploi, y compris même parfois plusieurs dizaines d'emploi.

Vous nous dites que la zone franche ne crée pas d'emploi. Elle a permis à des entreprises de se transférer sur le territoire de la zone franche, mais en même temps, sachez que ces entreprises qui se sont transférées sur la zone franche ont transféré du personnel mais ont aussi créé des emplois. D'ailleurs, où se sont-elles installées ? Sur la zone franche. Bien entendu l'histoire des exonérations compte mais aussi et surtout la nécessité pour ces entreprises d'agrandir leurs locaux. C'était un moyen pour ces entreprises de se développer.

Vous savez, lorsque nous sommes arrivés en 2001, Madame le Maire a été souvent, très souvent, interpellée par des entreprises qui lui disaient « De toutes manières à Beauvais il n'y a pas moyen de se développer, il n'y a pas de développement économique ». Nous avons essayé de nous retrousser les manches, d'offrir de nouvelles zones d'activité. Nous avons effectivement sauté sur ce dispositif « zones franches urbaines » pour lancer de nouveaux projets d'activité sur notre territoire. Et lorsque vous nous dites que la zone franche n'a pas créé d'emploi, qu'elle a réalisé des transferts, sachez que lorsque une entreprise établie sur Beauvais ou ailleurs s'est transférée sur la zone franche, les locaux rendus disponibles sur Beauvais ont été repris par d'autres entreprises, qui ont permis ainsi globalement de développer l'activité économique de notre territoire.

Monsieur AURY, vous nous faites systématiquement un procès sur cette zone franche. Je trouve que vos propos sont effectivement hors de portée par rapport à ce que cette zone d'activité des Champs dolents a apporté à notre territoire et le dynamisme induit par rapport notamment à l'ensemble des zones : la zone d'activités du Haut-Villé, la zone de Pinçonlieu qui fait que sur Beauvais nous avons un pôle d'activité économique important qui va encore se développer sur la zone de Beauvais-Tillé. Seulement, cet aspect, effectivement, vous dérange un peu parce que quand nous réussissons sur le secteur du développement économique, ce sont pour vous des entreprises et les entreprises, derrière, ce sont des patrons. Et les patrons, nous savons bien que vous ne les aimez pas.

Mme Le MAIRE : Pour compléter – Oui, Madame HOUSSIN, je vois que vous demandez la parole – pour com-

pléter ce que dit Franck PIA, globalement je vais vous donner deux chiffres. A peu près – je ne suis pas très précise – plus de 2 800 emplois sont installés là-haut avec plus de 1 000 créations nettes d'emplois. Je trouve quand même ces chiffres extrêmement satisfaisants. Ils font qu'aujourd'hui nous avons à avoir de la satisfaction pour ces entreprises. Et n'oubliez pas qu'à partir de l'année prochaine les avantages fiscaux seront terminés et ces entreprises ne vont pas s'en aller mais payer leur écot à la collectivité d'une manière normale. Je crois qu'à la fois le système leur aura mis le pied à l'étrier – et je pense aux pépinières d'entreprise qui ont permis à de jeunes créateurs d'entreprise de se lancer – mais beaucoup d'autres sociétés – et après tout, leur développement est aussi positif pour le territoire – ont créé d'autres emplois, ce qu'elles n'auraient sans doute pas pu faire en ville dans des locaux exigus. Et comme le dit Franck Pia, leur départ a donné un appel d'air pour que d'autres viennent s'installer et je crois que le résultat est franchement extrêmement positif et concluant.

Mme HOUSSIN : Nous vous croyons, Madame le Maire, nous voulons juste le vérifier par une évaluation sérieuse et sériee.

Juste une remarque par rapport à ce que disait Monsieur PIA tout à l'heure : le développement économique n'existait pas avant 2001. Si. Lorsque vous êtes arrivés, la zone du Haut-Villé était en cours et vous avez...

Mme Le MAIRE : Vide, vide ! Madame HOUSSIN...

Mme HOUSSIN : Elle était en travaux, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Oh, pas tout à fait.

Mme HOUSSIN : Elle était en plein aménagement et vous êtes arrivée juste au moment en 2001. Vous vous êtes servie de cette zone du Haut-Villé et vous avez fait les implantations d'activités qui étaient prévues, c'est tout. Elles étaient complètement dans les cartons et vous avez continué ce qui était prévu, pas plus, pas moins. Il ne faut quand même pas exagérer, vous ne pouvez quand même pas balayer ainsi toute l'histoire de cette ville d'un coup de cuillère à pot, il ne faut pas exagérer quand même.

Mme Le MAIRE : On ne balaie pas avec une cuillère, mais bon... Madame MENOUBE.

Mme MÉNOUBÉ : Oui, je devais parler justement de cette zone beaucoup plus loin mais comme le débat est là, j'en profite. Effectivement, nous avons quand même observé que beaucoup d'entreprises de professions libérales se sont installées sur cette zone, mais...

Mme Le MAIRE : 15 %, Madame MENOUBE.

Mme MÉNOUBÉ : Oui mais mon propos est surtout par rapport au centre-ville. Ces entreprises étaient installées en centre-ville, donc attireraient quand même pas mal de gens et ces personnes-là aujourd'hui doivent manquer au centre-ville, l'activité s'étant déportée hors du centre-ville. Un manque évident doit exister aujourd'hui pour l'activité du centre-ville qui s'est, lui, vidé comme d'ailleurs le sera – nous ne cessons de vous le dire – le centre commercial du Jeu de paume. Nous vous avions d'ailleurs à l'époque signalé ce fait, à savoir que les entreprises qui allaient partir du centre-ville n'allaient pas recruter. Nous sommes usagers et lorsque vous vous rendez dans ces locaux de la zone franche, vous retrouvez les mêmes personnes qui étaient là quand ils étaient en centre-ville.

Donc, pour tout ça, j'aimerais... Madame le Maire, vous nous dites que 1 000 emplois ont été créés. Nous voulons bien que 1 000 emplois aient été créés, ce serait une très bonne chose, mais nous aimerions bien que vous nous donniez les sources pour que nous puissions nous en assurer. Voilà.

Mme Le MAIRE : Madame MENOUBE, êtes-vous allées vous promener là-haut un petit peu ? Trouvez-vous qu'ils sont vides, les locaux ?

Mme MÉNOUBÉ : Excusez-moi mais pour les usagers, dont je suis, lorsque ces entreprises étaient en centre-ville elles avaient le même personnel qu'elles ont aujourd'hui là-bas, ce qui signifie qu'elles n'ont pas recruté comme elles devaient le faire. Elles ont été aidées et elles devaient recruter en retour. L'ont-elles vraiment fait ? Voilà.

Mme Le MAIRE : Madame MENOUBE, je vais quand même préciser les choses. Si les entreprises, comme vous le dites, ou les sociétés plutôt, n'ont embauché personne, elles ont eu zéro avantage. Que nous soyons bien clairs. Elles n'ont eu des avantages que si elles ont recruté, et en plus un tiers sur les quartiers Argentine ou Saint-Jean. Donc si elles n'ont recruté personne et ont procédé à une délocalisation pure et simple, elles n'ont eu aucun avantage fiscal et social. Que les choses soient bien claires entre nous. Mais je n'en connais pas qui n'aient pas créé un certain nombre d'emplois. Franck PIA vous l'a dit tout à l'heure, nous allons vous donner le résultat puisqu'à l'issue des cinq ans de zone franche nous sommes tenus, et les entreprises sont tenues, de faire leur bilan. Les cinq ans se finissent l'année prochaine, nous aurons l'année prochaine au plus tard un bilan très précis. Mais encore une fois, je vous invite à vous promener là-haut, vous verrez à quel point s'y trouvent de nouveaux bâtiments, de nouveaux locaux et de nouvelles sociétés qui n'existaient pas à Beauvais jusqu'ici. Je pense même simplement rien qu'aux restaurants. Vous avez un choix important. Je suis allée dans tous. Ils ont tous créé au minimum 30 emplois. 30 emplois. Et à 99% ce sont des habitants de Beauvais, des jeunes de Beauvais, qui occupent ces postes-là. Donc je peux vous dire pour y avoir été à titre personnel et avoir posé les bonnes questions au cours du repas que sur ces emplois-là, l'opération est 100% bénéfique.

M. PIA : Je voudrais ajouter aussi qu'il est possible de mettre aussi en avant le bilan extrêmement positif de la pépinière d'entreprise qui accueille de très nombreuses entreprises. Je crois qu'elle compte au moins plus de 100 personnes actuellement. Nous constatons que ces entreprises qui doivent au bout de trois ans, vous le savez, trouver d'autres locaux viennent justement s'implanter sur les bâtiments qui ont été construits à côté, sur la zone franche. 40 entreprises, me souffle-t-on, se sont effectivement créés sur la pépinière, ce qui représente 100 personnes. Je crois que cette pépinière couplée à la zone franche offre vraiment de bons résultats en termes économiques.

M. AURY : Il ne s'agit absolument pas de vouloir dire que le dispositif ne serait pas une bonne chose. Mais vous pointez vous-même, y compris là ce soir dans le début de votre intervention, vos difficultés à avoir les éléments chiffrés. Ces éléments signifient quand même que les questions que nous nous posons sont légitimes. Nous avons consenti des exonérations, elles devaient normalement permettre l'embauche d'habitants, de jeunes dans les quartiers populaires de cette ville, il est normal de souhaiter un bilan à un moment donné. Je ne vous ai pas entendu reprendre ma proposition donc je la réitère : je souhaiterais que les organisations syndicales des salariés soient associées à ce bilan.

Quand vous dites, Madame le Maire, les entreprises qui n'ont pas recruté n'ont pas eu d'exonération, je souhaite que ce bilan, ce constat, soient faits en lien avec les organisations syndicales de salariés. Nous savons comment des bilans peuvent être embellis. Il est toujours intéressant de pouvoir comparer les choses avec la réalité du terrain. Vous nous avez appelés à être proche du terrain et à aller regarder ce qui s'y passe, je ne vous propose rien d'autre que ces actions. Pour avoir discuté avec pas mal de gens du quartier Argentine, j'ai régulièrement posé la question « Connaissez-vous quelqu'un qui ait été embauché ces dernières années sur ces entreprises qui se sont installées sur la zone franche ? » J'ai eu – je vais dire extrêmement rarement, comme ça... – extrêmement rarement quelqu'un qui me disait « Oui, je connais, mon fils, ma fille,

ma cousine, un voisin... ». Donc il est normal que nous nous posions... Vous souriez... Là, il s'agit du terrain aussi. Madame le Maire, vous avez dit « Moi j'ai demandé au restaurant, un gars avait été embauché », très bien. Très bien. Ou trente, très bien. Mais je compare aussi avec les échos qui me reviennent. Je vous repropose cette initiative. Le bilan, une fois que vous aurez eu les éléments que vous avez semble-t-il du mal à obtenir, faisons-le mais il vaudrait le coup d'avoir des réunions de travail avec – je renouvelle ma proposition et j'aimerais bien entendre que vous l'acceptez – les organisations syndicales Beauvaisiennes de salariés pour pouvoir confronter les choses.

Le point qui a été évoqué par Jacqueline MENOUBE, je ne l'ai pas sorti d'un chapeau. Il s'agit là aussi du concret : des commerçants du centre-ville se sont plaints de voir partir toutes ces dernières années de nombreuses professions libérales qui étaient en centre-ville et qui ont ressenti un appel d'air pour la zone franche. J'ai lu ce que vous indiquez, Monsieur PIA, dans l'interview auquel je faisais référence tout à l'heure. Vous nous indiquez très clairement que la zone franche n'était pas prévue pour cette mesure au départ. Là aussi, cet élément est à mettre dans le bilan et non sous la forme « Bon, ils sont allés s'installer là-bas, ce n'est pas grave ». Ces commerçants pointaient en centre-ville que ce phénomène plombait un peu plus cette zone parce que les gens qui venaient à un rendez-vous médical, un rendez-vous chez l'avocat, un rendez-vous chez le notaire étaient dans le centre-ville et en profitaient pour faire quelques courses, regarder les vitrines et entrer dans les magasins.

Nous n'inventons pas ces choses pour le plaisir d'allonger la discussion ce soir. Il vaut le coup de faire un bilan, de voir comment rectifier les choses, y compris, nous le verrons, si, comme vous nous le dites, Madame le Maire, toutes ces entreprises qui ont peut-être bénéficié de l'effet d'aubaine se maintiennent ensuite. Je le souhaite vivement mais la collectivité a besoin d'exigence lorsque de l'argent public est donné.

Mme HOUSSIN : Je voudrais aussi aller dans ce sens. Nous pouvons nous interroger sur la dévitalisation qui a peut-être été le résultat de ce transport d'un certain nombre d'activités qui étaient en centre-ville, qui diversifiaient l'activité du centre-ville, en périphérie. Le phénomène n'est d'ailleurs pas nouveau. À chaque fois que nous nous posons cette question, lorsque l'activité est emmenée quelque part en périphérie, ce phénomène dévitalise une partie de l'activité de centre-ville. Et en plus, comme nous spécialisons les zones entre elles entre – le logement, l'activité et puis les loisirs et le commerce – un certain nombre de secteurs sont dévitalisés. La question de la possible, potentielle, dévitalisation du centre-ville par un départ de tout un nombre important de professions libérales...

Chers collègues, Franck, nous avons tous vécu ses heurts dans notre quotidien comme usagers du centre-ville lorsqu'il s'est agi de déplacer les laboratoires. Vous savez ce qui s'est passé. Et aujourd'hui lorsque vous voulez aller au laboratoire à 7h30 du matin, vous allez soit Saint-Jean soit là-haut à Argentine – un laboratoire en centre-ville a décidé de rester car il répond forcément à un problème de proximité pour les gens qui ne peuvent pas se déplacer en voiture – vous avez tous vécu comme moi à 7h30 le matin là-haut sur le quartier Rigallois cette vraie problématique, anti-développement durable car nous sommes tous en bagnole et nous avons du mal à nous garer et il est en plus nécessaire d'avoir une voiture pour y aller. Nous ne pouvons pas dire que cette mesure aide les gens qui n'ont pas de véhicule. Cet élément cause beaucoup de problèmes, parce que chaque fois qu'un service démenage du centre-ville à la périphérie, il fait cela, ce qui pose question. Tout emmener à l'extérieur de la ville peut poser question à un moment crucial du centre-ville où il va en plus être affaibli par l'implantation d'une deuxième problématique qui s'appelle le centre commercial sur la place du Jeu de Paume. Je trouve que nous avons matière à réfléchir.

M. TABOUREUX : Je pense que nous mélangeons là un petit peu tout. Maintenant, effectivement, le bilan carbone du laboratoire est peut-être moins bon, ce qui reste à prouver étant donné qu'il est possible de se garer plus vite. Maintenant, si tel est votre cas personnel, si vous habitez plus près que moi du laboratoire du centre-ville, il est toujours ouvert depuis que le laboratoire a déménagé, je suis allé deux fois faire des analyses de sang, j'y suis allé à pied et au centre-ville. Maintenant, le laboratoire n'a pas déménagé sur la zone franche, raison pour laquelle je dis que tous les sujets sont mélangés. La zone franche n'a quand même pas vu dix médecins...

Oui, j'ai compris, j'ai compris quand même. Ce ne sont quand même pas cinq médecins qui se sont déplacés, nous devons avoir un podologue, un médecin sportif, trois kinésithérapeutes. Ce n'est quand même pas extraordinaire, il ne s'agit pas d'un exode et il ne s'agit pas d'en faire un buzz d'anthologie.

Mme Le MAIRE : Bien, nous allons passer au vote si vous le voulez bien. Ah non, il n'y a pas de vote, c'est vrai. Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION FORFAITAIRE À L'ORDRE DES ARCHITECTES POUR UN AGENT COMMUNAL

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Direction de l'Architecture de la Ville est assurée par un agent titulaire du diplôme d'architecture. De cette façon, la ville bénéficie d'une expertise non négligeable dans la mesure où l'agent peut être amené à signer des permis de construire déposés par la collectivité afin de satisfaire au code de l'urbanisme.

Toutefois, cette signature, pour être valable, nécessite que son signataire soit inscrit à l'ordre des architectes qui a fixé un barème de cotisations spécifique pour les fonctionnaires et agents publics exerçant des missions de maîtrise d'œuvre à titre principal. À titre indicatif, la cotisation, pour l'exercice 2011, s'élève à 680 €. Elle est réclamée à l'intéressée.

Il semble évident que si la Ville devait, dans le cadre de ses projets, faire appel à un cabinet d'architectes, le coût serait substantiellement supérieur.

S'il s'agit ici d'un cas particulier, il en irait de même pour chaque agent communal qui serait titulaire du diplôme d'architecte et qui pourrait être amené à signer des permis de construire dans le cadre de ses missions pour le compte de la collectivité.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la cotisation forfaitaire à l'ordre des architectes soit prise en charge par la Ville pour les agents qui remplissent les conditions.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2011 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2011 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet de l'association suivante :

- Association Destin de Femmes : 500 €

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

025 – AIDES AUX ASSOCIATIONS – VUE 1042

Association Destin de Femmes 500 €

Événement festif autour de la parution du livre

« Portrait d'exil »

Le 03/06/2011 au Parc Berlioz

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE JUMELAGE DE L'OISE (FCJO)

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La Fédération des Comités de Jumelage de l'Oise (FCJO) s'est fixée pour objectifs de promouvoir la construction européenne à travers l'action des comités de jumelage : le but étant de valoriser les comités de jumelage qui sont au cœur des échanges de citoyens européens.

La FCJO compte 57 adhérents et regroupe 83 communes jumelées. Les partenariats concernent pour l'essentiel l'Union Européenne avec 11 pays représentés sur 27.

La cotisation 2011 s'élève à 50 € et pourra donner lieu à une réévaluation les années suivantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette fédération dont le montant de l'adhésion s'élève à 50 € pour l'année 2011.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

FESTIVAL PIANOSCOPE 2011

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

MME WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Créé en 2006 par la Ville de Beauvais, le festival Pianoscope vise à offrir à un large public, le temps d'un week-end d'automne, la possibilité de découvrir un large éventail de répertoires autour du piano.

Confiée à Brigitte Engerer, la programmation artistique réunit des artistes de notoriété ou en devenir et proposera cette année, dans la continuité des précédentes éditions une série de 9 à 12 concerts à Beauvais.

L'édition 2011 se déroulera du 7 au 9 octobre 2011. À partir du Théâtre du Beauvaisis, point d'ancrage du festival, divers lieux seront investis tels que la Maladrerie Saint-Lazare, l'ASCA, l'auditorium Rostropovitch, mais aussi la Cathédrale Saint-Pierre. Ceci afin de toucher de nouveaux publics, d'inscrire plus profondément la manifestation dans son territoire et d'accroître l'attractivité et le rayonnement de ces lieux.

En amont du festival, des concerts destinés aux enfants des établissements scolaires de Beauvais et du Beauvaisis sont prévus à la Maladrerie. Enfin le partenariat mis en oeuvre l'année passée avec le Centre Hospitalier de Beauvais serait également reconduit afin de proposer un concert gratuit au sein de l'hôpital.

Enfin, l'accessibilité aux concerts, grâce à une politique de prix abordables, reste une priorité de la manifestation.

Dans cette perspective, l'objet du présent rapport est donc d'arrêter les projets de conventions de partenariat pour la mise en oeuvre de cette 6ème édition avec :

- Le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis afin de préciser les modalités d'accueil de la manifestation au Théâtre et d'organisation de la billetterie ainsi que les engagements de la Ville et de l'association pour la co-réalisation du concert inaugural ;
- L'Association ASCA pour définir les termes de la co-réalisation du concert Jazz/piano prévu au Cinéma Agnès Varda ;
- La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour déterminer les conditions d'accueil du festival au sein de la Maladrerie Saint-Lazare et les modalités de co-réalisation des concerts scolaires et Découverte.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire 2011.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de partenariat ci-annexées.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention de partenariat Pianoscope 2011.

4380

SÉANCE DU 26 MAI 2011

COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS (C.G.T.B.)

*SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE
ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION*

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

La Ville de Beauvais développe en partenariat avec l'État et les autres collectivités territoriales des politiques structurantes autour d'établissements labellisés. Ainsi depuis 2002, dans le domaine du spectacle vivant, la Ville conduit une politique ambitieuse et continue en favorisant la structuration de l'offre de création et de diffusion, la sensibilisation des publics dans le cadre des missions de service public confiées au Théâtre du Beauvaisis.

Scène Conventionnée pour un «Théâtre de Pays dès l'enfance», le projet artistique et culturel porté par le C.G.T.B. s'articule autour des trois principaux axes suivants :

- Être un théâtre ouvert à tous les publics dès l'enfance ;
- Être un théâtre de pays ;
- Être un théâtre de sensibilisation, d'initiation et de formation des publics aux arts vivants.

À ce titre, des spectacles pluridisciplinaires « dans et hors les murs » sont proposés à un large public chaque saison. Un volet d'action culturelle est également mené avec succès au travers principalement de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou de formation.

Compte tenu de l'expiration en juillet 2011 de la convention passée avec l'association, il doit être conclu un nouveau contrat d'objectifs et de moyens définissant principalement les activités de l'association, les conditions de mise en œuvre du projet et l'ensemble des moyens financiers, et matériels alloués pour les trois années à venir.

Cette année, conformément aux termes de la convention et après un examen conjoint des besoins en matière d'équipement scénique, il est proposé d'attribuer au Comité de Gestion du Théâtre, une subvention d'équipement afin de permettre le remplacement de matériels obsolètes et des acquisitions nouvelles. Celle-ci sera versée au vu des justificatifs présentés par l'Association.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'allouer au C.G.T.B. une subvention de fonctionnement de 475 074 € au titre du 2^{ème} semestre de l'exercice 2011 et une subvention d'investissements de 50 000 €, prélevées sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

4382

SÉANCE DU 26 MAI 2011

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011

6574 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

MME WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes pour l'année 2011 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année (dossier incomplet ou hors délai imparti).

À ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget Primitif 2011 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction M14.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à :

- l'association Leave de 2 000 € d'aide à projet pour permettre à ce groupe de musiciens, réunis autour du chanteur Kristov, de tourner un clip-vidéo à Beauvais pour illustrer une des chansons présentées dans le premier CD du groupe, enregistré en 2010.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal 2011.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 10/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE DE TERRAINS À L'OPÉRATEUR NEXITY DOMAINES / SODES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

L'opérateur Nexity Domaines, filiale du groupe Nexity, mène actuellement une politique de développement sur la Ville de Beauvais, et souhaite ainsi réaliser plusieurs opérations sur le territoire communal :

- en habitat individuel (46 logements),
- en habitat collectif sur le site Agel (quartier Saint-Jean).

Cette opération prévoit 111 logements (2/3 de logements privés et 1/3 en financement social) avec des commerces en rez-de-chaussée réalisés par la Sodes, promoteur de commerces.

Cette opération répond ainsi aux objectifs de mixité sociale et de diversification fonctionnelle du projet de rénovation urbaine.

Les terrains repérés pour l'opération d'habitat pavillonnaire rue de Prayon et route de Fouquénies appartiennent à la Ville

de Beauvais depuis de nombreuses années. Ces terrains sont partiellement viabilisés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de vendre à Nexity Domaines, et à la Sodes pour la partie commerces, un terrain de 2.621 m², situé sur le lot 3 du lotissement Agel, parcelle cadastrée AL 478, ainsi qu'un terrain de 3.696 m², situé sur le lot 5 du lotissement Agel, parcelles cadastrées AL 484 et AL 494, sur lesquels les opérateurs prévoient de construire 7.500 m² SHON pour les logements, ainsi que 2.900 m² de SHON pour les commerces, moyennant un prix global de 1.335.600 € HT (l'avis des Domaines s'établissant entre 125 et 135 € du m² de SHON), la TVA étant à la charge des acquéreurs ;

- de vendre à Nexity Domaines un terrain de 7.213 m² situé rue de Prayon, parcelle cadastrée BI 555, sur lequel Nexity prévoit 23 logements en accession à la propriété pour une SHON prévisible de 2.000 m², soit 150.000 € HT, la TVA étant à la charge de l'acquéreur, sous réserve de l'avis des Domaines ;

- de vendre à Nexity Domaines un terrain de 7.300 m² environ, situé route de Fouquénies, à prendre sur la parcelle cadastrée BC 210, sur lequel l'opérateur prévoit 23 logements en accession à la propriété pour une SHON prévisible de 2.000 m², soit 150.000 € HT, la TVA étant à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la modification du PLU et de l'avis des Domaines ;

- de déclasser du domaine public communal les terrains rue de Prayon et route de Fouquénies en vue de leur vente ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. PIA : Peut-être, avant de vous présenter ce rapport, je vais vous faire un préambule. Tout d'abord, il est vrai que nous avons deux lots sur le lotissement Agel. Le lotissement Agel est l'ancienne caserne Agel qui a été lotie. Un lot numéro 3 – il est indiqué d'ailleurs dans le rapport – qui fait 2 621 m² et un lot numéro 5 qui fait 3 696 m². Ces deux lots sont importants, je vous l'explique, parce qu'ils sont en fait l'entrée du lotissement Agel et ils sont de part et d'autre du fameux mail Agel. Et il est vrai que ces lots vont structurer, au fond, ce quartier qui va émerger avec des logements et, en rez-de-chaussée, des commerces.

Je vais peut-être aussi faire un petit rappel historique parce que, si vous vous souvenez en 2008 – c'était le 23 mai 2008 d'ailleurs, il y a presque trois ans – nous avons, suite à une consultation, attribué à l'époque à NEXITY et à la SODES ces terrains pour réaliser l'opération à la fois de logements et de commerces. A cette époque, nous étions encore dans une certaine euphorie en matière de logement et au niveau économique. Et puis très rapidement nous sommes tombés dans la crise économique. Et il est vrai que ce promoteur NEXITY a un peu été échaudé par ce qui est arrivé et il nous a expliqué qu'il souhaitait suspendre les opérations pour le moment et qu'il nous contacterait pour faire de nouvelles propositions.

Un certain nombre de discussions ont eu lieu ainsi que des propositions que nous avons refusées. Et puis, en 2010, NEXITY Domaines est revenu vers nous et nous a proposé, nous a dit « écoutez, nous sommes prêts à travailler ». Entre temps, bien sûr, nous avons essayé de trouver un autre promoteur mais qui restait très frileux sur la possibilité de réaliser

une opération à la fois de logements et de commerces, avec la SODES qui est un opérateur commercial. Fin 2010, NEXITY nous a proposé une opération de vente de terrain qui est approximativement celle qui est décrite dans cette délibération – mais de très nombreux échanges en terme de négociation ont eu lieu entre temps, notamment sur les prix – et nous a proposé une opération globale qui consiste, afin de lancer l'opération Agel, afin de « lisser » les éventuelles difficultés qu'ils auraient à commercialiser les logements sur Agel. Parce que nous sommes sur un quartier qui souffre quand même d'une image un peu négative, même si les choses s'améliorent aujourd'hui il nous a dit « écoutez, nous sommes prêts à travailler avec vous à condition que vous nous concédiez la possibilité de réaliser du logement individuel sur la ville en nous attribuant des terrains constructibles, ou en tous cas des terrains à bâtir ».

Pour cette raison, nous vous proposons aujourd'hui une délibération qui couple à la fois une opération de construction d'habitat collectif et de logements sur le secteur d'Agel et deux opérations de construction de logements individuels sur le secteur du Prayon et sur la route de Fouquénies. Nous avons à observer que sur la route de Fouquénies, nous aurons une modification du plan local d'urbanisme à réaliser néanmoins pour que les terrains soient rendus constructibles.

Tels sont donc les fruits de la négociation que nous avons eue avec NEXITY. Sur les opérations de logement individuel, je dois dire que nous avons été vraiment très contents, notamment de l'opération qui a été menée sur la Marette. Vu le succès de cette opération, il nous a semblé – les beauvaisiens nous demandent la possibilité de pouvoir construire et d'habiter dans des logements individuels – qu'il était aussi intéressant de poursuivre cette opération avec NEXITY.

Voilà. La proposition est donc :

- de vendre à NEXITY et à la SODES pour la partie commerce un terrain de 2 621 m² situé sur le lot numéro 3 du lotissement Agel et un terrain de 3 696 m² qui est le lot numéro 5 pour une surface totale de 7 500 m² de SHON pour les logements et 2 900 m² de SHON pour les commerces, moyennant un prix global de 1 335 600€, sachant que l'avis des Domaines s'établit entre 125 €/m² et 135 €/m². Effectivement, la fourchette tient compte du prix par rapport notamment aux terrains qui vont être vendus pour du commerce ;

- de vendre à NEXITY Domaines un terrain de 7 213 m² situé rue du Prayon pour une surface SHON de 2 000 m² avec un prix de 150 000€ HT et un autre terrain sur le secteur de Fouquénies pour une opération de 23 logements également sur une SHON prévisible de 2 000 m² pour un prix également de 150 000€ HT pour la totalité du terrain ;

- bien sûr, il nous faut déclasser du domaine public communal les terrains rue du Prayon et route de Fouquénies pour les vendre à l'opérateur immobilier ;

- et enfin, nous vous demandons d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire,

Sachant que la commission « Emploi, commerce, PRU, politique de la ville » réunie le 12 mai a émis un avis favorable.

Vous avez également les plans qui vous permettent de visualiser les terrains.

M. AURY : Une réflexion : donc si je comprends bien, au total, le projet de construction de 157 logements en comprend seulement 37 dits « en financement social ». Au passage, je souhaiterais avoir des précisions sur ce que recouvre le terme « en financement social ». En tous cas, si je regarde la totalité, nous sommes à 23 % de logements qui seraient « en financement social ». Je trouve que nous sommes en-dessous de ce que nous devrions avoir en termes de mixité sociale. J'ai déjà eu l'occasion de dire que je pensais que sur toute opération d'un certain nombre de logements, nous devrions avoir

l'objectif moitié-moitié en termes de logement social et d'autres logements, en sachant que cette mesure est aussi une réponse aux besoins des habitants de notre ville. Je vous rappelle que la ville a perdu des habitants ces dernières années, comme différents recensements l'ont pointé. Or, je me souviens de ce rapport à la Communauté d'Agglomération qui pointait le fait que les logements qui se construisaient sur notre territoire ne correspondaient pas pour l'essentiel aux populations de notre territoire. Telle était la réflexion.

J'ai une question : le terrain situé rue du Prayon est-il l'espace vert situé juste à côté des écoles, derrière elles ? Ce terrain n'a-t-il aucune utilité sur ce secteur qui est assez densément peuplé maintenant en termes d'espace de verdure, d'espace de détente pour les jeunes et plus largement les habitants de ce quartier ? Ne pourrait-il pas être l'occasion de le développer en ce sens ? Telle était la question.

M. PIA : Monsieur AURY, en ce qui concerne l'opération sur Agel, il est nécessaire de savoir que dans le cadre de notre opération de rénovation urbaine aucun accueil de logement social n'était prévu, en tout cas sur ce secteur proprement dit, puisque nous sommes sur une opération de construction sur l'ensemble du quartier en diversification, ce qui fait que du logement social est nécessaire, mais rééquilibré avec du logement en accession en propriété. Telle est un peu la philosophie de tout projet de rénovation urbaine. Je conçois que vous souhaitiez, que votre volonté soit plus de logement social...

M. AURY : Comme tous les habitants, il ne s'agit pas de moi en tant que tel.

M. PIA : Oui, j'entends bien ce que vous dites, Monsieur AURY, mais il se trouve qu'avec notre opération de rénovation urbaine, nous sommes limités sur ce secteur en terme de logements sociaux, sachant que le tiers des logements sociaux qui seront vendus en VEFA par NEXITY à un bailleur social sont pour l'instant à l'étude avec les services de l'État parce que nous devons revoir, ce qui fera justement partie d'un avenant de notre opération de rénovation urbaine. Nous sommes assez favorables... Alors pour répondre précisément à votre question, il s'agira de financement PLU sur le tiers de logements sociaux. Sur l'opération, nous avons 111 logements NEXITY avec un tiers de logements sociaux financés sur du PLU.

L'opération est donc bien sûr de la diversification puisque nous allons mêler logement social et accession à la propriété, ce qui je pense est conforme à ce qui doit être réalisé aujourd'hui - en tous cas, telle est mon idée - dans les opérations de construction, de mêler du logement social et de l'accession à la propriété.

Puis vous parlez... Concernant la diminution de la population, vous nous dites en gros que la population diminue à Beauvais. Je peux vous dire que toutes les opérations de construction qui sont en cours devraient très fortement rattraper les choses. Plus de 300 opérations de logement sont prévues cette année. Sur le quartier Saint-Jean, compte-tenu de toutes les constructions qui vont avoir lieu et des possibilités ultérieures de construction, car il est vrai que nous avons encore là nos principales réserves foncières, nous devrions voir la population augmenter dans les prochaines années de manière importante.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote...

M. AURY : J'avais posé une autre question, une question sur la rue du Prayon, sur le terrain.

Mme Le MAIRE : Je vous ai dit « oui » pendant que vous posiez... Je vous ai dit « oui ». Ah oui, Jean-Luc BOURGEOIS.

M. BOURGEOIS : Oui, de toute façon, nous nous sommes intéressés à ce terrain depuis longtemps. Nous en avons discuté avec l'école. Et dans le cadre du projet de quartier, nous

avons demandé aux habitants s'ils voyaient une utilité à ce terrain, les aménagements que nous aurions pu faire. Nous n'avons jamais eu de réponse positive, si ce n'est de garder quand même une masse boisée, du vert. Or, il est important de voir ici la typologie des constructions qui seront aérées, avec une obligation d'avoir des plantations, ce qui ne va absolument pas changer, modifier, la disposition actuelle. En tous cas, les projets avaient été proposés depuis longtemps aux habitants sans avoir jamais de réponse, nous amenant un projet. Sans ces heurts, ce projet aurait certainement été réalisé sans problème.

Mme Le MAIRE : Bien, nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Tout le monde vote pour sauf une voix. Le rapport est adopté à l'Unanimité des suffrages exprimés.

En annexe les plans.

4386

SÉANCE DU 26 MAI 2011

DÉNOMINATION DE LA 3^{ÈME} RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

MONSIEUR CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

La Résidence pour Personnes Âgées du quartier Saint-Jean est l'un des trois premiers équipements publics livré dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine. C'est le premier du projet Agel. Cette résidence non médicalisée pour personnes âgées autonomes comprend 80 logements et 33 places de stationnement dont 3 accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certaines pourront être proposées aux habitants du quartier.

L'ensemble est organisé en R+3 sur un niveau de sous-sol total pour une surface de 4 853 m². Tous les niveaux, y compris le sous-sol, sont desservis par deux ascenseurs et sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Répondant aux normes de « haute performance énergétique », le bâtiment est raccordé au réseau de production de chaleur de la chaufferie bois du quartier Saint-Jean. La gestion est confiée au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Beauvais qui portera ainsi à 210 studios ses capacités d'accueil en faveur des personnes âgées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner le nom de « la Clé des Champs » à cette 3^{ème} Résidence pour Personnes Âgées de la ville, érigée sur d'anciennes terres cultivées.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE DE TERRAIN A L'OPÉRATEUR 3C HABITAT

SITE AGEL - PRU SAINT-JEAN

MONSIEUR CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

L'opération Agel s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Jean. Il s'agit de réaffecter l'emprise libérée par l'ancienne caserne militaire Agel pour en faire le nouveau cœur du quartier Saint-Jean. Pour ce faire, le programme prévoit :

- l'implantation d'équipements publics, d'activités et de services : nouvel Hôtel de Police, pôle de proximité, résidence pour personnes âgées ...

- la création d'une locomotive commerciale le long du mail central,

- l'implantation de logements en accession et en location libre afin de diversifier l'offre locative sur le quartier et favoriser la mixité sociale.

Dans ce cadre, l'opérateur 3C Habitat souhaite construire 79 logements collectifs, répartis sur 3 bâtiments, dont :

- 24 à 26 logements, rachetés en VEFA par CAP Logement, société coopérative du groupe Cilova-Procilia, en PSLA,
- 53 logements commercialisés par 3C Habitat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à 3C Habitat un terrain de 5.958 m² situé sur le lot 3 du lotissement Agel, parcelle cadastrée AL 477, sur lequel 3C Habitat prévoit de construire 6.400 m² SHON, pour la somme de 130 € m² / SHON, soit 832 000 € HT (l'avis des Domaines fixant un prix de 135 € du m² de SHON pour les logements collectifs), la TVA étant à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

33. Vente de terrain à l'opérateur 3C Habitatant site Agel – PRU Saint-Jean

M. AURY : J'aurai la même remarque que sur le dossier précédent. Le projet est là aussi de construire 79 logements qui seront tous en accession et en location libre. Donc nous en avons là zéro en logement social, est-ce bien correct ou est-ce que je comprends mal ?

M. PIA : En fait, 3C Habitat va revendre à Cap Logement, société coopérative du groupe CILOVA – ce qui est indiqué dans la délibération – 27 logements précisément en PSLA (prêt spécial locatif accession), donc il s'agit bien d'accession aidée, de l'accession sociale et 53 logements commercialisés directement par 3C Habitat.

Je voudrais également faire la nuance par rapport à d'autres opérateurs immobiliers tels que NEXITY car l'opération est un peu particulière étant donné que celles et ceux qui voudront habiter dans ces logements participeront directement à l'opération. Alors je ne dis pas qu'ils vont directement construire leur logement mais ils seront maître d'œuvre dans la réalisation du logement. Ils pourront ainsi effectivement choisir la disposition de leur pièce. L'ensemble des futurs copropriétaires pourra décider de réaliser des emplacements collectifs communs à tous, par exemple une salle réservée pour laver son linge. Ces opérations ne sont pas encore très communes ni très connues en France et nous avons pensé que ce type de logements pouvait être intéressant pour les beauvaisiens.

Mme HOUSSIN : Si, ce dispositif est ancien, Franck. Dans l'après-guerre, ils étaient appelés « les Castors », les gens construisaient leurs maisons avec ce dispositif.

Mme Le MAIRE : J'y ai pensé, Madame HOUSSIN, quand ils sont venus me voir. J'ai dit « ça y est, ce sont les Castors dont parlait Madame HOUSSIN ».

Si je comprends bien, le rapport est adopté à l'unanimité.

En annexe, le plan PROJET 3C HABITAT.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal du 9 février 2011 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2011 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux s'est tenu le 5 avril 2011 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche action n°1 : « Cultures d'ici et d'ailleurs »

Association des enfants et des amis du Congo

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : ..
..... 1000 €

Fiche action n°2 : « Battle de Breakdance Circle Knight's II »

Association Essentiel Style Beauvais

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : ..
..... 1600 €

Fiche action n°3 : « Gymnastique douce »

Association Franco-Turque

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : ..
..... 865 €

Fiche action n°4 : « Soirée interculturelle franco-turque »

Association Franco-Turque

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : ..
..... 1300 €

Fiche action n°5 : « Chasse à l'oeuf et conteur ambulant »

Association IFEP

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : ..
..... 500 €

Fiche action n°6 : « Tournoi de football citoyen »

Association IFEP

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : ..
..... 500 €

Fiche action n°7 : « Les gens de St-Jean »

Association Écume du Jour

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : ..
..... 3000 €

Le montant total des subventions s'élève à 8765 €uros.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les fiches "Dispositif Fonds de soutien aux initiatives locales"

4390

SÉANCE DU 26 MAI 2011

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL DES SALARIÉS DES 3 CHANTIERS D'INSERTION VILLE DE BEAUVAIS/ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention d'objectifs et de moyens relative aux chantiers d'insertion.

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais est la structure porteuse du chantier d'insertion ECOSPACÉ et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis celle des chantiers d'insertion BATIMENT NATURE et ESPACES NATURELS. Ces 3 chantiers d'insertion mutualisés par une gestion commune des 2 structures sont financés en partie par des partenaires tels que :

- le Conseil Général de l'Oise pour le financement du poste de l'encadrant technique et des salaires des bénéficiaires du RSA ;

- la DIRECCTE dans le cadre de l'accompagnement socio professionnel et sur la rémunération des salariés ;

- le PLIE dans le cadre du financement des dépenses éligibles au Fonds Social Européen.

Pour optimiser le suivi socio professionnel des salariés des 3 chantiers d'insertion, il a été convenu de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens à signer entre :

- les partenaires qui sont :

- la MEF pour les salariés de moins de 26 ans,
- le PLIE DU BEAUVAISIS pour les salariés de plus de 26 ans,
- et le CCAS, employeur du référent PLIE

- et les structures porteuses des chantiers d'insertion :

- la Ville de Beauvais
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette convention permettra de renforcer les moyens mis en place par et pour les partenaires assurant l'accompagnement et suivi socio professionnel afin qu'ils puissent aborder et investir au mieux les différents problèmes en matière d'insertion professionnelle et de soutien social que rencontrent les salariés et leur faciliter l'accès au secteur marchand à travers un emploi ou une formation qualifiante.

Différentes missions leur sont demandées, notamment une participation active aux réunions de comité de suivi, aux réunions de comités de pilotage et aux réunions de recrutement. Un entretien mensuel avec chaque salarié sera assuré par le référent PLIE/CCAS ou MEF sur le temps de travail et lieu du chantier d'insertion avec un bilan régulier entre le référent, l'encadrant et l'employeur. Des actions collectives seront mises en place tout le long de l'année du chantier au bénéfice de tous les salariés afin de leur permettre d'accéder aux informations recherchées dans l'objectif de leur réinsertion professionnelle ou sociale.

Les partenaires devront également transmettre à la demande des structures porteuses tout élément d'information relatif à l'accompagnement socio professionnel de chaque salarié afin de pouvoir transmettre régulièrement ces données statistiques aux financeurs.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative au renforcement de l'accompagnement socio professionnel en faveur des salariés des 3 chantiers d'insertion ;

4392

SÉANCE DU 26 MAI 2011

APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. POUR PERMETTRE L'EXTENSION DU KIOSQUE DE LA GARE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2009 engageant la procédure de révision simplifiée du P.L.U. et ce afin de permettre l'extension du kiosque de la gare ;

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2010 tirant le bilan de la concertation avec la population, qui s'est déroulée du 01 juillet 2010 au 16 juillet 2010 inclus, et au cours de laquelle aucune remarque n'a été portée sur le registre d'observations ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées résultant de la séance d'examen conjoint en date du 07 septembre 2010 et qui n'ont pas émis d'avis défavorable sur le dossier ;

Conformément à l'arrêté du Maire en date du 22 novembre 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de ladite révision ;

Considérant le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 janvier 2011 au 04 février 2011 inclus, et au cours de laquelle aucune remarque n'a été formulée ;

Considérant que la révision du Plan Local d'Urbanisme est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-19 du Code de l'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette révision telle qu'annexée au présent rapport.

Pour information, outre la présente délibération (complétée d'une note de synthèse), le dossier de révision comprend les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation
- Des plans de découpage en zone

Ce dossier sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Préfecture.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/03/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

(AJUSTEMENT DES DROITS À BATIR SUR LES EXTRÉMITÉS DE FAUBOURGS, AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES)

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La présente modification du P.L.U. vise en l'évolution des droits à bâtir, en particulier :

- dans les zones de faubourgs afin de favoriser l'intégration

des nouvelles constructions dans le tissu urbain en en réduisant l'impact par rapport aux constructions existantes (augmentation des prospects par rapport aux voisins)

- afin de favoriser la mise en œuvre de deux projets rue du Pont d'Arcole, de part et d'autre de la rue Emmaüs (plan ci-joint) :

- celui de l'O.P.A.C. sur son terrain, et ce dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine. Les échéances du P.R.U. nécessitent de supprimer les dispositions réglementaires du P.L.U. qui le rende inconstructible (suppression de la servitude issue de l'application de l'article L.123-2a du Code de l'Urbanisme)

- celui sur l'îlot, à reconverter, situé en face du projet de l'OPAC, hauteur à limiter à 12 m.

- afin de permettre l'implantation de deux nouvelles enseignes commerciales (restaurants) entre les avenues Montaigne et Kennedy (plans ci-joints).

Enfin, cette procédure de modification sera également l'occasion de procéder à quelques ajustements des dispositions réglementaires du document d'urbanisme notamment :

- pour tenir compte des évolutions législatives et autres réactualisations du document d'urbanisme comme par exemple le classement en zone urbaine de secteurs à urbaniser qui, depuis l'approbation du P.L.U. en 2007, ont été urbanisés (lotissement Beaulieu par exemple)

- pour rectifier ponctuellement certaines dispositions contraignantes telle que l'exigence de plantations d'arbre de haute tige sur les parkings (1 arbre pour 5 places de stationnement), exigence qu'il est proposé de ne plus imposer aux petites opérations de constructions compte tenu qu'en ville, la taille « réduite » du parcellaire conduit à privilégier la réalisation des places de stationnement pour répondre en particulier aux besoins des résidents.

Une fois le dossier de modification du P.L.U. constitué :

- il sera soumis aux avis des personnes publiques associées (comme les Services de l'Etat, Chambres Consulaires, Conseils Régional et Général)

- puis, il sera l'objet d'une enquête publique

- pour finir, il sera soumis à l'approbation définitive du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le recours à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation de ces projets ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Une copie de cette délibération :

- sera adressée aux Personnes Publiques Associées,

- fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une insertion dans un journal diffusé dans le département ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la Ville.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a approuvé à l'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, avec 7 abstentions, la reconversion de l'îlot situé en face du projet de l'OPAC.

En annexe, l'extrait du plan local d'urbanisme.

4394

SÉANCE DU 26 MAI 2011

M. BOURGEOIS : Alors, cette délibération consiste en une demande au conseil municipal d'ouvrir la procédure pour modifier le PLU sur les extrémités de faubourgs. Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal une modification du PLU pour faire évoluer les droits à bâtir suivants :

1. dans les zones de Faubourgs afin de réduire l'impact de nouvelles constructions par rapport aux anciennes. En effet l'urbanisation des parcelles maintenant s'étend très à l'intérieur des parcelles, ce qui pose des problèmes de marge séparative par rapport aux constructions qui existent. Donc en réalité, nous avons vu par expérience que certaines limites devaient être augmentées pour veiller à la tranquillité de chacun sur sa parcelle. Tel est le premier point ;

2. pour favoriser la mise en œuvre de deux projets : rue du Pont d'Arcole, de part et d'autre de la rue Emmaüs. Alors, vous avez une carte qui malheureusement n'est pas très belle, est très noire. Deux sites sont concernés : celui de l'OPAC et celui qui est sur un îlot situé juste derrière, qui a la forme d'un triangle, juste en face de ce projet OPAC pour limiter la hauteur à 12 mètres au lieu de 9 ;

3. enfin, pour permettre l'implantation de deux nouvelles enseignes de restaurant entre l'avenue Kennedy et l'avenue Montaigne, à l'entrée sud, nous allons dire juste après Noraoto où se trouve une friche qui subsiste depuis très longtemps, ce qui offre une possibilité de faire bouger ce secteur, d'une part en implantant deux enseignes qui sont attendues et sans doute par la possibilité pour la Ville de récupérer des parcelles dans la négociation et donc de perfectionner considérablement cette entrée sud de la ville ;

4. enfin, nous avons toujours dans ces cas des ajustements mineurs très techniques qui sont proposés, dont vous avez le détail dans la délibération.

Donc une fois le dossier constitué, il suivra bien sûr la procédure habituelle. Il est pour cette raison proposé ce soir au Conseil Municipal de valider le recours à cette procédure de modification du PLU pour permettre la réalisation de ces projets et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier. La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Mme ROUIBI-GEFFROY : D'abord, je souhaite avoir une précision qui paraît importante. Cette délibération comprend plusieurs parties assez distinctes. Sur la parcelle pour l'OPAC et la construction de logement social, si les choses sont bien comme... Le plan qui a été annexé est illisible. J'ai donc cherché sur le plan, sur le cadastre sur internet et il s'agit bien, je pense, de la parcelle qui est notée OV620. Elle concerne, je pense, le projet OPAC.

Sur celle-là, nous n'avons pas de difficulté sur ce projet. La partie de l'implantation de restaurants, d'enseignes commerciales, de restaurants, avenue Montaigne et Kennedy, ne nous pose pas de problème non plus. Par contre, précision importante, ce fameux îlot à reconvertir face au projet de l'OPAC est-il bien la parcelle OV717 ? Vous dites qu'il est le triangle qui apparaît en plus clair le long des voies de chemin de fer. Parlons-nous bien de cette parcelle dans cette délibération ?

M. BOURGEOIS : Non non, pas du tout.

Mme ROUIBI-GEFFROY : Non, ce n'est pas celle-là ?

M. BOURGEOIS : Il est plus loin. Il est dommage que nous n'ayons que de telles cartes qui soient fournies. Je suis désolé. Il s'agit de la parcelle qui... Vous descendez en-dessous à la verticale, le terrain est à peu près au centre du plan, il a la forme d'un triangle. Il n'est pas là mais là, ici. Une partie donne sur la rue du Cheminot.

Mme ROUIBI-GEFFROY : Il est plus vers Emmaüs alors ? D'accord. Mon intervention voulait surtout savoir quel est le projet sur cet îlot à reconvertir ? Des inquiétudes se font jour dans le quartier Voisinlieu par rapport aux rumeurs qui

annoncent l'installation d'une moyenne surface commerciale dans cette zone du quartier. Vous n'êtes pas sans savoir que les commerçants de la rue de Paris, le petit commerce à Voisinlieu est indispensable à ce quartier. En fait toute la vie de la rue de Paris à la place de Voisinlieu avec la boulangerie qui vient d'ouvrir il y a pas très longtemps. Ces éléments sont très importants dans la vie de ce quartier et en plus Voisinlieu est vraiment tout proche de la zone d'activité de There et des grandes surfaces : Intermarché-sud, Auchan, tout ça. Les inquiétudes sont quand même vives par rapport à ces parcelles donc ma question est très précise : avez-vous un projet particulier par rapport à ces parcelles ?

D'autre part, j'ai été attirée... Je pensais que la parcelle était plus proche de la voie ferrée et je voulais redire que dans notre séance plénière de lundi sur le plan de déplacement urbain, nous avons rappelé que le train était un mode de déplacement que nous ne devions pas oublier et qui était essentiel. Des projets existent surement de création d'une gare multimodale et pour nous, il est très important de préserver les espaces qui sont autour de la voie ferrée et de la gare, ce qui explique que nous serons très attentif à tous ce qui sera en projet dans ce quartier de Voisinlieu.

Enfin, je vous laisse répondre à mes interrogations, s'il vous plait. Merci.

Mme Le MAIRE : Alors, sur le projet dans cet îlot. Oui, un projet dans cet îlot concerne vraisemblablement un équipement commercial, mais un certain nombre voir un certain nombre de logements devrait contribuer à la fréquentation de cette partie commerciale. Elle n'est pas contre les commerces de la rue de Paris qui ont parfaitement leur utilité mais pour un lotissement qui est de l'autre côté, Madame ROUIBI, de l'autre côté et pas... Oui, Monsieur LOCQUET.

M. LOCQUET : Nous avons rencontré les commerçants, avec Cécile LALOI ce mardi de cette semaine. Il ne s'agit pas simplement d'un projet puisque le permis de construire est déposé et affiché. Effectivement, il s'agit d'une surface commerciale avec 200 logements à l'étage et la garantie que ce projet ne contient pas de galerie marchande. Il s'agit donc d'une surface alimentaire sans possibilité d'intégrer un coiffeur comme c'est déjà le cas sur place etc.

Il faut savoir que la CDAC s'est réunie. Nous avons expliqué aux commerçants que telle est la loi du commerce et que la CDAC ne permet pas aujourd'hui d'avoir le critère de concurrence économique au sein de la décision. Ce procédé signifie qu'un promoteur décide de mettre en place une surface alimentaire, il peut le faire. Nous nous sommes évidemment expliqués avec les commerçants que nous avons reçus. Au-dessus de cette surface, 200 logements supplémentaires sont présents.

Mme Le MAIRE : Plus de 200 logements. Ce sont plus de 500 logements qui vont être construits dans toute cette zone, absolument pas en décalage. Un nombre extrêmement conséquent de consommateurs vont arriver, épauler et justifier la présence d'équipements commerciaux. Nous n'avons aucune inquiétude particulière à avoir sur la fréquentation des commerces de la rue de Paris qui seront de l'autre côté. Un nombre extrêmement conséquent de logements seront bâtis dans cet autre quartier de la ville.

M. AURY : Toujours à ce propos, puisque le rapport concerne le fait qu'il est nécessaire de modifier le PLU, quelle est la disposition qu'il est proposé de modifier dans le PLU pour permettre cette implantation ? Je ne comprends pas bien. Je n'ai pas très bien compris si un permis de construire est déjà déposé alors qu'aujourd'hui... Je ne comprends pas bien si un permis de construire est déposé alors que le PLU ne permet pas aujourd'hui de construire le projet puisque nous sommes obligés de le modifier.

Mme Le MAIRE : Je crois que Charles a fait une erreur, Jean-Luc BOURGEOIS qui pilote ce dossier depuis un moment à toutes les précisions nécessaires aux questions que vous posez.

M. BOURGEOIS : Je vous l'avais suggéré mais je ne l'ai peut-être pas dit assez clairement en évoquant le point deux. Il s'agit, sur l'îlot, de la possibilité de construire sur une hauteur de 12 mètres au lieu de 9 mètres, donc, en gros de faire un étage supplémentaire. Evidemment, nous en donnons la possibilité, ce qui ne signifie pas que le projet architectural prévoit partout des constructions d'une hauteur de 12 mètres. C'est souvent le cas sur un tiers environ, telle est la proportion. Evidemment, dans cette zone-là, la hauteur de 12 mètres peut tout à fait être supportée. Dans l'étude globale qui est faite du quartier, puisque nous travaillons depuis un certain temps sur cette zone en reconversion qu'est la ZI n°1 dont nous sommes ici tout à fait aux franges. La possibilité d'aller dans certains endroits jusqu'à 12 mètres est tout à fait réelle. Mais nous en sommes à avant le dépôt du permis de construire. Voilà ce qui est sous ce dossier. Ce qui sera applicable là sera également utile pour d'autres îlots, d'autres projets. Nous sommes en train de réfléchir et de discuter à des cahiers des charges pour que la Ville aie toujours la main bien qu'il s'agisse ici de terrains privés, telle est toujours la grande difficulté. La ZAC des Tisserands en est un bon exemple, où la Ville n'avait aucun terrain. Et nous avons pu avoir un partenariat constant à la mesure de ce qu'attendent les habitants. Du reste, à ce jour, des quantités de gens se renseignent pour savoir ce qui va se faire et le projet a été tout à fait bien accueilli. Donc évidemment, nous travaillons tout à fait dans cet esprit-là mais il ne faut jamais présenter les choses avant qu'elles ne soient abouties et qu'il soit possible de présenter une maquette. Sans ces circonvolutions, les projets sont très mal compris par tout le monde. Les gens ont du mal à comprendre les plans. Il vaut mieux arriver au stade de la maquette, donc suffisamment avancé. Je pense évidemment que le cœur important de la ZI n°1, compte-tenu des réserves que nous avons faites bien entendu sur la zone Bosch et autour de Bosch, et que nous n'avons absolument pas oubliées - qu'on ne nous fasse pas dire ce que l'on ne dit pas. Tout ce qui a été convenu entre nous est parfaitement respecté. Et pour répondre à ma collègue Anne ROUBI, bien sûr que nous tenons comme à la prunelle de nos yeux aux terrains nécessaires à une gare multimodale. Alors nous devons peut-être faire des échanges, une négociation aura lieu avec l'appui du SMTCO, le Département, et la Région. Tous ces partenaires seront nécessaires mais il est bien évidemment hors de question de livrer à du logement des terrains qui seraient stratégiques pour la valorisation du réseau ferré.

Il s'agit de tout un ensemble pour cette zone du Faubourg Saint-Jacques, de Voisinlieu qui est prévu mais pas demain matin, bien sûr, dans les années futures.

Et nous savons que ces projets vont doucement et tout à coup, quand tous les partenaires sont réunis et ont envie de faire quelque chose, ils sortent. Mais le temps d'étude est très long.

Mme HOUSSIN : Vous disiez qu'à terme 500 logements nouveaux seront présents dans cette zone. Ils ne suffisent pas pour construire un centre commercial qui à mon avis doit être assez conséquent, parce que pour augmenter de 9 mètres à 12 mètres, il est nécessaire d'avoir de la surface en-dessous.

Mme Le MAIRE : Nous n'augmentons pas de 9 mètres à 12 mètres pour un centre commercial.

M. BOURGEOIS : Que sera ce centre commercial ? Un quart, même pas, de la surface. Le reste du terrain sera constitué de logements et de parkings.

Mme HOUSSIN : De toute façon, j'ai quand même l'impression que la charrue est mise avant les bœufs, la charrue étant le centre commercial et les bœufs le logement.

Mme Le MAIRE : Mais il ne s'agit pas de centre commercial, de commerce de pied d'immeuble, ce qui n'a rien à voir avec un centre commercial. Vous faites des cauchemars sur les centres commerciaux, là.

Mme HOUSSIN : Un peu, j'avoue.

M. BOURGEOIS : Nous aurons des commerces en pied d'immeuble, sur une toute petite partie, une surface tout à fait limitée. Il ne s'agit pas de 5 000 m² mais beaucoup moins.

M. AURY : Il s'agit d'une précision pour simplement nous renseigner.

Au-dessus, est indiqué « suppression de la servitude issue de l'application de l'article L.123-2a du Code de l'Urbanisme ». De manière simple, de quoi s'agit-il ?

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'une histoire compliquée puisque toute la zone a été hachurée au PLU, c'est-à-dire qu'elle a été figée. Je parle un peu sans filet. En réalité, elle est en zone de reconversion et cet article-là fige l'ensemble à partir du moment où aucun projet n'existe pendant cinq ans. Il est nécessaire, pour faire quelque chose, de lever cette servitude qui s'étend sur une zone, en réalité, de 23 hectares, une zone de ce type. Donc si nous voulons mener à bien un projet, il faut lever sur cette zone-là cette servitude de cinq ans, qui s'éteint donc en juillet 2012. Voilà la raison. Vous regardez la carte du PLU telle qu'elle a été distribuée et vous le retrouverez en hachuré avec cette servitude.

Mme Le MAIRE : Bien. Je vous propose de voter la délibération 37. Qui vote contre ?

M. RAHOUÏ : Au vu des éléments que nous avons eus, Madame le Maire, nous souhaiterions vous demander une dissociation au niveau des votes afin de s'abstenir sur le point concernant l'îlot à reconvertir.

Mme Le MAIRE : ... De valider le recours à la procédure de modification du PLU pour la réalisation de ces projets, c'est-à-dire la zone du Faubourg, la mise en œuvre des deux projets, l'OPAC...

Alors vous voulez voter sauf celui de l'îlot à reconvertir. Bon, d'accord. Donc là-dessus nous votons à l'unanimité ?

Sur l'îlot à reconvertir, vous vous abstenez ou vous votez contre. Abstention, tous ? Non. Vous votez pour ? Et que fait Monsieur AURY ? Donc nous avons sept abstentions et le reste des conseillers vote pour.

Très bien. Donc, après ça... Les restaurants vous votez pour ? L'implantation de deux nouvelles enseignes commerciales restaurants, vous votez pour à l'unanimité ? Très bien.

Après ça, il y a encore des petits points, quelques ajustements de dispositions règlementaires. Tout le monde... Vous votez pour tout le reste ? Très bien. Le rapport est adopté à l'unanimité. Pour la reconversion de l'îlot situé en face du projet de l'OPAC le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions.

RÉSIDENTIALISATION CITÉ DES FLEURS ÉCHANGES FONCIERS AVEC L'OPAC

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

L'OPAC en partenariat avec la ville de Beauvais a engagé des travaux de réhabilitation et de résidentialisation à la cité des Fleurs : construction et rénovation des logements, création de voies, de parkings, nouvelles clôtures, éclairage rénové...

La ville a ainsi cédé du terrain pour la construction et la résidentialisation des logements et les espaces privés et publics ont été redéfinis.

Les travaux de la rue des Primevères sont maintenant achevés et une régularisation foncière s'avère nécessaire de même que sur une partie de la rue des Jonquilles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à l'échange de terrain sans soulte suivant :

- cession à la Ville par l'OPAC des parcelles destinées aux espaces communs (voirie, parking, allée...) d'une surface totale de 848 m² issues des parcelles cadastrées section BO n° 932 à 937, 770, 771, 773 et 918, (parcelles estimées à 250 € par le service France Domaine)

- cession à l'OPAC par la ville des parcelles devenues privées cadastrées section BO n° 938p de 191 m² rue des Primevères (parcelle estimée à 20€/m² par France Domaine) et BO n° 944p de 111 m² rue des Jonquilles (parcelle estimée à 25 €/m² par France Domaine)

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan de la rue des Primevères.

ÉCHANGE DE TERRAIN

CONSORTS DEWULF / VILLE DE BEAUVAIS
RUE DE TILLÉ

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Monsieur et Madame DEWULF, propriétaires de la ferme de l'Hôtel Dieu rue de Tillé, ont sollicité la Ville de Beauvais en vue d'acquérir une parcelle de terrain de 142 m², rue de Tillé, afin d'agrandir leur accès. Cette parcelle non encore aménagée est attenante au parc Marcel Dassault.

En échange ils proposent à la Ville l'acquisition d'une partie de la parcelle BO n° 903 pour 2 108 m² jouxtant également le parc Marcel Dassault.

Les parcelles étant de surface inégale, une soulte égale à 1 570 € serait à la charge de la Ville conformément à l'estimation des domaines.

Considérant que la surface demandée par Monsieur et Madame DEWULF n'est pas de nature à contrarier les projets de la ville sur ce secteur et est compensée largement par la surface échangée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'acquisition par la ville d'une parcelle de 2 108 m² issue de la parcelle BO 903, en échange de la cession à Monsieur et Madame DEWULF de la parcelle (issue de la parcelle BO 890) de 142 m², moyennant une soulte à la charge de la ville de 1570 € conformément à l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan de la parcelle rue de Tillé.

4400

SÉANCE DU 26 MAI 2011

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSI- ONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2010

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Comme tous les ans et conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la ville en 2010, afin notamment d'en assurer l'information au public.

Ainsi, au cours de l'année 2010, la ville a engagé les acquisitions suivantes :

- le Moulin de la Mie au Roy en vue de la mise en valeur du Plan d'Eau du Canada et de l'extension des activités touristiques

- un local commercial au centre Bellevue dans le cadre de l'opération ANRU

- 1768 m2 en vue de la constitution de réserves foncières nécessaires au projet d'aménagement de zones (Marissel)

- 192 m2 de terrain nécessaires à de la voirie

- 554 m2 de terrain en vue de l'aménagement des abords de l'église Saint-Jacques

- 672 m2 de terrain pour la requalification des espaces publics de Saint-Jean

Concernant les ventes, la Ville a engagé les cessions suivantes :

- 9 677 m2 de terrain sur le lotissement de la Marette - 2^{ème} tranche, en vue de la réalisation de cellules commerciales

- 13 530 m2 de terrain en vue de la réalisation d'opération de logements

- 1 461 m2 de terrain pour une opération de résidentialisation de la Cité-Agel

- 2 325 m2 de terrain pour vente aux riverains et régularisations foncières

- 2 maisons et un local commercial

- 4 collègues (C.FAUQUEUX, JB. PELLERIN, J.MICHELET, et G. SAND) au conseil Général

Le bilan détaillé des acquisitions et cessions avec mention des parcelles, surfaces, prix, identité des cédants et cessionnaires est joint aux présentes.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la ville en 2010.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2010

Bilan des acquisitions engagées en 2010

I - CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

- *Secteur de MARISSEL*

Des Consorts SALUT diverses parcelles de jardin cadastrées section q429, 397, 482, 483, 1013, 1014, 456, 457, 460 et 461 de 1 768 m2 au prix de 5 102 euros.

II - AMÉNAGEMENT SECTEUR DU PLAN D'EAU DU CANADA

De Monsieur BRISSAUD Raymond, l'immeuble dit «Le moulin de la Mie au Roy», parcelles BD 113, 114, 115, 116 et BE 119, 120, 289, 290, 291 et 293 (6 436 m2 au total) au prix de 500 000 euros.

III - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES

De Monsieur et Madame LECLERC : parcelle AC 1039 de 8 m2 à l'euro symbolique ;

De l'Association Diocésaine Saint-Lucien : parcelle AC 1040 de 25 m2 à l'euro symbolique ;

De Madame BOURDON : parcelle AC 1043 de 137 m2 au prix de 274 euros ;

Du Conseil général : parcelle AC 691 de 384 m2 à l'euro symbolique.

IV - ACQUISITION V.R.D. ET ESPACES PUBLICS

Abandon de parcelles pour mise à l'alignement de :

- EMMAÛS, avenue du 8 Mai 1945 (BX 169 de 161 m2) ;

- Consorts BLIARD, rue Roger Salengro (parcelle P 115 de 8 m2)

- M. et Mme PUJOT, rue de la Fontaine Brocard (parcelle O 1102 de 23 m2)

V - OPÉRATION ANRU

CENTRE COMMERCIAL

Acquisition des murs d'un local commercial occupé (boulangerie de 179 m2) appartenant à Monsieur et Madame ROSAY au centre commercial BELLEVUE au prix de 95 000 euros.

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Acquisition de l'OPAC d'un terrain de 672 m2 nécessaire à la réalisation d'un parking rue du Dr Dardignac au prix de 2 750 euros.

Bilan des ventes engagées en 2010

I - VENTE DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

- *Avenue Jean Rostand et rue du Bellay*

Vente à la SA HLM du Beauvaisis, d'un terrain de 46 643 m2 en vue de la réalisation d'un immeuble collectif de 33 logements et de 4 maisons individuelles en financement PLUS au prix de 200 000 Euros HT (211 000 euros TTC).

- *Opération ANRU*

Lotissement AGEL 2

Vente à l'OPAC d'un terrain de 3 818 m2 au prix de 121 075,60 euros (dont 1 461 m2 à titre gracieux, pour l'opération de résidentialisation)

rue Jean-Jacques ROUSSEAU - cité AGEL

Vente à l'OPAC d'un terrain de 3818 m2 au prix de 121 075,60 euros (dont 1461 m2 à titre gracieux, pour l'opération de résidentialisation).

Réalisation de 16 logements individuels et résidentialisation des parkings.

II - LOTISSEMENT LA MARETTE

Vente d'un terrain à la SARL LA MARETTE de 9 677 m2 (parcelles BY 311, 316, 324 et 325) au prix de 377 403 euros HT 451 373,99 euros TTC en vue de la réalisation de plusieurs coques commerciales (pizza del arte...)

III - VENTE DE PROPRIÉTÉS BÂTIES

- Vente du local commercial dit «kiosque de la Gare», (parcelles W 367 et 368 de 274 m2) avenue de la République, à son locataire Monsieur ROBERT, par la SCI d'AMIENS au prix de 125 000 Euros ;

- Vente d'une maison 58 rue Simone Signoret (parcelle AI 686 de 313 m2) à Monsieur et Madame HAMA au prix de 177 500 euros ;

- Vente par ADJUDICATION de la maison sise 23 rue Jean-Baptiste Baillière (parcelle N n° 91 de 45 m2) à Monsieur ALOUASTI au prix de 62 000 euros.

IV - CESSION en plein propriétés des COLLÈGES au Conseil général

- Collège J.B. PELLERIN : parcelles O 289, 830, 831, 847, 851, 852, 981, 1080, 1083, 1084, 1089, 1090, 1103 pour 16 602 m2 ;

- Collège Ch. FAUQUEUX : parcelles AJ 377, 380, 473 pour 20 221 m2 ;

- Collège J. MICHELET : parcelles AW 540, 541, 543, 544, 546, 547, 548, 549, 662 pour 13 677 m2

- Collège G. SAND : parcelles BO 778 et 940 pour 17 356 m2.

V - VENTES AUX RIVERAINS

Vente à : Monsieur et Madame POITOU des parcelles O 1061 et 1071 (181 M2) hangar/Impasse Leconte 8 200 euros.

VI - RÉGULARISATION FONCIÈRE

- Rétrocession gracieuse de l'assiette foncière de l'Église SAINT JEAN-MARIE VIANNEY sise rue de Gascogne à l'Association Diocésaine de Beauvais (parcelle K 1 442 de 2 144 m2).

négociations avec les propriétaires en vue d'acquérir à l'amiable 19 parcelles de bois-taillis d'une surface totale de 8 371 m2, pour 12 560 euros environ, sachant que le conseil municipal sera appelé à délibérer sur chaque transaction individuelle,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/03/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan des jardins familiaux.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES JARDINS FAMILIAUX DE VOISINLIEU**ACQUISITION DE PARCELLES****M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL**

La demande de parcelles de jardins familiaux étant croissante, la Ville de Beauvais envisage l'extension du périmètre des jardins familiaux de Voisinlieu, rue des Cheminots.

Pour ce faire, elle est intéressée par l'acquisition de 19 parcelles en nature de bois-taillis, sises en section U, dans le prolongement des jardins existants, en bordure de l'avenue John-Fitzgerald Kennedy, d'une surface totale de 8 371 m2. Ces parcelles ont été estimées par le Service des Domaines à 12 560 euros environ.

L'acquisition de ces parcelles nécessitera cependant de prévoir un aménagement qui devra tenir compte de trois objectifs :

- 1) L'extension du périmètre des jardins familiaux de Voisinlieu,
- 2) L'aménagement des berges,
- 3) La conservation de réserves foncières en vue de l'aménagement à terme, d'un giratoire entre l'Avenue Kennedy et la rue du Parc.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe afin d'entamer les

ACQUISITION D'UN TERRAIN À L'ÉTAT AVENUE MARCEL DASSAULT

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'État (Aviation Civile) est propriétaire d'un îlot foncier situé entre l'avenue Marcel Dassault et l'avenue Paul Henri Spaak. N'ayant pas l'utilité de la totalité des terrains, une proposition de cession a été faite à la Ville de Beauvais qui pourrait donc se rendre acquéreur de plus de 1 ha 60 de terrain avenue Paul Henri Spaak. Cela représente une opportunité pour constituer des réserves foncières dans un secteur intéressant proche de la zone d'activités du Tilloy déjà aménagée par la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles cadastrées ZB n° 522 (4 170 m²) et A n° 214 (12 508 m²) soit 16 678 m² au prix de 25 € le m² conformément à l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/03/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan des parcelles cadastrées.

4404

SÉANCE DU 26 MAI 2011

REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL SAINT-LUCIEN CESSION DE TERRAIN À L'OPAC

Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les 21 novembre 2008 et 13 mars 2009, le Conseil Municipal délibérait sur le projet de requalification du Centre Commercial Saint-Lucien et la cession de terrain à l'OPAC.

Il est rappelé que l'OPAC est propriétaire des murs du centre Commercial et que le projet consiste en la reconstruction d'un bâtiment en longueur donnant sur la rue de la Tour, ouvert sur une place et l'avenue de l'Europe et intégrant une trentaine de logements collectifs au 1er niveau en financement PLS / PLAI et PLUS.

Dans le cadre de ce projet, la ville devait céder du terrain à l'OPAC. Les surfaces à céder viennent d'être définies précisément par le géomètre au vu du projet de l'OPAC.

Une fois le bâtiment réalisé, une rétrocession des espaces destinés à demeurer public sera effectuée au profit de la Ville de Beauvais.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder à l'OPAC de l'Oise les parcelles nouvellement cadastrées section BI 563, 571, et 564 pour une surface totale de 984 m² à l'euro symbolique, (ces parcelles sont estimées sur la base de 2,30 € le m² par les domaines compte tenu de leur nature actuelle de voirie et d'espace vert) ;

- de prononcer le déclassement de ces parcelles du domaine public communal (il est rappelé qu'une enquête publique relative au projet de déclassement a eu lieu du 6 au 20 février 2009 avec avis favorable du commissaire-enquêteur) ;

- d'acquérir à l'euro symbolique de l'OPAC les parcelles nécessaires aux espaces communs publics recréés à cette occasion (parcelles BI n° 568, 569, 570, 422 d'environ 770 m²) ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan des parcelles nouvellement cadastrées.

4406

SÉANCE DU 26 MAI 2011

VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR KOTARSKI

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais est propriétaire d'un terrain à l'entrée de la rue Antonio de Hojas (délaissé du giratoire, notamment). Monsieur KOTARSKI qui dispose de la parcelle voisine (A 196) a sollicité la ville afin d'acquérir ce terrain en vue d'y réaliser un immeuble à usage de bureaux et d'y transférer le siège de sa société.

Considérant l'intérêt que peut présenter la construction d'un immeuble de bureaux de qualité en entrée de ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclasser du domaine public communal ces parcelles, en partie délaissées du giratoire ;

- de vendre à Monsieur KOTARSKI ou à toute société s'y substituant dans le cadre du projet, les parcelles cadastrées section A 222p (440 m²), 187p (652 m²) et parcelle non cadastrée de 117 m², le tout pour 1.209 m² avec constitution de servitudes ; en effet l'acquéreur prendra à sa charge le dévoiement du réseau d'assainissement en fond de parcelle vendue, les parcelles étant également grevées d'une servitude de passage de canalisation Gaz de France.

Le prix est de 45 € le m², au vu de l'avis des domaines (étant précisé que la ville ne prend pas la position d'assujetti à TVA dans cette vente, étant propriétaire du terrain hors du cadre économique sans avoir eu l'intention de le revendre et réaffectera le prix de la vente au service de ses missions.)

Le terrain vendu sera par ailleurs grevé d'une restriction d'usage l'affectant exclusivement à la construction d'un immeuble à usage de bureaux, servitude que seule la ville de Beauvais sera habilitée à lever.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/03/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Il s'agit d'une réflexion entre ce dossier et celui qui arrive en 46, deux dossiers plus loin. Je me faisais la réflexion que nous vendions la 47 45 €/m² pour un immeuble de bureau et que pour du logement social nous vendions à 60 €/m². Je trouvais que ces chiffres étaient un peu dommage et que quelque chose était peut-être à revoir.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi. La vente à l'OPAC est au tarif ANRU, un tarif qui nous est imposé par les services de l'Etat. Il s'agissait ici, si j'ai bien compris la délibération, d'un petit délaissé de terrain qui ne permettait pas de faire beaucoup de réalisations.

Mme Le MAIRE : Mais oui, Monsieur BOURGEOIS, vous pouvez prendre la parole.

M. BOURGEOIS : Excusez-moi, Madame le Maire, je n'avais pas demandé la parole, vous m'en excuserez. Voyez comme je suis discipliné.

Mme Le MAIRE : Et bien, je vous la donne.

M. BOURGEOIS : Je crois qu'une autre raison aussi explique

pourquoi ce terrain ne peut pas être vendu à un prix important, toutes les contraintes qui sont décrites. Les canalisations de gaz etc., ne permettent pas de construire de sous-sol. La rentabilité est faible. En réalité, l'objectif de Monsieur KOTARSKI est de placer son siège social à cet endroit. Je crois que cette manière d'utiliser ce terrain qui est devenu sans objet pour la Ville est bonne, parce qu'il s'agissait d'un délaissé. Nous avons pris plus large pour la construction du rond-point qui est à cet emplacement-là. Donc il en restait un petit bout de terrain. Chaque terrain a aussi une valeur en fonction des contraintes, de sa situation et de ce qui peut y être fait. Ce fait est connu en matière immobilière. Voilà, je l'espère, un élément de réponse qui vous satisfera.

M. RAHOUI : J'aimerais juste rapidement indiquer que cette délibération risque de créditer ce que Jacqueline MENOUBE a dit dans le cadre de son intervention sur la zone franche urbaine. Il est dommage de vider le centre-ville.

Mme Le MAIRE : Je ne comprends pas.

M. RAHOUI : Monsieur BOURGEOIS vient de nous expliquer qu'il s'agit d'un déplacement du siège social de Monsieur KOTARSKI. Donc voilà, nous passons du centre-ville à un exode, une fois de plus, vers la zone franche.

Mme Le MAIRE : Je crois que cet argument est un peu tiré par les cheveux. Mais bon. Nous votons. Comment votez-vous ? Vous abstenez-vous ? Vous votez pour ? Ah bon. Le rapport est adopté à l'unanimité.

En annexe le plan des parcelles cédées à la Ville.

4408

SÉANCE DU 26 MAI 2011

VENTE PAR ADJUDICATION *ANCIENNE CRÈCHE SAINT-QUENTIN*

MADAME LALOI, MAIRE ADJOINT

Comme suite à la reprise par la commune au 1^{er} janvier 2009 de la gestion des structures multi accueils et de l'accueil familial, le Conseil Municipal s'est prononcé le 19 juin 2009, sur le principe de rétrocession au profit de la Ville des locaux anciennement affectés à usage de crèche familiale, sis 4, rue Saint-Quentin à Beauvais.

Ces locaux consistent en une ancienne maison bourgeoise dont la disposition intérieure offre en partie une configuration avec cave, RDC, R+1, R+2 et combles en demi étages, une cour bitumée et un jardin, le tout cadastré section AW n°138 pour une surface totale de 672 m² dont environ 490 m² de surface hors œuvre nette.

Le bâtiment nécessite des gros travaux de rénovation notamment pour les parties supérieures. C'est pourquoi, il n'est plus possible de l'affecter à usage de crèche. Il peut cependant être réhabilité en vue d'un usage individuel ou collectif et la commission urbanisme a décidé de mettre ce bien en vente par voie d'adjudication (l'avis des domaines s'élève à 495 000 €).

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- de constater la désaffectation du bâtiment sis 4, rue Saint Quentin de son usage de crèche et de prononcer son déclassement du domaine public communal,
- de donner son accord sur la mise en vente du bien cadastré section AW n°138 par voie d'adjudication amiable moyennant une mise à prix de 430 000,00 €. Il est précisé que les frais de cette procédure (notaire, frais de publicité...) estimés à 2 500,00 € seront à la charge du futur acquéreur ou, à défaut en cas d'adjudication infructueuse, de la Ville de Beauvais,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le plan de la parcelle AW138.

4410

SÉANCE DU 26 MAI 2011

BEAULIEU SUD

VENTE DE TERRAIN À L'OPAC

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine l'OPAC a prévu la construction de deux immeubles collectifs sur le site cité AGEL, en financement mixte : PLUS, PLAI, PLS et PLS Accession.

À cette occasion l'OPAC démolit des pavillons et garages et reconstruit deux immeubles en partie sur son terrain et en partie sur le terrain de la Ville.

L'OPAC sollicite donc l'acquisition des parcelles communales nécessaires à son projet, à savoir, une partie de la parcelle AL 611 (133m²) anciennement à usage d'espace vert et de parking et une partie des parcelles AL 447 et 461 pour 889 m² (réserves foncières de la ville).

Par ailleurs la ville récupérera trois parcelles de 15 m² au total le long de la rue Jean-Jacques Rousseau à intégrer dans le domaine public.

Les immeubles étant réalisés à part égale sur le terrain ville et le terrain OPAC, le prix a été calculé en fonction de ce pourcentage d'emprise (50%).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de déclasser du domaine public communal la parcelle AL 611 pour 133 m² ;

- de vendre à l'OPAC les parcelles 611p (133m²), 447p (722 m²), 461p(167 m²) soit au total 1022 m² au prix de 100 068,20 €HT + TVA, calculé comme suit :

$2\,264,60\text{ m}^2\text{ shon} \times 50\text{ €} = 113\,230\text{ €}$

$724,22\text{ m}^2\text{ shon} \times 120\text{ €} = 86\,906,40\text{ €}$

$= 200\,136,40 \times 50\% = 100\,068,20\text{ € HT} + \text{TVA à } 5,5\%$

calculée sur marge, soit 105 195,27 TTC

(pour information, l'avis des domaines est de 60 €/m²)

- d'autoriser l'OPAC à déposer sa demande de permis de construire ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le plan des parcelles destinées à l'OPAC.

4412

SÉANCE DU 26 MAI 2011

CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE PÉNITENTIAIRE CESSION DE TERRAIN À L'ÉTAT

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le Conseil Municipal du 23 Octobre 2009 délibérait favorablement sur la vente à l'Etat des parcelles nécessaires à la construction du futur Centre Pénitentiaire (dont la livraison est prévue le 1^{er} trimestre 2015) et l'acte de vente a été signé le 5 Août 2010.

Suite à plusieurs réunions de concertation avec les propriétaires et exploitants concernés par le projet, le périmètre a été revu de façon à causer le moins de dommage possible notamment aux exploitations agricoles, c'est ainsi que l'accès au futur centre a été déplacé pour longer la lisière du bois, en permettant ainsi de maintenir un foncier agricole d'un seul tenant.

Dans cette nouvelle configuration, l'Etat est amené à acheter des parcelles supplémentaires appartenant à la Ville de Beauvais.

Il s'agit notamment d'une partie de la parcelle ZI n°25 pour 982 m², achetée en 1993 par la ville de Beauvais pour se constituer une réserve foncière et d'une partie d'un ancien chemin de remembrement non cadastré pour 262 m², actuellement en culture.

Une enquête publique et parcellaire préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération est prévue.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de vendre à l'Etat la parcelle ZI n° 25p pour 982 m² environ, ainsi que la partie du chemin de remembrement non cadastré pour 262 m² environ et de constater la désaffectation de ce chemin, moyennant le prix proposé par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice de 1 959,30 euros calculé comme suit au vu de l'avis des domaines :

1,50 € X 1244 m² = 1866 €
+ indemnité de remploi = 1866 X 5 % = 93,30 €

- d'autoriser les services de l'Etat à engager dès à présent toutes les démarches nécessaires à la poursuite de leur projet et notamment à pénétrer sur les parcelles communales pour tous sondages de sols et diagnostics préparatoires.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Nous passons à la délibération n° 47. Il s'agit de céder à l'Etat une parcelle – je vous fais grâce des numéros sur la délibération – pour construire le futur centre pénitentiaire. Et donc, par cette délibération, nous autorisons les services de l'Etat à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la poursuite de leur projet et notamment à pénétrer sur les parcelles communales pour les sondages des sols et les diagnostics préparatoires. Nous vendons pour l'immobilier de la Justice à un prix de 1 866€ plus l'indemnité de remploi.

M. AURY : Un certain nombre d'habitants du secteur s'inquiètent des différentes opérations, notamment autour du centre pénitentiaire, et sur le devenir du bois Quéquet Je souhaiterais que vous nous rassuriez plutôt sur l'avenir de ce secteur boisé du quartier Saint-Jean.

Mme Le MAIRE : Le Bois Quéquet reste. Ne vous inquiétez pas, Monsieur Aury, et en plus pour éviter des nuisances de circulation, le fameux chemin de Berneuil qui a été cultivé depuis un certain nombre d'années sera réouvert pour permettre la circulation des voitures et qu'elles ne circulent pas par la route qui monte d'AREAS et qui obligerait la circulation à aller à gauche à travers le lotissement. Donc vous aurez quand vous entrez dans Beauvais une route réouverte pour aller directement au centre pénitentiaire. Je rappelle que ce centre, lorsqu'il sera ouvert, créera l'équivalent de 300 emplois dans notre ville.

Je vous propose de passer au vote. Le rapport est voté à l'unanimité.

En annexe, le plan de la parcelle du nouveau centre pénitentier.

4414

SÉANCE DU 26 MAI 2011

LOTISSEMENT LA LONGUE HAYE

CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS
+ DÉCLASSEMENT DE SENTE
SUITE À L'ENQUÊTE DE DUP

M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la déclaration d'utilité publique prononcée par le préfet en Mars 2006, la Ville a poursuivi l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la longue Haye 2^{ème} tranche consistant en un programme d'habitats pavillonnaires et d'activités tertiaires.

L'ensemble des terrains a ainsi pu être acquis et il est donc prévu la réalisation de 40 lots à bâtir et de quelques parcelles à vocation tertiaire le long des avenues Jean Rostand et Winston Churchill. La ville réalisera l'aménagement de ces terrains et les revendra par la suite.

Il est donc proposé d'adopter le cahier des charges de cession du foncier prévoyant notamment :

- 40 lots à bâtir en vue de la réalisation d'une maison unifamiliale, (tous les lots sont de surface différente et vont de 473 m² à 1197 m²)

- 4 lots d'activités à vocation tertiaire (terrains de 1954 m², 2539 m², 3125 m² et 4940 m²)

Par ailleurs au vu des bilans des travaux, il est proposé de fixer le prix de vente des terrains pour l'année 2011/2012 comme suit :

- 120 € HT le m², soit 143,52 € TTC le m² pour les 40 lots de terrains à bâtir individuel.

- 60 € HT le m², soit 71,76 € TTC le m² pour les lots réservés à l'activité.

Suite aux nombreuses acquisitions et réunions de parcelles de cette zone, la TVA sera assise sur la totalité de la somme HT et non sur marge.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les cahiers des charges de cession des terrains ci-joints,

- de procéder à la mise en vente des terrains aux prix ci-dessus fixés, sachant que chaque transaction fera l'objet d'une délibération du conseil municipal,

- de déclasser du domaine public communal en vue de sa vente la partie de sente comprise dans le périmètre de l'enquête de DUP qui reliait la rue de Pontoise à l'avenue W. Churchill,

- de prévoir la rétrocession dans le domaine public communal des voiries et des espaces communs publics créées à l'occasion de l'aménagement de la zone,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et notamment, le permis d'aménager,

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 17/03/11, a émis un avis favorable, ainsi que celle réunie le 12/05/11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le cahier des charges de cession des terrains.

4416

SÉANCE DU 26 MAI 2011

CESSION DE TERRAINS

AU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'aéroport de Beauvais-Tillé doit procéder à des travaux visant à améliorer la régularité du trafic commercial de l'aéroport. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par le Préfet de l'Oise le 15 octobre 2010, ainsi que les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet (parcelles situées à l'extrémité Nord Est de Beauvais).

Une partie du chemin rural dit des prés de Rieux est concernée par ce projet et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé a donc sollicité la ville en vue de l'acquérir sur la base du prix fixé par France Domaine, soit 0,65 € /m2 majoré d'indemnités de remploi et accessoires.

Considérant l'utilité publique de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal :

- de vendre au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé la partie du chemin rural, désaffectée de fait suite à l'enquête publique de DUP, au prix de 617,53 € calculé comme suit :

609 m2 x 0,65 = 395,85
 + 20%(79,17) (indemnités de remploi)
 + 30% (114,66) (indemnités accessoires)
 = 617,53 €

- d'autoriser la prise de possession anticipée dudit terrain par le SMABT, moyennant un loyer mensuel de 0,65 € le m2/12 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Vous pourriez nous préciser quel est l'objectif ? Que va-t-il être créé sur cette parcelle ?

Mme PICARD : Je peux répondre, puisque j'ai participé à la commission. Ce petit bout de chemin est déjà cultivé. L'acte est donc tout à fait normal. Il est déjà cultivé. Voilà. C'est une suite logique.

Mme Le MAIRE : Madame PICARD, qu'est ce qu'un acte normal ?

Mme PICARD : C'est un acte logique. Il est déjà utilisé et cultivé. Et puis, avez-vous vu le tout petit bout que cela représente ? Voilà ma réponse, Monsieur AURY.

Mme Le MAIRE : Madame PICARD ne vous a pas convaincu ?

M. AURY : Totalement. J'ai bien compris que le chemin, ce qui est au moins une partie de réponse, n'est plus utilisé aujourd'hui et est cultivé. Mais quel est l'objectif pour l'aéroport de posséder cette parcelle qui est séparée, si je ne me trompe pas, qui n'est pas directement dans la continuité du reste de l'aéroport ? Elle est de l'autre côté de la route d'Amiens. Il nous est dit « des travaux visant à améliorer la régularité du trafic commercial ». Pour cette raison, nous n'avons aucune...

M. BOURGEOIS : L'objectif est la mise en sécurité de l'aéroport, l'atterrissage tout temps, le système IVS-3. Un certain nombre de terrains ont dû être acquis par le conseil général au profit du SNBAT. Il est nécessaire de clôturer complètement les terrains sur lesquels devront être installés ces appareillages coûteux. Pour cette raison, le chemin doit être en quelque sorte supprimé. Il ne servait déjà plus, comme l'a dit ma collègue, mais vous voyez qu'un périmètre sera créé, comme à d'autres endroits. Telles sont les raisons techniques : le système d'atterrissage tous temps de l'aéroport de Beauvais.

M. AURY : La réponse est très précise, qui complète celle de Madame PICARD. Je ne me suis pas rendu sur place, je n'en ai pas eu le temps, mais cette installation ne fait-elle aucune obstruction à des cheminements piétonniers ou VTT ? Des professeurs de sport qui utilisent les circuits m'ont interrogé à ce sujet. Donc si vous me garanzissez qu'aucune obstruction à des cheminements piétonniers n'est faite, que le chemin n'existe déjà plus aujourd'hui, dont acte, pour la sécurité de l'aéroport.

M. BOURGEOIS : Effectivement, non seulement il ne sert plus puisqu'il ne débouche plus de l'autre côté mais en tout état de cause, le Conseil Général ne nous a pas trop donné le choix.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Vous votez à l'unanimité ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

En annexe, le plan de la cession du chemin rural.

4418

SÉANCE DU 26 MAI 2011

CENTRE COMMERCIAL SAINT-LUCIEN
IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
CONVENTION ERDF

Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du Centre Commercial Saint Lucien par l'OPAC, avenue de l'Europe et rue de la Tour, ERDF se voit dans l'obligation d'implanter un nouveau poste de transformation de courant électrique sur une parcelle en partie communale.

Il est ainsi envisagé une convention de servitude pour la mise en place de ce poste de transformation électrique situé rue de la Tour sur une parcelle cadastrée section BI n° 566 pour 16 m2 environ.

Cette convention est conclue à titre de servitude réelle, pour la durée de l'exploitation et à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition du terrain cité ci-dessus dont un projet est joint,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention de servitude et les plans.

4420

SÉANCE DU 26 MAI 2011

DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARKING SUR LA PLACE FOCH

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération en date du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe d'une procédure de Délégation du Service Public sous forme de concession pour la construction et l'exploitation d'un parking sur la Place Foch ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant sélectionné les candidats admis à présenter une offre en date du 15 décembre 2009 ;

Considérant que les deux candidats retenus par la commission du 15 décembre 2009 (VINCI et SAGS) ont été invités par courrier recommandé en date du 26 octobre 2010 à établir leur offre et à la faire parvenir avant le 14 janvier 2011 – 17h00.

Considérant qu'aucun des deux candidats n'a déposé d'offre dans les délais impartis, en outre le candidat VINCI ayant informé la collectivité par courrier recommandé en date du 3 décembre 2010 qu'il ne donnerait pas suite à la procédure ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 1er février ayant constaté qu'aucun des candidats n'a déposé d'offre ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation d'un parking sur la Place Foch ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Bien. Nous allons parler du parking qui avait été envisagé sur la place Foch et sur lequel il avait été délibéré le 10 juillet 2009 pour mettre en place une concession pour la construction et l'exploitation d'un parking sur la place Foch. S'en est suivi une procédure de délégation de service public. Nous avons consulté des entreprises dans le cadre de cette procédure. Ces deux entreprises sont Vinci et SAGS. Et malheureusement, au bout de la procédure, nous avons constaté qu'aucun candidat n'avait déposé d'offre. En conséquence, vu qu'aucune offre n'a été reçue, je vous propose, mes chers collègues, de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public.

M. AURY : Et donc, une suite sera-t-elle donnée à ce projet de parking ou est-il définitivement abandonné suite à cette déclaration sans suite de la procédure de DSP ?

M. BOURGEOIS : Je crois que la suite logique de ce rapport est le plan de déplacement urbain et le problème général du stationnement sur le centre de Beauvais. Pour cette raison nous vous avons très largement associés à cette démarche qui est importante et nous vous avons aussi demandé, si vous le souhaitez, des contributions d'ici le 1^{er} juillet. Il est sûr que nous devons repenser, sans doute ailleurs, un parking important à proximité du centre-ville mais je pense que le PDU, tel qu'il sera arrêté, nous donnera les localisations. Tel est son rôle. Tel est le rôle du PDU.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Votez-vous à l'unanimité ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

RÉALISATION DES ÉTUDES DE 'BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES' AUTOUR DES CAPTAGES D'EAU POTABLE ET SOLlicitATION DES FINANCEURS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Les études de sources de pollution sur les « Bassin d'Alimentation des Captages », dites études de BAC, ont pour objectif d'établir des programmes de protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses.

Les pollutions « diffuses », pesticides notamment, par opposition aux pollutions dites accidentelles, se caractérisent par une origine diffuse sur le territoire et leur caractère chronique.

L'Agence de l'Eau recommande de mener ce type d'étude sur l'ensemble des captages d'eau potables, et particulièrement sur ceux ayant été identifiés comme prioritaires dans le cadre du IX^{ème} programme, ce qui est le cas des captages de la Ville de Beauvais.

Cette démarche permet de définir l'aire hydrogéologique d'alimentation d'un captage donné, puis de recenser toutes les activités potentiellement polluantes sur ce périmètre, et d'élaborer un plan d'actions préventives visant à réduire les pollutions à la source.

Le budget prévisionnel est de 60 000,00 euros TTC. Ce type d'étude bénéficie d'aide au financement de la part des partenaires institutionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de cette étude ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des partenaires institutionnels une autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant l'octroi des arrêtés de subvention.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RESTAURATION DE LA VÉGÉTATION SUR LES RIVIÈRES DE BEAUVAIS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La réalisation du diagnostic détaillé des rivières de Beauvais en 2009 a mis en évidence le potentiel paysager et économique du patrimoine hydraulique de la Ville, mais également des dégradations importantes.

Ces dégradations nuisent à l'écologie et au bon fonctionnement hydraulique des rivières, ainsi qu'à la sécurité des biens et des personnes en aggravant le risque d'inondation.

Un programme pluriannuel sur 5 ans, d'entretien et de restauration de la végétation sur les parcelles riveraines de cours d'eau à Beauvais a été établi afin de remédier à cette situation. Il doit désormais être mis en œuvre.

En raison des enjeux de sécurité et des enjeux écologiques qui s'y attachent, la Ville souhaite déclarer ce programme de travaux d'intérêt général et en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le montant total du programme a été évalué à 270 000 euros TTC.

La réalisation coordonnée et cohérente de ces travaux en rivière au travers d'un programme pluriannuel permettra de solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de déclaration d'intérêt général de programme de travaux ;
- d'approuver le programme de travaux et son plan de financement ;
- d'approuver la prise en charge financière de ces travaux par la Ville sans contrepartie pour les riverains ;
- de demander au Préfet l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels ainsi qu'une autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant l'octroi des arrêtés de subvention.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Nous allons vous proposer ce soir pour un sujet important, puisqu'il s'agit de la trame bleue à travers la ville de Beauvais, de recourir... Et oui, je peux prononcer ce mot avec fierté, du reste, et je sais que le Conseil Général est aussi sur cette ligne de défense et que nous avons tous les soutiens nécessaires. Il semble nécessaire d'avoir recours à la déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien et de restauration des berges sur les rivières de Beauvais. Suite à l'étude-diagnostic qui a été réalisée en 2008 et 2009, le potentiel paysager et écologique du réseau hydraulique de la ville a été mis en évidence. Cependant de nombreuses dégradations de ce milieu vivant et naturel sont apparues. Ces dégradations nuisent aussi bien à la qualité écologique du milieu qu'à la sécurité des biens et des personnes par le risque d'inondation. Un programme pluriannuel portant sur cinq ans et les 35 kilomètres de cours d'eau - souvent on n'imagine pas que la somme de tous les cours d'eau et des rues mis bout à bout fait 35 kilomètres à travers la ville de Beauvais - est rendu nécessaire aujourd'hui.

Nous proposons par la présente délibération de le déclarer d'intérêt général et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. En effet, cela semble le plus approprié dans ce cas-là. Le syndicat intercommunal de la vallée du Thérain le fait pour faire tous ses travaux de berge. Évidemment, nous savons bien sûr que les propriétaires de chaque côté doivent réaliser ces travaux d'entretien. Soit ils savent mal le faire soit ils ne le font pas et les recours sont excessivement difficiles. Nous avons identifié en réalité 1 500 parcelles concernées dont une certaine partie appartient à la Ville de Beauvais mais évidemment, recourir, pour des travaux non-faits, sur 1 200 propriétaires est quasiment impossible.

Le montant total est évalué à 270 000 €. Il est largement subventionnable par l'Agence de l'Eau, l'entente Oise Aisne et le Département si bien que le reste à subventionner par la

Ville restera modeste. Nous pouvons espérer au maximum un taux de subventionnement de 80 % si tout le monde accepte de nous aider. Vous avez tout un rapport très détaillé avec notamment un plan de subventionnement.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- approuver le projet de déclaration d'intérêt général du programme de travaux ;
- approuver le programme de travaux et son plan de financement ;
- approuver la prise en charge de ces travaux par la Ville sans contrepartie pour les riverains. Je crois qu'il est intéressant de le signaler aussi. Dans le cas où nous voulons mener une politique environnementale avec les trames verte et bleue - la verte est aussi concernée que la bleue - je crois qu'il s'agit d'un geste fort en direction de nos concitoyens ;
- demander au préfet l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général,
- autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières que je viens d'évoquer.

La commission « Urbanisme, environnement » a émis un avis favorable sur ces procédures et ce programme de travaux.

Mme ABLA : Dans le quatrième paragraphe, il est indiqué que la Ville de Beauvais assurera la maîtrise d'ouvrage. Les services des espaces verts de la Ville vont-ils procéder aux travaux ?

M. BOURGEOIS : Ils peuvent être délégués. Donc nous ferons certainement appel à des sociétés spécialisées déléguées pour faire ces travaux. Le service « espaces verts » de la Ville peut en faire un peu mais les gens affectés au service « rivière » sont en nombre limité. Ils pourront intervenir ponctuellement mais nous devons recourir à des sociétés spécialisées. Mais la maîtrise d'ouvrage revient à la Ville, nous sommes bien d'accord.

Mme ABLA : Sachant que nous avons un excellent service « espaces verts », je voyais là une reconnaissance de leur compétence et de leur excellent travail.

M. BOURGEOIS : Tout à fait. Je crois que tout le monde a vraiment travaillé. Je crois que ce dossier existe aujourd'hui grâce à la polyvalence du service « espaces verts ». Notamment le service « espaces verts » en tant que tel est en train actuellement de répertorier les couloirs de biodiversité à travers la ville. Ils le font avec un entomologiste de manière assez ponctuelle. Des travaux sur les fossés ont déjà été faits. Le partenariat n'exclut pas le recours à des sociétés spécialisées comme ce fut le cas lors de la création de la zone humide au plan d'eau du Canada. Des sociétés les Foudalies de Senlis sont venues faire ces travaux. Je pense, effectivement, Madame ABLA, comme vous le dites, et il leur fera plaisir que je leur rapporte vos paroles qui sont une reconnaissance, sans le service « espaces verts » et sa qualité, nous n'en serions pas là aujourd'hui sur 35 kms alors que certaines communes voient les trames verte et bleue avec une certaine terreur.

M. AURY : Simplement une petite remarque. Beaucoup d'enjeux existent autour de ce plan de travaux. Ces rivières ou du moins le terrain est utilisé aussi pour les loisirs et notamment les descentes en canoë-kayak et ainsi de suite. Le programme des travaux prévoit-il une concertation avec les utilisateurs potentiels ? Je pense aux clubs, professeurs ou équipes enseignantes. Je relaie une demande qui m'a été faite au sujet de certains aménagements qu'ils pourraient souhaiter et nous pouvons profiter de ce plan de travaux pour effectuer une concertation à ce sujet.

Mme CORILLION : Oui, nous avons déjà réfléchi à la question et nous allons mettre en place des projets pour que des jeunes puissent descendre ces berges de façon citoyenne. Et nous travaillons en ce moment avec une monitrice de canoë

qui élabore un projet et nous y associerons très certainement également les écoles.

M. BOURGEOIS : Une décision plus ancienne : lorsque nous avons aménagé les berges du Thérain au niveau du coude du boulevard Saint-Jean, notamment l'embarcadère (ou débarcadère) du kayak était complètement délabré et nous avons vu avec les membres du club et son président les nouveaux aménagements qui ont donc été faits en concertation dans l'intérêt général.

Mme Le MAIRE : je vous remercie. Je passe au vote. Votez-vous à l'unanimité ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

En annexe, le dossier de déclaration d'intérêt général de travaux d'entretien et de restauration de la végétation en rivière.

4424

SÉANCE DU 26 MAI 2011

ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE (SNHF)

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

La Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF) a pour objectifs :

- de conserver et diffuser le patrimoine horticole livresque auprès du grand public en créant la première médiathèque horticole de France ;

- de permettre au grand public d'avoir accès à une information horticole fiable et de qualité en constituant une base d'experts pour répondre aux questions des jardiniers ;

- de sensibiliser le grand public sur l'intérêt de réduire l'usage des pesticides et le former aux méthodes de jardinage alternatives en créant une plateforme d'échanges sur internet pour réduire l'usage des pesticides ;

- dans le cadre du plan Ecophyto, mis en place par le gouvernement, de renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs, pour une plus grande maîtrise de l'utilisation des pesticides en mettant en place un réseau d'épidémiologie de surveillance dans les jardins amateurs ;

- et de renforcer les liens entre la SNHF et ses sociétés adhérentes pour sa régionalisation.

Pour cela, la SNHF a la volonté d'entreprendre avec les collectivités un partenariat actif qui, au-delà de la simple adhésion à leur société, pourrait s'inscrire dans leur charte. A titre d'exemple, notre collectivité pourrait leur apporter du soutien dans un projet de promotion du dahlia à partir de la section Dahlia et sur la base d'une manifestation destinée au grand public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la SNHF dont la cotisation annuelle s'élève à 330 € ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 12/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RESTAURATION SCOLAIRE

MADAME LALOI, MAIRE ADJOINT

Le service de restauration scolaire proposé par la Ville de Beauvais porte une attention particulière et soutenue à la qualité nutritive des repas servis aux enfants ainsi qu'au respect des normes sanitaires et d'hygiène qui assurent à tous un service public de qualité.

En décembre 2009, puis en juillet 2010, pour tenir compte des difficultés économiques rencontrées par certaines familles et permettre au plus grand nombre possible d'enfants de bénéficier du service de restauration scolaire à un tarif très abordable,

une diminution de 50% a été consentie sur le montant facturé par repas. Les repas des scolaires sont aujourd'hui facturés de 0,25 € à 2,05 € selon le quotient familial.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2011-2012.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 18/05/11, a émis un avis favorable.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Quelque part, je pense pouvoir me féliciter que l'action menée avec les parents au début de l'année scolaire pour le règlement des cantines, où nous avons fortement mis en garde en appelant à rester vigilant sur le projet d'augmentation, ait permis d'avoir cette reconduction des tarifs pour l'année scolaire 2011/2012, qui n'était pas acquise au départ.

Par ailleurs, je souhaiterais que nous puissions avoir, lorsque l'année scolaire sera terminée, un bilan de la fréquentation de la restauration scolaire et des centres de loisir à la suite de la mise en œuvre du nouveau règlement par la Ville.

Mme Le MAIRE : Madame LALOI va vous en faire le bilan, bien sûr. Mais effectivement, je trouve là le signe d'une opposition constructive, Monsieur AURY.

Mme LALOI : À titre indicatif, 4 000 enfants sont administrativement inscrits pour la restauration, ce qui représente à peu près 70 % de la population scolaire, pour une fréquentation mensuelle moyenne de 3 400 enfants, ce qui fait 61 % de la population scolaire. 70 % à 90 % des enfants inscrits déjeunent quotidiennement dans nos centres de restauration. Voilà ce que je suis en mesure de vous dire depuis la mise en place de la préinscription.

M. TABOUREUX : Enfin, sur les derniers chiffres – je parle de mémoire – nous avons une augmentation de 4 % à 5 % depuis la rentrée scolaire, ce qui n'est pas forcément énorme puisque les tarifs ont été changés en cours d'année scolaire précédente, donc les parents ont pu prendre de nouvelles habitudes à la rentrée scolaire 2010. Par conséquent nous avons une augmentation comprise entre 4 % et 5 %. Par contre sur les derniers mois, je n'ai pas vérifié et nous vous donnerons évidemment les chiffres en fin d'année scolaire.

Mme ROUBI-GEFFROY : Non, je voudrais juste une toute petite précision : je pense que la rédaction du rapport présente un oubli. J'aurais libellé « En décembre 2009 puis en juillet 2010 pour tenir compte des difficultés économiques rencontrées par certaines familles du fait de l'augmentation brutale et importante de la taxe d'habitation décidée par le Conseil Municipal ».

Mme Le MAIRE : Vos propos sont un peu mesquins, Madame ROUBI, ce n'est pas très cool. C'est petit petit.

Bien, alors ? Votez-vous néanmoins à l'unanimité ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction perçoivent une indemnité représentative de logement.

En vertu du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le montant de l'indemnité représentative de logement est fixé par le Préfet, pour chaque commune, après avis du Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire et du Conseil Municipal.

Le Préfet de l'Oise invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis sur l'indexation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en référence au taux prévisionnel d'évolution des prix hors tabac pour l'année 2011, soit + 1,5% ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION 'ÉCOLE OUVERTE' AUX COLLÈGES CHARLES FAUQUEUX ET HENRI BAUMONT

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

L'école ouverte est une opération interministérielle lancée en 1991.

Cette action inscrite dans le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) vise à aider les jeunes à modifier leur représentation de l'école, contribue à leur réussite scolaire et favorise l'intégration des élèves de CM2 au collège.

À Beauvais, deux collèges sont éligibles et volontaires, le collège Charles FAUQUEUX (quartier Saint-Jean) et le collège Henri BAUMONT (quartier Argentine).

Ces établissements proposent un panel d'activités ludo-éducatives à leurs élèves ou futurs élèves (théâtre, musiques du monde, préparation au Brevet, premiers secours,..) d'avril à août 2011 les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'action est soutenue par quatre partenaires financiers: le Fonds Social Européen (FSE), l'Éducation Nationale, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSÉ) et la Ville de Beauvais.

Établissement	Budget prévu	Nombre d'élèves concernés	Activités programmées
Ch. FAUQUEUX	22 780,00 €	208	Pompiers juniors, calligraphie, VTT, remises à niveau en Mathématiques, Français, Histoire-Géographie,...
H. BAUMONT	28 708,00 €	192	Théâtre, préparation au Brevet des collèges, musiques et danses du monde, marionnettes picardes,...

La Ville souhaite continuer à soutenir financièrement cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 2000 € au collège Charles FAUQUEUX et une subvention de 2000 € au collège Henri BAUMONT dont le versement s'effectuera en juin ;

- d'attribuer une subvention d'équilibre pouvant aller jusqu'à 2000 € sur production pour le 30 Septembre 2011 au plus tard d'un bilan détaillé, accompagné des notifications d'accord ou de refus aux demandes d'aides adressées aux partenaires financiers cités ci-dessus. Le versement interviendra alors avant le 31 décembre 2011 ;

- d'autoriser le versement de ces sommes aux agents comptables de chaque établissement ;

- d'imputer cette dépense au budget 2011.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION AVEC LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AMIENS 'CHÈQUE RESSOURCES NUMÉRIQUES'

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative lance un appel à projets en direction des académies afin de développer les usages pédagogiques du numérique dans les écoles primaires. L'objectif est de couvrir toutes les académies en 3 ans.

La ville de Beauvais a démarré la mise en place d'un ENT (Espace Numérique de Travail) dans les classes des écoles citées dans l'annexe 1.

En contre partie et pour accélérer l'usage des ressources numériques pédagogiques, un soutien complémentaire du ministère est apporté par la mise en place d'un « chèque ressources numériques » permettant aux écoles d'en acquérir plus facilement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention et toutes les pièces s'y rapportant.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention.

EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION

QUARTIER ARGENTINE ET QUARTIER SAINT JEAN

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Depuis 2005, la ville de Beauvais a développé un système de vidéo-protection sur le territoire de la ville de Beauvais, en deux temps :

- D'une part, l'installation de 18 caméras, autorisées par délibération du 27 avril 2005 ;
- D'autre part, l'extension du système à 50 caméras, validée par délibération du 13 mars 2009, créée par la convention du 24 juin 2008.

Ce dispositif a fait l'objet depuis lors d'une évaluation annuelle par le biais du comité de pilotage, en charge d'étudier l'évolution du dispositif, ainsi que le bilan d'activité sur la base de critères d'évaluation définis par cette même convention.

En octobre 2009, le Gouvernement a présenté un Plan National de Prévention de la Délinquance 2010-2012 prévoyant le développement des études de sécurité publique sur les quartiers bénéficiant d'un Programme de Rénovation Urbaine.

Cet objectif a été renforcé par une circulaire du 6 septembre 2010 qui précise que ces études doivent également être conduites sur les quartiers dits prioritaires. Une liste de 215 quartiers est annexée à la présente circulaire qui comprend deux quartiers sur Beauvais : Argentine et Saint Jean.

À ce titre, une étude préalable a été conduite sur le premier trimestre 2011 a été présentée aux membres du Comité de pilotage le 6 mai dernier qui l'a validé.

Au vu des recommandations de cette étude et de l'évaluation du dispositif jugée positive par la Préfecture de l'Oise et la Police Nationale, il a été proposé de procéder à l'extension du dispositif vidéo-protection sur les quartiers St Jean et Argentine.

Ainsi ce sont 16 caméras supplémentaires dont l'installation est soumise à l'approbation du Conseil Municipal, sur les sites suivants :

10 caméras sur le quartier St Jean :

(Croisement de l'avenue Jean Rostand et de la rue du Caurroy / rue de Sénéfontaine / Arrière de la Maison de la Jeunesse et des Associations Parc Berlioz / croisement des rues Louis Roger et des métiers / croisement des rues de Balzac et Flaubert / croisement rue Emile Zola et Allée Colette / Parvis Lycée Corot / Parc Leblanc / rue de la Procession – Parking Camard / ruelle aux Loups.

6 caméras sur le quartier Argentine :

Le parvis du collège Henri Baumont / croisement des rues du Morvan et Pyrénées / croisement des avenues Jean Moulin et de Bourgogne / croisement des rues de Gascogne et Cahen / croisement des rues des Vignes et de Flandres Dunkerque / rue du Tour de Ville.

Ces caméras doivent permettre d'assurer, conformément aux objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995 modifiée :

- la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords,
- la régulation des flux de transports et de circulation,
- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de stupéfiants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport et d'autoriser Madame le Maire ou l'ad-joint délégué :

- à déposer une demande d'autorisation préfectorale ;
- à solliciter des subventions auprès de la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;
- à signer toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 16/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITY avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme HOUSSIN : Pour notre part, bien entendu, nous voterons contre ce rapport.

Deuxièmement, j'aurais préféré que vous nous parliez de la construction d'un centre social sur le quartier Saint-Jean, centre social qui nous manque quand même depuis une paire d'années maintenant. Sur un quartier de 12 000 habitants dit « en difficulté », cette absence est quand même un vrai problème. J'aurais préféré que vous nous reparliez aussi de la police de proximité, que ce soit dans le quartier Saint-Jean ou Argentine, qui me semble être l'un des moyens les plus efficaces en matière de prévention.

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, je vois qu'au fil des ans, vous n'évoluez pas et que vous avez toujours le même problème avec la sécurité. Je crois que malheureusement... Attendez, Madame HOUSSIN, vous permettez que je vous réponde. Je le fais sur un ton parfaitement correct, donc vous m'écoutez. Si ce que je dis ne vous convient pas, vous me répondrez après.

Nous avons quand même mis en place des correspondants de jour, nous avons des associations qui travaillent sur les quartiers et un service de prévention qui commence à faire ses preuves depuis une dizaine d'années. Donc aujourd'hui, la sécurité qui a été un enjeu public numéro un quand nous sommes arrivés ici en 2001. La ville a retrouvé une certaine sérénité, même si je suis consciente qu'elle est fragile et que nous devons travailler d'une manière continue. Maintenant, la vidéo-protection a fait ses preuves dans de nombreuses villes de France toutes tendances confondues. Il me désole qu'ici à Beauvais, elle ne puisse pas faire l'objet d'un unanimité dans l'intérêt des habitants et de nos populations. C'est tout. Il s'agit d'un regret que malheureusement je constate dossier après dossier dans ce domaine. Ce point n'a rien à voir avec ou non un centre social, rien à voir avec les animateurs du service prévention de l'IFEP, il est un plus qui a fait ses preuves dans de nombreuses circonstances et nous ne changerons pas de politique.

M. CHENU : Oui, je rebondis sur ce que vous dites, Madame le Maire. Un centre social sur le quartier Saint-Jean et la vidéo-protection ne sont pas antinomiques. Le problème est toujours d'opposer la répression et la prévention. Mais la vidéo-protection est de la prévention. Vous n'arrivez pas à comprendre ce constat, en réalité. La vidéo-protection est de la prévention et non de la répression. Vous vous trompez donc complètement de débat. La vidéo-protection n'est pas une fin en soi, elle est un outil, un moyen pour combattre l'insécurité. Vous vous trompez complètement de débat avec ça. Je trouverais intéressant de savoir, si vous arriviez à la mairie de Beauvais, si vous refuseriez, démontreriez, arrêteriez le programme de vidéo-protection sur cette ville. Je ne sais pas. Je crois que les beauvaisiens ont le droit de connaître votre opinion jusqu'au bout. Mais je crois que vous vous trompez complètement. La vidéo-protection est de la prévention. Nous sommes dans la prévention.

M. RAHOUI : Pour prolonger ce que vient de dire Sylvie HOUSSIN, nous avons constaté depuis plusieurs années sur

Beauvais un développement et une augmentation du nombre de caméras de vidéosurveillance sur la ville mais en même temps, nous avons aussi assisté à une augmentation des atteintes faites aux personnes. Les chiffres le disent, sans esprit polémique derrière. Mais nous avons aussi constaté, en regardant ce qui se passe à Beauvais ou ailleurs, que les caméras de vidéosurveillance ne sont pas un outil de prévention ou de dissuasion mais un outil qui peut servir en effet pour résoudre des enquêtes, ce qui a déjà été le cas à Beauvais. Les caméras ont parfois aidé à résoudre des enquêtes, ce point est évident et nous ne le nions pas. Mais dans l'aspect préventif, nous considérons et nous continuons de considérer que la police de proximité en matière de sécurité – qui n'est pas un terme qui nous fait peur et nous irons même jusqu'à parler de sureté – la police de proximité que vous avez démantelée en arrivant à Beauvais en 2001 était bien plus efficace de par ses attributs et ses caractéristiques et que cette dimension de la sécurité avait bien plus d'effet. En tous cas, les chiffres étaient bien différents de ce que nous pouvons trouver aujourd'hui. Il déplaît à Sébastien CHENU d'entendre que...

M. CHENU : (en même temps que Monsieur RAHOUI) : Même les plus mauvais chiffres que nous aurons pendant ce mandat sont très loin des meilleurs que vous avez eus pendant des années.

M. RAHOUI : Nous avons répondu à une simple commande, Monsieur CHENU, de Nicolas SARKOZY qui, lui-même, considérait que la police de proximité était de simples animateurs de quartier bons à animer des matchs de foot. Alors, je sais qu'il vous déplaît d'assister à un échec qui est celui qui vous a permis d'accéder aux responsabilités en 2001 mais malheureusement, je crois que vos caméras de vidéosurveillance...

Mme Le MAIRE : S'il vous plaît, s'il vous plaît, nous pouvons très bien avoir un débat où chacun s'écoute, mes chers collègues.

M. RAHOUI : Je termine, si vous le voulez bien... Donc, dans ce domaine-là, je crois qu'il est nécessaire de rendre à la police municipale ses missions prioritaires de prévention, de proximité, d'écoute, de dissuasion par l'ilotage, ce qui doit être aussi un point de convergence pour chacun d'entre nous puisqu'un des principes prioritaires de la police est d'être sur le terrain plutôt que mobilisé derrière de nombreux écrans, qui se développent aussi, puisque les choses se jouent à l'extérieur pour assurer une vraie proximité dans le domaine de la sureté.

M. GAIRIN : Je suis toujours très agacé par cette mauvaise foi que je ressens de tout ça et les reliefs du déni du maire, qui disait à l'époque... Oh, bien sûr, vous avez le droit de tout dire mais nous n'avons pas le droit de répondre ! Le déni, à l'époque, qui a conduit en 1997/1998 à une véritable opération de subversion de la ville par des groupes, qui se voyait, qui se sentait en ville, ce qui était absolument désastreux... Je sais bien que je vous dérange en disant cela...

Mme Le MAIRE : (*Madame HOUSSIN interpelant Monsieur GAIRIN hors-micro*) : Madame HOUSSIN. Madame HOUSSIN. Vous êtes la première à demander le respect des temps de parole. Chacun son tour ! Madame HOUSSIN. Madame HOUSSIN.

M. GAIRIN : Enfin, je rappelle que le jour où nous avons signé le contrat local de sécurité en 1999 vous vous êtes absenté de venir, et vous l'avez fait exprès, parce que seules les solutions sociales existaient pour vous et absolument pas de place, sauf chez les fascistes, pour tout ce qui représentait la prévention de la délinquance et la sécurité. Il s'agissait exactement de ce point et les personnes qui étaient au Conseil Municipal l'ont très bien entendu. Vous étiez dans votre nuage, votre rêve, et je ne crois pas, Madame HOUSSIN, que

la délinquance vous gêne réellement. Tel est le problème que vous avez. Quant à dire que la police municipale reste derrière des écrans, cette démarche est fautive car nous avons un service spécialisé qui compte 14 membres spécialisés là-dedans. Ils regardent les écrans et peuvent saisir des images, les déposer sur réquisition de la police nationale etc. Je me demande pourquoi Creil, Clermont-sur-Oise veulent créer des systèmes de vidéoprotection. J'ai discuté de ce sujet avec le sénateur VANTOMME il n'y a pas longtemps qui me disait « Moi j'y crois, je le crée ». Je n'en ai pas discuté avec le maire de Creil, je ne l'ai pas vu. A l'heure actuelle, tout le monde y croit sauf vous. La dernière fois, je vous ai donné une liste de villes de gauche. Toutes les villes de gauche... Paris a un programme « 1 000 caméras » qui est à l'heure actuelle en cours de développement. Je ne sais pas comment vous voyez les choses mais je crois en tous cas à une chose : vous n'y connaissez absolument rien, vous êtes incompétentes dans ce domaine. Alors je maintiens que ce système est très utile, n'est-ce-pas, et ça permet... Une caméra remplace dix policiers.

Une caméra remplace dix policiers. L'an dernier, nous avons sauvé une vingtaine de personnes qui se sont trouvées mal sur la voie publique grâce aux caméras. Elles ont une très grande utilité préventive dans tous les domaines. Et puis il ne s'agit pas d'une surveillance détestable. Nous passons tous sous ces caméras et je rappelle quand même que la Ville de Beauvais a mis en place des garanties particulières qui sont les suivantes, je vais vous les rappeler :

- l'autorisation est donnée après examen du dossier par la commission départementale, instance départementale présidée par le tribunal de grande instance qui est le gardien des libertés individuelles de son ressort ;
- un droit d'accès aux images est prévu, c'est-à-dire que chaque beauvaisien pourra accéder aux enregistrements qui le concernent et vérifier la destruction ;
- Un nombre restreint de personnes – seuls les gens du CSU – est habilité à visionner les images et la liste de ces personnes est transmise à la commission départementale ;
- La conservation des images est limitée à 14 jours alors que nous pouvions aller jusqu'à 30 jours ;
- La visualisation des parties privatives des maisons, des immeubles, est strictement interdite. Un système de masquage existe qui a été mis en place pour respecter totalement cette obligation ;
- Tous les postes informatiques d'exploitation ont un code d'accès. Il en est de même pour le local du CSU qui est sanctuarisé et inaccessible à tout le monde, à tous les élus d'ailleurs, sauf ceux qui ont la délégation ;
- Le transfert des images vers le centre de supervision urbaine comme le report vers la police nationale s'effectue par le biais du réseau fibre optique de la Ville de Beauvais, ce qui est le système le plus sûr pour garantir la confidentialité du système.

Nous savons une chose, parce que nous avons enquêté, et une étude a été faite à Saint-Jean : les habitants sont très demandeurs. Alors vous parlez toujours des habitants, des habitants, des habitants mais je n'ai pas l'impression que vous les entendiez et les écoutiez beaucoup.

Mme ABLA : Et bien écoutez, je vais vous dire les choses simplement. Je ne suis plus tenue par une consigne de vote. Je sais que concernant la vidéosurveillance, nous avons eu à nous prononcer plusieurs fois. J'ai fait une recherche : en février 2002, en avril 2002, le groupe de l'opposition a voté à l'unanimité sur un dossier concernant la vidéo-protection. En décembre 2007, nous nous sommes abstenus. Le 20 janvier 2008, nous avons voté contre la convention sur le dépôt des images vers la police nationale. Moi-même, je ne comprends pas cette décision. Je vous le dis tout simplement. À quoi servirait la vidéosurveillance si la police nationale qui a la compétence régaliennne de la sécurité ne peut pas exploiter les données ? Le 13 mars 2009, un dossier a aussi été présenté. J'étais absente.

Je n'ai pas donné de procuration. Alors pourquoi vous dis-je tout cela ? Je vous le dis parce qu'il est nécessaire d'être pragmatique. Les caméras sont un outil parmi d'autres outils. Nous ne devons pas y voir une panacée. Elles doivent être une vidéosurveillance raisonnée et elle ne doit pas baisser le contingent humain. Je suis allée un peu me renseigner. Je suis désolée, ces éléments sont notés un peu partout. Lyon en compte 183. Saint-Etienne, 55. Amiens, 48. Mais revenons à Beauvais : dix caméras sont prévues sur le quartier Saint-Jean. Je connais ce quartier particulièrement. Au croisement de l'avenue Jean Rostand et de l'avenue du Caurroy, j'ai été plusieurs fois tentée d'appeler les services de la Police, de manière à leur dire « écoutez, si vous voulez faire entrer de l'argent sur les comptes de l'Etat, vous en avez la possibilité parce que là, les gens ne respectent pas les limitations de vitesse ». Des enfants sont là, ainsi que des personnes âgées, des personnes handicapées... Telle est la réalité, telle est la réalité. J'ai habité le quartier Saint-Jean et j'ai travaillé. Dans l'école où est la restauration scolaire, des jeunes enfants montent très souvent sur les toits. Il m'est arrivé la semaine dernière de me rendre régulièrement à Nogent-sur-Oise. On arrive sur la rocade : 110, 90, 70. À un moment donné, une énorme caméra est visible. Je peux vous dire que les gens appuient sur le frein.

Comme je vous l'ai dit, je suis pragmatique. Aujourd'hui, j'ai récupéré ma liberté de parole. Je ne suis pas tenu par une consigne de vote. Nous évoluons ! Et puis pour terminer mon intervention, j'ai une proposition à faire qui a cours à Lyon : serait-il possible d'envisager la rédaction d'une charte d'éthique de la Ville de Beauvais de la vidéosurveillance ? Si vous le permettez, je vais juste vous lire le préambule de la charte d'éthique de la vidéosurveillance qui existe sur Lyon : « *La vidéosurveillance est un outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la Ville dans le cadre du contrat local de sécurité. Ses objectifs sont de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans les quartiers de forte activité où la délinquance constatée est plus importante, d'augmenter le sentiment de sécurité des visiteurs et de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics exposés. Cette politique doit se concilier avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles et garantir aux citoyens un degré de protection supérieur* ». Cette charte est composée de quatre articles et sous-articles, avec une annexe qui rappelle la liste des textes applicables. Elle est représentée par un collège d'éthique de la surveillance composé d'élus majoritaires/opposition, personnalités qualifiées représentant le monde du droit, de l'économie, de l'éducation et représentant des associations de défense des droits de l'homme. Et il s'agit de la Ville de Lyon.

Mme Le MAIRE : Merci, Madame ABLA. Si vous le voulez bien, vous nous transmettez cette charte et nous l'étudierons et nous la proposerons au Conseil Municipal.

M. VIBERT : Monsieur RAHOUI est intervenu suite à l'allocation de Monsieur CHENU mais il n'a pas répondu à la question. J'aimerais savoir s'il supprimerait la vidéosurveillance à Beauvais.

M. RAHOUI : Je pense que nous aurons l'occasion de vous répondre dans moins de trois ans.

Mme Le MAIRE : Je crois que nous allons passer au vote. Nous sommes chacun sur des positions figées.

M. AURY : J'ai entendu Monsieur GAIRIN expliquer que selon lui une caméra valait dix policiers. Nous sommes bien d'accord, ce constat a été établi. Je crois que justement, le problème se situe à ce niveau. Nous sommes actuellement dans cette dérive où il est considéré qu'un moyen technologique va être supérieur à l'humain pour régler des problèmes humains, des problèmes sociaux. Or je pense fondamentalement – et peut-être certains dans cette salle ne pensent pas la même chose –, que rien n'a encore été trouvé de mieux pour résoudre les problèmes sociaux que l'humain lui-même. Je pense donc

que nous sommes... Madame le Maire, vous indiquez que dans de nombreuses villes, ce système fait la preuve, la démonstration de son efficacité. Je crois que beaucoup d'études peuvent être trouvées qui mettent cette appréciation complètement en cause. Je crois que nous sommes dans une... Par exemple, à Beauvais, j'entends les policiers du commissariat de la police nationale se plaindre, derrière les grands effets de manche nationaux, d'être en manque de moyens humains et d'avoir moins de moyens humains aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Il ne s'agit pas d'opposer, comme semblait le dire Sébastien CHENU, prévention et répression. La dimension humaine doit être dans toutes ces dimensions. Cette dimension humaine seule peut résoudre les problèmes et nous sommes dans une dérive. Alors lorsque j'entends dire que les habitants sont très demandeurs... Ils sont peut-être demandeurs de voir que des solutions soient trouvées aux problèmes posés et peut-être qu'effectivement ils cherchent à trouver des solutions. Ce qui leur importe est de trouver des solutions. On leur explique que la vidéosurveillance va régler des problèmes. Tout un tas d'entre eux se disent peut-être effectivement « Alors allons-y, si ce système peut régler quelque chose ». Mais je pense qu'il est aussi de notre responsabilité, lorsque nous pensons qu'une soi-disant solution n'en sera pas une, de dire « non, elle ne sera pas une solution sur la durée ». Nous avons déjà dit qu'elle déplace des problèmes, que les phénomènes de violence aux personnes augmentent alors que nous avons de plus en plus de caméras. Donc nous voyons que les choses ne sont pas réglées par ce système de caméras de vidéosurveillance. Il ne s'agit donc pas de dire que si nous ne partageons pas l'idée que telle est la solution nous sommes pour autant pour la délinquance, pour le laisser-faire. Non. Mais nous contestons, en tous cas je conteste, que cette proposition soit la réponse dans la durée aux problèmes posés de sécurité, de tranquillité publique et plus globalement de problèmes sociaux qui sont posés.

M. HAUDOIRE : Je voudrais simplement rappeler à Madame HOUSSIN que la grande majorité des entrées des immeubles gérés par l'OPAC ont une surveillance vidéo et que depuis que cette vidéo surveillance est installée nous avons moins de dégradations dans les cages d'escalier, nous avons même... Ah ben si, tu viens avec moi sur la ZUP et je te montrerai.

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, pouvez-vous perdre cette habitude d'interrompre les intervenants ? Nous, nous ne vous interrompons pas.

M. HAUDOIRE : Donc il s'agit quand même d'immeubles de l'OPAC. J'ai la preuve mais il est nécessaire de venir avec moi. Et en plus, l'installation de caméras a été faite directement dans les ascenseurs. Et je voudrais rappeler à Madame HOUSSIN que je pense que l'Hôtel du Département a une surveillance vidéo aussi installée pour l'entrée du Conseil Général.

M. CHENU : Voilà, en tenant compte de l'excellente non-réponse du président RAHOUI, je voulais simplement m'adresser à mes collègues de la majorité. Finalement, notre erreur est d'essayer de convaincre l'opposition sur ce sujet-là, nous n'y arriverons jamais. Donc continuons à travailler, à engranger du résultat, nous en avons vu un certain nombre et nous n'avons pas fini. Et les beauvaisiens sauront très bien comme Fatima ABLA faire la différence. Donc finalement, arrêtons tous ces débats, présentons notre délibération, continuons à travailler sur ces sujets-là, nous ne les convaincrions pas. Et puis nous les laisserons démonter les caméras si un jour ils arrivaient à la mairie de Beauvais. Mais je doute qu'avec de tels discours ils réussissent à s'emparer de ce sujet-là avec beaucoup de crédibilité.

Mme CARPENTIER : Alors je voulais parler par rapport à mon parcours. Il y a 15 ans, je pense, que l'humain, s'il avait été mis en place et laissé en place comme les travailleurs sociaux

de l'époque le réclamaient... Les politiciens de l'époque – quand je dis 15, il s'agit de 20 ans – auraient été bien sensés les écouter. Aujourd'hui, je travaille en prévention sur Fosse, au pied d'une tour qui d'ailleurs va être démontée. Telle est mon histoire, des tours qui vont être démontées. Je vais écrire un livre à ce sujet. Il s'agit d'une ville communiste, une banlieue archi-sinistrée, une vieille banlieue qui n'a pas du tout... Non, je ne pense pas forcément, je ne pense pas forcément. Mais par contre, il me gêne toujours dans ce genre de délibérations que nous votions sur un élément. Et pour moi, la vidéo est un outil parmi tant d'autres et Dieu sait si d'autres sont nécessaires. Et Dieu sait si pendant des années, n'avaient pas été malmenés, par la suppression de gardiens d'immeubles alors qu'ils avaient énormément à faire... Et Dieu sait que les liens sociaux étaient importants quand les gardiens étaient là. Toute ces personnes qui étaient non dans des missions spécifiques mais qui de par leur présence sécurisaient et faisaient que la vie était plus agréable. Maintenant, au jour d'aujourd'hui, il est trop tard pour se priver de cet outil. Ça a pris des proportions... Par exemple, vous descendre à la station Barbès du métro – je l'expliquais à Thierry car nous en avons parlé – vous sortez... J'aimerais bien mettre une caméra. Parce que vous filez vite, vous n'avez pas 36 paquets parce que vous ne passez pas au tourniquet, parce que vous avez peur de vous faire voler... Enfin, certains endroits stratégiques. Après, je suis vraiment pour que soit mis le plus d'humain possible et Dieu sait si je pense que les travailleurs sociaux là-dessus ont aussi à évoluer dans leurs pratiques et non à être là de 10h à 18h. Nous savons tous que les choses graves se passent après 18h. Donc pour ma part je voterai pour, non parce que je suis pour la vidéo et que pour la vidéo mais parce que pour moi il est trop tard pour se priver de cet outil.

Mme Le MAIRE : Merci de ce témoignage, Madame CARPENTIER. Nous passons donc au vote. Qui vote contre ? Vous êtes sept à voter contre. Nous sommes donc le reste à voter pour. Le rapport est adopté à la majorité avec 7 voix contre. Je vous remercie, d'ailleurs pas pour nous mais pour les beauvaisiens.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011

ASSOCIATION IFEP

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Depuis juillet 2003, le Conseil Général de l'Oise et la Ville de Beauvais ont choisi, par le biais d'une convention tripartite, l'association IFEP (Insertion Formation Éducation Prévention) afin de mettre en place sur le territoire de la ville, une équipe de prévention spécialisée.

Les éducateurs de rue interviennent sur les quartiers prioritaires, principalement auprès du public 11-15 ans au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux.

Au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2011, le Conseil Général a fixé la dotation financière de la structure IFEP à 604 281,49 euros, dont :

- 541 796,52 euros en dotation nouvelle,
- et 62 484,97 euros en reprise de résultat excédentaire du compte administratif 2009.

Conformément à la clé de répartition des financements prévue par la convention du 10 juin 2003, la dotation nouvelle se répartit comme suit :

- 379 257,56 € à la charge du Conseil Général (70%) ;
- 162 538,96 € à la charge de la ville de Beauvais (30%).

La fiche action E11 relative à l'équipe de Prévention Spécialisée présentée dans la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, est modifiée, dans sa partie financière conformément à l'arrêté départemental du 7 mars 2011.

Un acompte ayant déjà été versé à l'association, après validation par le conseil municipal du 9 février 2011,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et le plan de financement établi dans la fiche action E11 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011 ;
- d'attribuer une subvention de 78 384 euros à l'association IFEP,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 16/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le contrat de Cohésion Sociale - Programmation 2011.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis dix ans, grâce aux efforts et à la mobilisation d'un nombre croissant d'acteurs institutionnels et associatifs, la baisse du nombre d'accidents et de personnes tuées sur nos routes, est très significative mais encore insuffisante.

Si entre les années 2000 et 2010, le nombre de tués sur les routes de l'Oise a diminué de manière importante (53 décès en 2010 contre 153 en 2000) de même que le nombre de blessés (652 blessés en 2010 contre 1759 en 2000), les chiffres pour les mois de janvier et février 2011 soulignent un inversement de la tendance avec une hausse du nombre de tués par rapport à la même période en 2010.

Au vu de ce constat, la ville a souhaité poursuivre sa mobilisation en proposant plusieurs axes en 2011, dans le cadre du programme local d'actions de prévention routière :

- mise en place d'actions de sensibilisation en direction des élèves de grande section, CP, CE1 et CM2 sur les comportements à adopter en tant que piéton, cycliste, passager d'un véhicule à moteur,

- Organisation d'un concours interclasses des écoles maternelles et élémentaires de Beauvais et d'un challenge départemental de prévention routière qui concluent de manière ludique l'ensemble des actions de sensibilisation menées au sein des établissements scolaires au cours de l'année. Près de 2200 élèves participeront cette année à ces concours coorganisés par la ville et l'association prévention routière au cours des mois de mai et juin,

- Organisation de manifestations spécifiques, en direction du grand public, à l'occasion de la semaine de la sécurité routière en direction du grand public :

- mise en place d'un village prévention routière au cours du week-end du 24 au 25 septembre 2011 réunissant l'ensemble des partenaires locaux,
- actions de sensibilisation sur les différents quartiers prioritaires au cours de la semaine précédant le village.

Dans le cadre de ce programme local, l'association Prévention Routière constitue un acteur central qui participe activement aux côtés de la ville à l'organisation de ces différents événements.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention de 2500 euros à l'association Prévention Routière ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 16/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL ACTIONS 2011

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique éducative territoriale, le Contrat Educatif local permet aux associations, aux collectivités et aux services de l'Etat de partager des objectifs communs.

Ce contrat propose des actions spécifiques, déterminées au plan local, qui participent aux orientations générales définies par le Ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives, à savoir :

- Mettre en cohérence les différents temps de l'enfant par une complémentarité et une continuité éducative et ce en favorisant le socialisation des enfants et jeunes, l'épanouissement de leur personnalité, leur insertion dans la société, mais aussi en proposant un accès pour tous à des activités ludiques, culturelles, artistiques, scientifiques et sportives respectueuses de leurs rythmes de vie, de leurs besoins et leurs attentes, en encourageant leur prise d'initiatives et leur engagement dans la vie locale ;

L'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise), pour faciliter la mise en œuvre de ces différentes actions alloue une aide financière.

Le précédent contrat étant arrivé à échéance en 2010, il est nécessaire de conclure un nouveau contrat éducatif local pour 2011-2014.

La Ville de Beauvais au titre de l'année 2011 présente les sept projets listés ci-dessous pour lesquels une aide financière de 24 000 € est sollicitée.

ORGANISATEUR	ACTIONS	COÛT	SUBVENTION DEMANDÉE
Ville de Beauvais Service Jeunesse	1 « ARTISTES EN SCÈNE 2011 ! »	42 550,00 €	4 000,00 €
Ville de Beauvais Service Jeunesse	2 « ACTIONS GÉNÉRALES CIT'ADO 2011 »	125 500,00 €	5 000,00 €
Ville de Beauvais Service H2O	3 « ANIMATIONS DE DÉCOUVERTES SCIENCES ET NATURE »	22 400,00 €	5 000,00 €
Ville de Beauvais Service H2O	4 « AVENTURE SPACIALE »	8 600,00 €	2 000,00 €
Ville de Beauvais Service H2O	5 « ROBOT ADOS »	4 800,00 €	1 500,00 €
LA BATOUDE	6 « ÉCOLE DE CIRQUE - PRATIQUE AMATEUR »	98 435,00 €	4 000,00 €
UTILE	7 « LE JEU DANS TOUS SES ÉTATS »	10 800,00 €	2 500,00 €
Totaux	7 actions présentées	313 085,00 €	24 000,00 €

Afin de bénéficier de cette subvention, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire ;
- de solliciter les aides financières de ce programme ;
- d'adopter les actions 2011 dans le cadre de ce nouveau contrat.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le Contrat Éducatif Local 2011-2014.

4432

SÉANCE DU 26 MAI 2011

L'ÉTÉ S'ANIME 2011 ORGANISATION

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

« L'ÉTÉ S'ANIME 2011 » sera comme chaque année marqué par l'organisation, durant les mois de juillet et août, d'une palette d'activités à caractère culturel et sportif mais aussi par le déroulement de minis camps organisés soit à l'initiative des A.L.S.H. soit à l'initiative des CIT'ADO ;

Cette période d'intenses activités pour certaines très spécifiques ou techniques, comme la danse, les arts du cirque, la magie, la capoeira ou encore le parachutisme nous conduit à faire appel à des prestataires chargés des animations, il en est de même en ce qui concerne les hébergements des mini camps ;

Afin de respecter les obligations de chacun en matière d'animations ou de conditions d'accueil, des conventions interviendront entre la ville de BEAUVAIS et différents prestataires, conformément aux délégations issues de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Afin de conclure les différentes conventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir avec les différents prestataires sollicités dans le cadre de l'opération « L'Été S'anime 2011 »

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ROUBI-GEFFROY : Oui, j'ai une petite question qui découle de cette délibération. La brochure que j'ai pu avoir sur les opérations « l'été s'anime » présentait des mini-camps, des activités sportives, des mini-stages. Mais les années précédentes nous avons aussi les fêtes de quartier et les scènes d'été qui étaient présentées. Or, là, dans cette brochure, on ne trouve que les mini-stages et les activités. Ma question est de savoir où nous en sommes avec les scènes d'été. J'ai vu qu'un week-end était prévu à la Maladrerie à la fin du mois d'août sur les arts de la rue. Quand aurons-nous le programme des scènes d'été ?

Mme Le MAIRE : Les scènes d'été sont en cours et le programme vous sera transmis prochainement. Nous votons. Votez-vous à l'unanimité ? le rapport est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- LES VICTORYNE DE BEAUVAIS OISE .. 500,00 €
- FOULÉES DE LA RUE 500,00 €
- A.S.B.M. BILLARD 500,00 €
- ENTENTE BEAUVAISIENNE 250,00 €
DE PÉTANQUE
- B.B.C.O. 500,00 €

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le Conseil Général de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales gestionnaires d'installations aquatiques une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires et les clubs sportifs affiliés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur la fréquentation des installations durant l'année scolaire 2010-2011 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PLAN D'EAU DU CANADA

CRÉATION DE TARIFS

LOCATION DE CATAMARANS ET LOCATION DE VÉHICULES À PÉDALES

Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La base nautique du Plan d'Eau du Canada développe ses offres d'activités notamment à travers la mise à disposition des usagers de catamarans et de véhicules touristiques à pédales.

Ces matériels seront proposés à la location aux usagers.

Le tarif de location des catamarans pour deux heures sera identique au tarif actuellement en vigueur pour les autres matériels nautiques, tels que dériveur, planche à voile, canoë kayak, optimist, soit 8,00 Euros.

Le tarif de location des véhicules à pédales est proposé à 6,00 Euros la 1/2 heure.

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juin 2011.

Afin de tarifier ces nouvelles activités, il est proposé au Conseil Municipal :

Le tarif de location des

- de créer un tarif de location de catamarans ;
- de le fixer à 8,00 Euros pour deux heures d'utilisation ;
- de créer un tarif location de véhicules touristiques à pédales 4 places ;
- de le fixer à 6,00 Euros la ? heure ;

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 11/05/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **22 mars 2010** : Passation d'un avenant au marché opération « les longues rayes » lot 3 concernant les besoins supplémentaires de travaux pour les branchements EDF, avec l'entreprise FORCLUM, pour un montant de 13 140,98 euros TTC, portant le montant du marché à 257 031,43 euros TTC.

- **11 mai 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux d'entretien et travaux neufs courants sur voirie, enrobés, éclairage public, ouvrages divers et clôtures, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Groupement SACER/SYLVAIN JOYEUX/OISE TP pour un montant minimum annuel de 200 000,00 euros TTC et une estimation de 385 845,61 euros TTC.

Lot 2 : Groupement SACER/SYLVAIN JOYEUX/OISE TP pour un montant minimum annuel de 150 000,00 euros TTC et une estimation de 262 920,87 euros TTC.

Lot 3 : Groupement COROTEL/TELECOISE pour un montant minimum annuel de 150 000,00 euros TTC et une estimation de 205 169,81 euros TTC.

Lot 4 : Groupement SPC/LBT pour un montant minimum annuel de 80 000,00 euros TTC et une estimation de 105 917,90 euros TTC.

Lot 5 : Groupement CLOTURES ENVIRONNEMENT pour un montant minimum annuel de 20 000,00 euros TTC et une estimation de 122 072,00 euros TTC.

- **30 juin 2010** : passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de rénovation du gymnase Louis ROGER, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : FP Environnement - pour un montant de 12 405,00 euros HT

Lot 2 : VANDENBERGUE- pour un montant de 79 135,74 euros HT

Lot 3 : TSCM- pour un montant de 28 959,00 euros HT

Lot 4 : EOS CONSTRUCTION- pour un montant de 118 132,80 euros HT

Lot 5 : CIP – pour un montant de 27 485,54 euros HT

Lot 6 : DEVILLERS- pour un montant de 40 864,06 euros HT

Lot 7 : ASFB – pour un montant de 23 004,00 euros HT

Lot 8 : ASFB- pour un montant de 55 598,00 euros HT

Lot 9 : SERVI-TEC- pour un montant de 35 797,32 euros HT

Lot 10 : ST GROUPE- pour un montant de 24 222,30 euros HT

Lot 11 : EDA- pour un montant de 20 676,32 euros HT.

- **25 octobre 2010** : Passation d'un contrat de prestations de service concernant la maintenance du logiciel « Avenio » avec la société Dix'x. Les frais correspondants s'élèvent à 926,90 euros TTC.

- **19 novembre 2010** : Passation d'une décision modifiant la décision de création de régie concernant le lieu d'installation de la régie, le montant de l'encaisse, les recettes encaissées, leurs modes de recouvrement et l'indemnité de responsabilité des suppléants.

- **6 décembre 2010** : Passation d'un marché pour la fourniture de végétaux « bulbes et tubercules » avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : (arbres)

Pépinières CHATELAIN, pour un montant annuel maximum de 10 000,00 euros HT,

Pépinières LAPPEN – NETTETAL, pour un montant annuel maximum de 10 000,00 euros HT,

Lot 2 : (arbustes, arbres fruitiers et plantes grimpantes)

Pépinières CHATELAIN, pour un montant annuel maximum de 10 000,00 euros HT,

Pépinières CHARENTAISES, pour un montant annuel maximum de 10 000,00 euros HT,

Lot 3 : (conifères et plantes de terre de bruyère)

Pépinières CHATELAIN, pour un montant annuel maximum de 15 000,00 euros HT,

Lot 4 : (plantes aquatiques)

Jardins de la Charmeuse, pour un montant annuel maximum de 2 000,00 euros HT,

Pépinières MARCANTERRA, pour un montant annuel maximum de 2 000,00 euros HT.

- **7 décembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de démolition du bâtiment de l'ancien dépôt « Total » situé rue du Pont Laverdure, avec l'entreprise EURODEM, pour un montant de 11 200,00 HT.

- **9 décembre 2010** : Passation d'un contrat GDF/SUEZ concernant l'alimentation des installations de chauffage des locaux de l'ancienne crèche Saint Quentin.

- **13 décembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de construction de deux locaux techniques pour des armoires électriques sur les stations de pompage, avec l'entreprise QUINTANA, pour un montant de :

Site 1- 16 511,83 euros HT

Site 2- 15 593,13 euros HT.

- **13 décembre 2010** : Passation d'un marché avec l'entreprise EURODEM afin d'effectuer des travaux de démolition des bâtiments situés au pied de la tour H, quartier Saint Jean, comme suit :

- Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) – 10 rue Emile Zola

- Locaux Associatifs – rue Colette

- Halte garderie Saint Jean – 10 rue Gustave Flaubert

Pour un montant décomposé en trois phases comme suit :

• Phase 1 - MEF pour un montant de 40 300,00 euros HT

• Phase 2 - Locaux associatifs Colette pour un montant de 21 575,00 euros HT

• Phase 3 – Halte garderie pour un montant de 40 750,00

- **13 décembre 2010** : Passation d'un marché afin d'acquérir du sel de déverglacement et saumure, avec la Direction de l'Exploitation SANEF, pour un montant annuel maximum de 70 000,00 euros HT.

- **20 décembre 2010** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux d'aménagement des espaces verts aux abords du gymnase COROT, avec l'entreprise SEVOISE, pour un montant de 8 626,53 euros HT.

- **20 décembre 2010** : Passation d'un marché afin d'acquérir un ensemble de pompage pour une installation de barge flottante, avec l'entreprise BEAUVAIS POMPES SERVICES, pour un montant de 19 358,20 euros HT.

- **23 décembre 2010** : Passation d'un contrat pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année intitulé « Jazz Band Les Ours Coca » dans le cadre des fêtes de Noël, avec la société MAXIMUM SHOW. Les frais correspondants s'élèvent à 1 680,00 euros TTC.

- **24 décembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'A.S.C.A. à titre gratuit, au profit de l'association les Jardins Familiaux de l'Oise, afin d'organiser une assemblée générale.

- **27 décembre 2010** : Passation d'un contrat avec l'Association du Photo-Club de Beauvais pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la galerie de l'Espace Culturel François Mitterrand, afin d'y accueillir leur exposition.

- **27 décembre 2010** : Passation d'un marché pour la fourniture et la pose d'une alarme incendie type 2B pour la mise en sécurité incendie du bâtiment CLSH LAFRANCHI, avec l'entreprise TELECOISE, pour un montant de 9 856,62 euros HT.

- **28 décembre 2010** : Passation d'un marché pour la réalisation de travaux d'aménagement du Blog Notre Dame du Thil, avec l'entreprise MUR ET SOL – lot n°1, d'un montant de 5 410,26 euros HT + l'option de 465,92 euros HT. Le lot n°2 s'avère infructueux.

- **30 décembre 2010** : Passation d'un contrat avec l'entreprise AJC + pour l'organisation d'un marché de Noël lors des fêtes de Noël.

- **31 décembre 2010** : Passation d'un marché pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'office de la restauration Saint Lucien avec les entreprises ci-après :

- lot 1 : VANDENBERGHE, pour un montant de 6 203,05 € HT

- lot 2 : DESIREST MERCIER, pour un montant de 6 056,00 € HT

- lot 3 : SCHEIDLER, pour un montant de 3 365,00 € HT

- lot 4 : MERELEC, pour un montant de 3 200,00 € HT

- lot 5 : SERVITEC, pour un montant de 2 212,00 € HT

- lot 6 : DUBOIS GRANDES CUISINES, pour un montant de 1 837,00 € HT.

- **31 décembre 2010** : Passation d'un contrat avec la

Société LEICA pour la maintenance GPS et logiciels SPIDER, pour un montant de 14 345,00 € HT.

- **31 décembre 2010** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un locale de stockage au profit de l'Association Centre Sportif Saint-Lucien, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **3 janvier 2011** : Passation d'un marché avec l'Entreprise SPORT France pour la fourniture et pose d'équipement sportif dans les vestiaires de rugby au Stade marcel Communeau, pour un montant de 4 300,00 € HT.

- **4 janvier 2011** : Passation d'une convention avec Rachel LABASTIE, plasticienne, pour la mise à disposition, à titre gracieux, des Ateliers d'artistes de l'Ecole d'Art du Beauvaisis pour la préparation de son exposition.

- **6 janvier 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du préau couvert de l'école de l'Europe au profit de l'Association MULTI-FORMES.

- **6 janvier 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle des fêtes de Saint Just des Marais au profit de l'Association YOGA ET VIE.-

- **6 janvier 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle des fêtes de Marissel au profit de l'Association EN AVANT LES ENFANTS.

- **6 janvier 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du Franc Marché ainsi que d'un local de stockage au profit de l'UNRPA.

- **6 janvier 2011** : Passation d'un contrat de location, à titre exceptionnel, du pavillon sis 4 rue Louis Roger à Beauvais, au profit d'un professeur des écoles en poste à Beauvais. Le montant du loyer mensuel s'élève à 320 euros.

- **6 janvier 2011** : Passation d'un contrat de location d'une parcelle en nature d'espace vert au lieu-dit « La Lyrette » au profit de Monsieur David DROIT. En effet ce terrain communal se trouvant à proximité de sa propriété lui permettra de l'utiliser à usage de jardin. Le projet d'aménagement de ce terrain ne devrait pas intervenir avant au moins un an. Le montant du loyer annuel s'élève à 15 euros.

- **6 janvier 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'activité de l'école maternelle d'application GREBER au profit de l'Association ENTREDANSES.

- **10 janvier 2011** : Passation d'un avenant au marché de fourniture de matériels d'éclairage public, avec l'entreprise SALENTEY, pour les besoins supplémentaires en lampes de stade de la ville de Beauvais, pour un montant de 11 705,69 € HT, portant ainsi le montant maximum annuel de commande du marché à 70 234,11 € HT.

- **10 janvier 2011** : Passation d'un contrat avec la Société COFELY GDF SUEZ pour la maintenance des installations de climatisation, pour un montant annuel maximum de 338 € HT.

- **11 janvier 2011** : Passation d'un contrat avec la Société ARPEGE pour la maintenance du logiciel ARPEGE CONCERTO. La dépense correspondante s'élève à 3 701,93 TTC.

- **14 janvier 2011** : Passation d'une convention avec l'Association G.R.O.S. concernant la participation d'un agent à la formation pluridisciplinaire : abord psycho-nutritionnel de l'obésité, du surpoids et des troubles du comportement alimentaire associés. Les frais correspondants s'élèvent à 1 331 euros TTC.

- **14 janvier 2011** : Passation d'une convention avec l'Entreprise AIR LIQUIDE pour l'approvisionnement en fourniture d'emballages de gaz medium et de grandes bouteilles pour les ateliers municipaux. Les frais correspondants s'élèvent à 530,00 euros TTC.

- **24 janvier 2011** : Passation d'une décision modificative à la convention avec SERIANS SAS concernant la participation d'un agent à la formation « ORACLE 10 ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 289 euros TTC.

- **24 janvier 2011** : Passation d'une convention avec l'Union Régionale des Francas de Picardie concernant la participation de 2 agents à la formation « BAFD Perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 938 euros TTC.

- **25 janvier 2011** : Passation d'une convention avec LSM FORMATION concernant la participation d'un agent à la formation « Recyclage CACES R389 Catégorie 3 ». Les frais correspondants s'élèvent à 418,60 euros TTC.

- **25 janvier 2011** : Passation d'une convention avec ADMICAL concernant la participation d'un agent à la formation « Mécénat d'entreprise : mode d'emploi ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.000 euros TTC.

- **25 janvier 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local à usage associatif sis 149 rue de Saint Just des Marais au profit de l'Association Hanicroches. Le loyer annuel s'élève à 7,62€.

- **25 janvier 2011** : Passation d'un contrat avec la société TELECOISE pour la maintenance et travaux des installations de télésurveillance et de contrôle d'accès des bâtiments, pour un montant maximum annuel de 58.000 € HT.

- **25 janvier 2011** : Passation d'une convention avec la Fédération Régionale Familles Rurales de Picardie concernant la participation d'un agent à la formation « BAFD BASE ». Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros TTC.

- **27 janvier 2011** : Passation d'un contrat de location d'un pavillon sis 13 cours Scellier à un professeur des écoles en poste à Beauvais, pour un loyer mensuel de 320 €.

- **28 janvier 2011** : Passation d'une convention avec le Centre de Formation Professionnelle GIRONDEL concernant la participation d'un agent à la formation « Elagage 2 : déplacements et entretien sur arbres de grandes dimensions ». Les frais correspondants s'élèvent à 450 euros TTC.

- **28 janvier 2011** : Passation d'un service de dématérialisation des actes au contrôle de légalité avec la société CDC FAST pour une durée d'un an et un montant de 4.209,05 € TTC.

- **28 janvier 2011** : Passation d'un avenant à la convention d'audit et assistance pour la passation du marché public d'assurance dommages aux biens et assurance tout risque exposition de la Ville de Beauvais, étendant la mission au groupement de commandes constitué entre la Ville, le CAB et le CCAS. La rémunération supplémentaire forfaitaire s'élève à 1.000 € HT.

- **28 janvier 2011** : Passation d'une convention avec LSM FORMATION concernant la participation d'un agent à la formation « CACES R372 CAT 10 ». Les frais correspondants s'élèvent à 143,52 euros TTC.

- **31 janvier 2011** : Remboursement anticipé temporaire du capital restant dû au titre du contrat de prêt auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, pour réduire la charge financière de la dette.

- **01 février 2011** : Passation d'une convention avec LSM FORMATIONS concernant la participation de 5 agents à la formation « CACES R372 CAT 10 ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.296,32 euros TTC.

- **01 février 2011** : Passation d'un contrat avec l'Entreprise BUREAU VERITAS afin d'effectuer un diagnostic amiante avant de procéder aux travaux de rénovation de l'école Saint Exupéry. Le montant du contrat s'élève à 1.050 euros HT.

- **01 février 2011** : Passation d'un marché avec la Société QUALICONSULT SECURITE pour une mission de coordination SPS pour les travaux de viabilité du lotissement La Longue Haie, d'un montant de 2.125 € HT.

- **01 février 2011** : Passation d'une décision modificative au marché de fourniture de végétaux avec les entreprises suivantes :

Lot 1 (arbres) pour un montant de 20 000,00 € HT à commander chez les fournisseurs suivants :
Pépinières CHATELAIN – 95500 Le Thillay
Pépinières LAPPEN – NETTETAL (Allemagne)

Lot 2 (arbustes, arbres fruitiers et plantes grimpantes) pour un montant de 20 000,00 € HT à commander chez les fournisseurs suivants :
Pépinières CHATELAIN – 95500 Le Thillay
Pépinières CHARENTAISES – 16310 MONTEMBŒUF

Lot 3 (conifères et plantes de terre de bruyère)
Pépinières CHATELAIN – 95500 Le Thillay pour un montant annuel maximum de 15 000,00 € HT.

Lot 4 (plantes aquatiques) pour un montant de 4 000,00 € HT à commander chez les fournisseurs suivants :
Jardins de la Charmeuse – 95190 GOUSSAINVILLE
Pépinière MARCANTERRA – 80120 Saint Quentin en T.

- **04 février 2011** : Réaménagement du contrat de prêt du Crédit Agricole de Brie Picardie dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt faisant l'objet d'un réaménagement :

- Montant initial : 1.600.000 EUR
- Durée : 7 ans
- Périodicité : annuelle
- Première échéance : 15/02/2008
- Taux du prêt : 4,15%
- Montant échéance : 268.055 EUR

Caractéristiques du prêt réaménagé :

- Date d'effet : 15/02/2011
- Montant du capital restant dû : 741 764,29 EUR
- Durée : 8 ANS
- Périodicité : annuelle
- Première échéance : 15/02/2012
- Commission de réaménagement : 3.000 EUR
- Taux effectif global : 3,547%
- Montant échéance : 107.684,31 EUR sauf dernière échéance avec 107.684,34 EUR.

- **07 février 2011** : Passation d'une décision modificative concernant le marché de fourniture de micro-mottes et de graines avec les Etablissements NPK Distribution et PLAN ORNEMENTAL pour le lot 1, d'un montant de 24.000 € TTC, et les Etablissements DUCRETTET pour le lot 2, d'un montant de 3.000 € TTC.

- **07 février 2011** : Passation d'un contrat de service avec la Société LOCASYS International pour l'ouverture d'un compte d'enregistrement des certificats d'économie d'énergie. Les frais correspondants s'élèvent à 126,78 euros TTC.

- **09 février 2011** : Cession novatoire du marché de transfert des déchets verts conclu avec la société ISS ENVIRONNEMENT suite à son l'absorption par l'entreprise NCI ENVIRONNEMENT.

- **09 février 2011** : Passation d'une convention avec Audrey DIMECH, plasticienne, pour la mise à disposition, à titre gracieux, des Ateliers d'Artistes.

- **09 février 2011** : Passation d'un avenant n°2 au marché de prospection hydrologique avec la société ANTEA pour un montant de 32.180 € HT, portant le montant total du marché à 137.989 € HT.

- **09 février 2011** : passation d'un marché avec l'association Les Ateliers de la Bergerette, pour la réalisation d'animations sur le thème de la solidarité et du commerce équitable. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum.

- **10 février 2011** : Passation d'une convention d'occupation précaire au profit de Monsieur VAN HOOREN Thierry, d'une parcelle de terre à usage agricole cadastrée section ZA n° 15 d'une superficie de 22.700 m². En effet, les projets de la Ville de Beauvais sur ce secteur ne devront pas intervenir immédiatement. Le montant de l'indemnité annuelle d'occupation s'élève à 93,26 euros l'hectare.

- **11 février 2011** : Passation d'une décision modificative concernant le marché de fourniture de bulbes et tubercules. Le marché est passé avec les entreprises SOPROVERT et VERVER EXPORT pour un montant annuel maximum de 24.000 € TTC.

- **11 février 2011** : Passation d'un marché avec le groupe en co-traitance CORETEL EQUIPEMENTS et TELECOISE pour des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Clermont – tranches 2 et 3, pour un montant de 871.123,26 euros HT pour la tranche ferme et de 433.782,79 euros HT pour la tranche conditionnelle.

- **11 février 2011** : Passation d'un marché avec le cabinet GILLES DUEZ ARCHITECTE pour une mission de conception concernant le lotissement de la Longue Haie. Les frais correspondant s'élèvent à 12.000 euros HT.

- **14 février 2011** : Passation d'un contrat avec la société GARDNER DENVER France SAS pour la fourniture de carburant GNV nécessaire aux véhicules municipaux, pour un montant maximum annuel de 6.000 euros HT au titre de l'année 2011.

- **15 février 2011** : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au sein de la galerie de l'Espace culturel François Mitterand, au profit de l'association Hors Cadre pour accueillir leur exposition.

- **17 février 2011** : Passation d'un marché avec la Société Jean-Raphaël BERT CONSULTANT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une procédure de délégation de service public de l'eau potable, d'un montant de 13.600 euros HT.

- **17 février 2011** : Passation d'un contrat de maintenance des installations électriques des bâtiments avec la Société TELECOISE, pour un montant annuel maximum de 30.000 euros HT.

- **18 février 2011** : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local à usage administratif dans le centre de ressources aux associations au profit de l'association Franco turque, pour lui permettre de réaliser ses missions

- **18 février 2011** : Passation d'un contrat de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local à usage administratif dans le centre de ressources aux associations au profit de l'association Beauvais Andalou, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **18 février 2011** : Mise à disposition d'une parcelle de 1,48 hectares au sein du Bois BRULET au profit de l'entreprise

CARIWOOD. Le montant du loyer s'élève à 2.000 euros la première année, 2.500 euros la deuxième année, 3.000 euros la troisième année, 3.500 euros la quatrième année, et 4.000 euros la cinquième année.

- **21 février 2011** : Passation d trois contrats de maintenance avec la Société BUREU VERITAS pour :

- Vérification des machines mobiles de chantier pour un montant annuel de 660,00 € HT

- Vérification semestrielle des appareils de levage pour un montant annuel de 2.982,00 € HT

- Vérification annuelle des appareils de levage pour un montant de 345,00 € HT.

- **21 février 2011** : Passation d'un marché afin d'acquérir de l'outillage horticole avec la société BEAUVAIS MOTO-CULTURE pour un montant annuel maximum comme suit :

Lot 1 (outillage de taille et coupe) 5.000,00 € HT

Lot 2 (outillage forestier) 8.000,00 € HT

Lot 3 (outillage à manche) 12.000,00 € HT

Lot 4 (outillage horticulture spécifique) 12.000,00 € HT

- **21 février 2011** : Passation d'une convention avec la SCI GOBO pour réaliser une opération archéologique préventive de diagnostic par le service archéologique de la Ville de Beauvais, sur un terrain situé impasse du Pays de Thelle à Beauvais.

- **21 février 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition de Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit de l'association Entredanses, afin d'organiser un spectacle de danse.

- **22 février 2011** : Passation d'une convention avec APIJ pour réaliser une opération archéologique préventive de diagnostic par le service archéologique de la Ville de Beauvais, sur un terrain situé le long du RD93 à Beauvais.

- **23 février 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des Ateliers d'artistes au profit de la compagnie LAGARTIJA, dans le cadre de sa résidence organisée avec le Conservatoire Eustache du Caurroy.

- **23 février 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des Ateliers d'artistes au profit de la compagnie TOUTAN, dans le cadre d'une collaboration avec hors Cadre.

- **23 février 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'Association le Comptoir Magique, afin d'organiser le festival Le Blues autour du Zinc.

- **23 février 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition de matériel technique, à titre gratuit, au profit de l'association Comptoir Magique, afin d'organiser des concerts dans le cadre du festival du Blues autour du Zinc.

- **23 février 2011** : Passation d'un contrat avec la société Lenormant Manutention pour assurer la maintenance de la nacelle utilisée par le régie technique, pour un montant de 500 € TTC.

- **23 février 2011** : Passation d'un contrat annuel avec l'entreprise Fenêtre Locale SAS pour mettre une Web TV à disposition des administrés, pour un montant mensuel de 3.000 € HT.

- **24 février 2011** : Passation d'un contrat avec la Société HOROQUARTZ pour l'assistance téléphonique, la maintenance de matériel ainsi que le suivi des logiciels pour le bon fonctionnement du module HOROQUARTZ, pour un montant de 5.970,86 € TTC.

- **24 février 2011** : Passation d'un contrat pour l'acquisition de 5 licences supplémentaires du module Planpro avec SERVIA, pour un montant de 7.654,40 € TTC de prestation d'installation, paramétrage et maintenance 1 an inclus.

- **24 février 2011** : Passation d'un contrat avec la Société LENORMANT pour la maintenance du Fenwick E18P-02 ainsi que les visites biannuelles de contrôle technique obligatoire, pour un montant de 605,27 € TTC.

- **24 février 2011** : Passation d'une convention entre la Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la mise à disposition de Théâtre du Beauvaisis, à titre gratuit, au profit du conservatoire Eustache du Caurroy, afin d'organiser un gala de danse.

- **25 février 2011** : Passation d'un avenant n°1 au marché de rénovation du gymnase Louis Roger- Lot 8, avec l'entreprise ASFB, pour un montant de 1.672,24 € HT, portant le total de marché à 57.270,24 € HT.

- **25 février 2011** : Passation d'un avenant n°1 au marché de rénovation du gymnase Louis Roger – Lot n°6, avec l'entreprise DEVILLERS ÉLECTRICITE, pour un montant de 2.936,24 € HT, portant le montant du marché à 43.800,30 € HT.

- **25 février 2011** : Passation d'un contrat avec le Cabinet Laurence LISON (MMA) afin d'assurer l'exposition « Promenons-nous dans les bois », pour un montant de 125,00 €.

- **28 février 2011** : Passation d'un contrat portant sur les conditions générales et particulières du contrat d'assurance des agents titulaires affiliés à la CNRACL, avec la société ETIKA.

- **02 mars 2011** : Passation d'un marché avec l'entreprise JML afin d'acquérir des panneaux d'affichages libres et des RIS, pour un montant de 16.300,00 € HT.

- **02 mars 2011** : Passation d'une convention avec l'Entreprises AIR LIQUIDE pour approvisionner en fourniture d'emballage de gaz OXYGENE et ACETYLENNE pour les ateliers municipaux de la ville de Beauvais, pour un montant de 372,00 € TTC.

- **02 mars 2011** : Passation d'un marché pour la réalisation de travaux de viabilité du lotissement La Longue Haye avec les entreprises ci-après :

Lot n°1 – SCREG/SYLVAIN JOYEUX, pour un montant de 1.435.860,38 € HT

Lot n°2 – SYLVAIN JOYEUX, pour un montant de 80.764,50 € HT

Lot n°3 – FORCLUM, pour un montant de 349.167,10 € HT

Lot n°4 – CLOTURE ENVIRONNEMENT, pour un montant de 204.437,00 € HT

Lot n°5 – LOISELEUR, pour un montant de 261.091,71 € HT

- **02 mars 2011** : Passation d'un marché pour la réalisation de travaux de mise en œuvre d'asphalte sur trottoirs et chaussées avec l'entreprise FILLOUX, pour un montant maximum annuel de 90.000,00 € HT.

- **02 mars 2011** : Passation d'un contrat avec l'OCRIP – FRAC DE PICARDIE pour la mise en œuvre d'actions de médiation et de sensibilisation en direction des publics, pour un montant de 2.000 € TTC.

- **02 mars 2011** : Désignation de Maître Laurent LIE-NARD, Avocat, pour assistance juridique auprès des agents de la police municipale, Messieurs MAGOT, PRUDHOMME et Madame CUGNY, victimes de violences pendant l'exercice de leurs fonctions.

- **03 mars 2011** : Règlement d'honoraires au cabinet d'avocats COLLARD et ASSOCIES pour leur intervention en défense des intérêts des agents de la police municipale, Messieurs MAGOT, PRUDHOMME et Madame CUGNY, victimes de violences pendant l'exercice de leurs fonctions.

- **04 mars 2011** : Passation d'une convention avec A SENATUS CONSULTO concernant la participation d'un agent à la formation « quartier sensibles et politique de la ville ». Les frais correspondant s'élèvent à 1.000,00 €.

- **07 mars 2011** : Passation d'un contrat de location d'une parcelle de 5.630m² située à l'angle du boulevard Saint Jean et de la rue du Maréchal de Boufflers appartenant à l'Etat, pour la réalisation d'un parking provisoire de 224 places. Cette occupation est conclue pour une durée de 5 ans moyennant une redevance annuelle de 7.600,00 €.

- **08 mars 2011** : Passation d'un avenant n°1 au marché – lot n°4, de travaux d'entretien et travaux neufs courant sur voirie, en robés, éclairage public, ouvrages divers et clôtures avec le groupement SPC/LBT afin d'ajouter des prix. Au bordereau de prix. Cette modification est sans incidence sur le montant du marché.

- **08 mars 2011** : Passation d'une décision modificative pour le transfert du marché M087029ST conclu avec l'entreprise ISS ENVIRONNEMENT suite à son absorption par l'entreprise NCI ENVIRONNEMENT.

- **09 mars 2011** : Passation d'une convention entre la Ville de Beauvais et la SA HLM de l'Oise pour la mise à disposition des vestiaires du stade Pierre Omet à Beauvais, pour un loyer trimestriel de 2.760 € HT.

- **10 mars 2011** : Passation d'un marché afin de permettre l'achat de fournitures administratives et d'enveloppes à logo et papier en-tête avec les entreprises ci après :

Lot 1 : achat de fournitures administratives avec LYRECO France pour un montant mini annuel de 50.000 € HT et pour un montant maxi annuel de 100.000 € HT.

Lot 2 : achat d'enveloppes à logo et papier en-tête avec CGL ALPHAGRAPH pour un montant mini annuel de 15.000 € HT et pour un montant maxi annuel de 75.000 € HT.

- **10 mars 2011** : Passation d'un marché pour l'achat de consommables informatiques auprès de la société DYADEM SA. Ce marché est à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum conclu pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

- **10 mars 2011** : Passation d'un marché pour l'achat de matériel de vidéo-projection auprès de la société SERIANS S.A.S. Le marché est à bon de commandes sans montant minimum et sans montant maximum.

- **10 mars 2011** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre précaire, d'un pavillon sis 149 rue de la Mie au Roy à Beauvais, pour un loyer mensuel de 250 €.

- **10 mars 2011** : Passation d'un contrat avec l'entreprise de spectacle « Maximum Show » pour l'organisation d'une soirée à la Maladrerie en l'honneur des femmes dans le cadre des journées de la femme 2011. Les frais correspondants s'élèvent à 800 € TTC.

- **10 mars 2011** : Passation d'un contrat avec le Centre National des Arts Plastiques pour la mise à disposition d'œuvres, à titre gracieux, pour l'exposition « Fantômes et Cauchemars » à l'espace culturel.

- **11 mars 2011** : Passation d'un contrat avec la Société LOGITUD pour la maintenance des logiciels « Municipal, Canis – Galata » ainsi que du lecteur installés à la police muni-

cipale. Le montant annuel des dépenses s'élève à 2.753,58 € TTC pour les logiciels et de 151,08 € TTC pour le lecteur.

- **11 mars 2011** : Déclaration sans suite de la procédure de mise en concurrence pour des travaux de transplantation d'arbres et de haie de la place du Jeu de Paume au parc Saint Quentin à Beauvais.

- **11 mars 2011** : Passation d'un avenant au marché de rénovation du gymnase Louis Roger

- lot 10, avec la société ST GROUP, pour un montant de 2.090,30 € HT, portant le montant total du marché à 26.312,60 € HT.

- **11 mars 2011** : Passation d'une convention avec le Théâtre de l'Orage pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovich, pour l'organisation d'une représentation publique des travaux des ateliers théâtre.

- **17 mars 2011** : Passation d'une convention de location à Monsieur LABSARI, de la parcelle de terre sur Beauvais cadastrée section R n81 d'une surface 981m2, afin d'exercer une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

- **18 mars 2011** : Passation d'un marché pour la remise en état du monument des harkis avec l'entreprise Atelier PYZIK afin d'effectuer la répartition des éléments en pierre, pour un montant de 3 500,00 € HT, et l'entreprise BELLONI pour la restitution des bras cassés et la colombe en bronze, pour un montant de 4.350,00 € HT.

- **21 mars 2011** : Passation d'une convention avec la Société CETE APAVE Nord-Ouest afin de réaliser une mission CT pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques PREVERT, pour un montant de 2.700,00 € HT.

- **21 mars 2011** : Passation d'une convention avec la Société DEKRA Conseils HSE afin de réaliser une mission SPS pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques PREVERT, pour un montant de 2.360,00 euros HT.

- **21 mars 2011** : Passation d'un contrat pour la vente d'un mouton de parc Marcel Dassault, pour un montant de 40 euros.

- **21 mars 2011** : Passation d'un avenant au marché de maintenance d'adoucisseurs et de disconnecteurs situés au sein de l'équipement Jeunesse Quartier Saint-Jean et de la salle du Franc Marché, avec l'entreprise EAUTECH, pour un montant annuel maximum de 590,00 € HT.

- **22 mars 2011** : Déclaration de la procédure de mise en concurrence pour la fourniture de gaz et bouteille comme infructueuse.

- **22 mars 2011** : Passation d'une convention avec le Théâtre des Poissons pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium, Rostropovitch, pour l'organisation du festival « Les Petits Poissons dans l'O ».

- **22 mars 2011** : Passation d'un avenant à la convention de raccordement au réseau de chaleur sur le quartier Saint-Jean.

- **24 mars 2011** : Passation d'une convention avec l'Association pour le rayonnement du violoncelle pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, pour l'organisation de répétitions dans le cadre du festival du violoncelle de Beauvais.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. AURY : Concernant la décision numéro 99. Passation d'un contrat de location d'une parcelle de 5.630m2 située à l'angle du boulevard Saint Jean et de la rue du Maréchal de Boufflers appartenant à l'Etat, pour la réalisation d'un parking provisoire de 224 places. Cette occupation est conclue pour une durée de 5 ans moyennant une redevance annuelle de 7.600,00 €. Je conclue que pour l'instant la location de ce parking est payée par la Ville de Beauvais, je voudrai savoir qui a financé les travaux de ce parking ?

Mme Le MAIRE : La Ville de Beauvais qui a financé, c'était dans le contrat.

M. AURY : Dans la presse il était indiqué que c'était la société Hammerson qui finançait ces travaux, il y a eu un titre dans les journaux, donc vous nous indiquez que c'est la Ville qui a intégralement financé les travaux.

Mme Le MAIRE : Exactement c'est la Ville et c'est un contrat avec la gendarmerie Nationale.

M. AURY : Car par ailleurs vous aviez dit que pour le projet du Jeu de Paume tous les travaux annexes ou liés à la réalisation de ce projet ne seraient pas à la charge de la Ville. Toujours une question relative au Jeu de Paume décision 110 Déclaration sans suite de la procédure de mise en concurrence pour des travaux de transplantation d'arbres et de haie de la place du Jeu de Paume au parc Saint Quentin à Beauvais. Pouvez-vous nous donner d'avantage de précision à ce sujet.

Mme Le MAIRE : Nous avons relancé l'opération, il paraît que l'appel d'offres n'était pas fructueux. C'est tout et bien je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23h55.

4440

SÉANCE DU 26 MAI 2011